HAL
open science

Trajectoires migratoires de Camerounais de retour forcé au pays. Le double retour, des souffrances de l'immigré expulsé aux illusions de l'émigré de retour

Pascaline Chappart

To cite this version:

Pascaline Chappart. Trajectoires migratoires de Camerounais de retour forcé au pays. Le double retour, des souffrances de l'immigré expulsé aux illusions de l'émigré de retour. Sociologie. 2007. dumas-00708566

HAL Id: dumas-00708566

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00708566

Submitted on 15 Jun 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chappart Pascaline

Master de recherche deuxième année
2006-2007

TRAJECTOIRES MIGRATOIRES DE CAMEROUNAIS DE RETOUR FORCE AU PAYS

Le double retour,
Des souffrances de l'immigré expulsé aux illusions de l'émigré de retour

Sous la direction de Marie-Antoinette Hily

Migrations internationales : Espaces et Sociétés
Maisons des Sciences de l'Homme et de la Société
Université de Poitiers

Remerciements

A Georges, Henri, Chantal, Alain, Oliver, Junior et Joël,
qui ont accepté de me faire partager leurs expériences migratoires.

Aux associations camerounaises, l'ALCEC et l'AFVMC,
pour l'aide et le soutien qu'ils m'ont apportés dans mes recherches.

Sommaire

Introduction générale ..... p. 5

Chapitre 1 : Situation de la recherche et construction de l'objet ..... p. 8

I. Problématique générale ..... p. 8

1.1 Analyse des termes de l'expulsion : le monopole de la circulation légitime ? ..... p. 8
1.2. Migration forcée, migrants immobilisés ..... p. 13
1.3. Le retour, une notion difficilement heuristique ? ..... p. 15
1.4. Qualifier la notion de retour dans l'ambivalence ..... p. 16
Retour forcé, retour rêvé : le double retour ..... p. 16
L'entreprise des absences : la double absence ..... p. 17
1.5 L'après expulsion ..... p. 18

II. « Politique de terrain » et méthodes ..... p. 20

Chapitre 2 : Politiques de reflux migratoires ..... p. 22

I. L'Europe des expulsions ..... p. 23

II. De la « maîtrise » du départ en France ..... p. 26
2.1. Inciter et contraindre au retour : une frontière ténue ..... p. 26
2.2. Le Cameroun : un « pays sous surveillance » ..... p. 29

Chapitre 3 : Parcours de recherche, retour sur la méthode ..... p. 31

I. Rencontrer des expulsés : une expérience associative ..... p. 31

II. Le « temps immigré-émigré » : à nouveau une question de méthode ..... p. 35

III. Terrain sensible : l'apprenti confronté à « la misère du monde » ..... p. 37

IV. Le terme « expulsé » à l'épreuve du terrain ..... p. 38

Chapitre 4 : Analyse des trajectoires migratoires,
Des souffrances de l'immigré expulsé aux illusions de l'émigré de retour ..... p. 39

I. Profils des enquêtés ..... p. 40

II. Parcours d'« expulsés » ..... p. 44

III. Vivre au quotidien ..... p. 46
3.1. Existences quotidiennes ..... p. 46
« Tourner en rond » ..... p. 46
« La galère ! » ..... p. 47
« Se débrouiller » ..... p. 48
« Faire avec » ..... p. 51
3.2. Le regard des autres, l'épreuve du kongossa ..... p. 53
« Moi, déjà dans ma tête » ..... p. 53
« Déjà dormir sur le canapé, c'est trop d'histoire » ..... p. 56
« Des histoires de quartier, des histoires du village » ..... p. 57
3.3. L'attente : le miroir de l'expulsion ..... p. 64

IV. Parcours d'expulsion ..... p. 68
3.1. Se heurter à la loi ..... p. 68
« J'ai été chopé » ..... p. 68
« J'ai rien compris » ..... p. 70
3.2. Franchir les frontières ..... p. 72
« On m'a transféré » ..... p. 72
« C'est eux qui m'ont fait partir » ..... p. 74
« Je ne suis pas un expulsé comme tout le reste ! » ..... p. 75
Les « formalités » de l'arrivée ..... p. 76

V. Reprendre le retour ..... p. 82

« On ne se lève pas un matin, on dit "on part !" » ..... p. 83
« Chacun son expérience » ..... p. 87
« Avoir la possibilité de venir et repartir quand je veux » ..... p. 88

Conclusion ..... p. 90

Bibliographie ..... p. 93

Introduction générale

Les raisons de ce travail ont été motivées par les entretiens réalisés dans le cadre du mémoire de Master 1. Au cours d'une conversation portant sur le « retour au pays » avec un étudiant camerounais, ce dernier nous a fait part des difficultés de revenir au Cameroun dans une situation caractérisée, là-bas, d'échec. Il avait évoqué plus particulièrement le cas d'immigrés contraints de retourner au pays à la suite d'une expulsion de France et dit le véritable tabou social que cela constitue au Cameroun.

La lecture d'une « *Enquête auprès de migrants marocains expulsés d'Italie* »[1] a aussi ravivé notre intérêt pour ce sujet. Suite au développement relativement récent d'associations de soutien à ces émigrés retournés de force[2] dans plusieurs pays africains et à l'affaire Hajjaj Adouani au Maroc[3], nous avons choisi de nous intéresser au devenir de ces trajectoires déviées par un retour forcé en nous inscrivant dans le temps de l'après-expulsion, au sein du pays d'émigration.

Les questionnements à l'origine de cette recherche sont les suivants : quels peuvent être les effets de ces expulsions sur les trajectoires migratoires des immigrés-émigrés ? Comment sont perçues par les émigrés, et la société natale, les politiques de « retour forcé » dans un pays où le projet migratoire est parfois vécu comme le seul moyen de se projeter dans l'avenir et de pallier les limites imposées par un tissu socio-économique peu porteur ?

C'est donc au Cameroun, dans les villes de Douala et de Yaoundé que nous avons rencontré, par l'intermédiaire d'associations camerounaises, des immigrés-émigrés expulsés.

La réalisation des enquêtes a donc été guidée par la volonté de saisir ces parcours détournés et la façon dont ils sont reformulés dans le contexte de la société d'origine. Mais c'est aussi au décryptage d'une situation sociale particulière qu'il convenait de s'attacher. Ces migrants incarnent-ils un nouveau visage du marginal, de l'exclu au sein de sociétés à forte tradition migratoire ? Indésirables « là-bas » en Europe, le deviennent-ils également « ici », au Cameroun ? Comment tracent-ils leur devenir ?

Pour répondre à ces interrogations, notre mémoire s'inscrit avant tout dans une démarche qui tente d'appréhender, dans le contenu subjectif de « l'après-expulsion », la reformulation des trajectoires migratoires des émigrés-immigrés expulsés et la projection de leur devenir au regard de leur inscription actuelle au pays. Disqualifiés par cette « fin honteuse »[4] de leurs temps d'immigrés, ils s'efforcent de donner du sens à leur parcours, au départ et à l'absence au pays natal, et au départ et à l'absence au pays d'immigration. Quel

---

[1] LAHLOU M., MOUBCHIR B., K. SAIDI, EL MAATAOUI S., « *Enquête auprès de migrants marocains expulsés d'Italie* », in *Critique économique*, n°16 « La nouvelle question migratoire. Cas du Maroc », LAHLOU M. (dir.), Eté-automne 2005, p. 163-180. Etude intégrale : COSLOVI L., PIPERNO F., PASTORE F. (dir.), *Forced return and then ? Analysis of the impact of the expulsion of different categories of migrants. A comparative study of Albania, Morocco and Nigeria*, Final research report produced for the ALNIMA project (2002/HLWG/26), Centro Studi di Politica Internazionale, February 2005.

[2] Comme par exemple, l'Association des Expulsés Maliens.

[3] « Un refoulé d'Italie poignarde un policier », *Aujourd'hui le Maroc*, 13/06/06 et « *Expulsés : l'AVFIC tire la sonnette d'alarme* », Association des Familles des Victimes de l'Immigration Clandestine, 17/06/06.

[4] Expression extraite de Sayad Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Editions Raisons d'agir, 2006, p. 186.

sens les émigrés-immigrés expulsés donnent-t-ils à ce « retour forcé » au pays ? Quel devenir projettent-ils au regard de ce qu'ils ont vécu ?

Cette recherche ne prétend aucunement être « représentative » et telle n'est pas son intention. Notre démarche consiste à accorder toute sa légitimité à un discours, d'écouter la narration d'un récit de vie, ou pour reprendre la formule de Smain Laacher, à : « ne pas croire ce qui est dit (au sens d'exprimer, de communiquer) mais prendre très au sérieux ce qu'on raconte (au sens d'exposer un récit) »[5]. Les discours recueillis sont des reformulations de la trajectoire qu'ils ont parcourue jusqu'au moment de l'enquête. Quelle relecture en font-ils à l'aune des objectifs qu'ils avaient formulés lors du départ en émigration ? Quel sens donnent-ils à cette migration forcée ?

Alors que le sens vécu des règles de droit et de ses implications pour l'étranger semble encore peu étudié dans la recherche en migrations internationales, nous avons choisi de nous intéresser à la nature particulière du « retour forcé » et au contenu qui lui est attribué par les différents acteurs impliqués.

Mais pour appréhender cet objet, il nous a paru nécessaire d'étudier les logiques et les différents registres propres à cette migration forcée initiée par l'Etat ; le vocabulaire politique et juridique qui est attaché à l'expulsion semblant tracer ses propres limites. A la vision normative du traitement des étrangers qui transparaît dans le recours au « retour forcé » doit être opposée la vision subjective de ce qui n'est autre qu'un bannissement du pays d'immigration, un exil forcé au pays natal.

C'est à partir des récits de vie des immigrés-émigrés expulsés recueillis au Cameroun et dans les questions qu'ils soulèvent que nous avons construit notre cadre problématique. Pour analyser les expériences migratoires des immigrés-émigrés expulsés, le parti pris est de nous situer du point de vue des personnes et notamment de celles qui ont accepté de nous faire partager leurs histoires, dans et depuis la société d'émigration, c'est-à-dire au sein du pays natal où avait été formulé le projet migratoire qui les en avait éloigné. C'est aussi dans une approche à la fois synchronique et diachronique que nous envisageons de travailler notre objet. En effet, l'expulsion provoque une rupture dans le parcours migratoire de l'étranger. Elle peut être considérée comme un événement qui délimite un « avant », le temps immigré et un « après », le temps émigré du « retour forcé » au pays. Déplacé, l'émigré expulsé trace une passerelle entre deux pays qu'il a été amené à quitter au cours de son parcours biographique : l'un, pays d'émigration d'où le projet migratoire tire ses origines et, l'autre, pays d'immigration où s'enracine le parcours migratoire. C'est dans cette bipolarité que les trajectoires migratoires des expulsés et le contenu qu'ils donnent à cette expérience migratoire semblent faire sens. Dès lors, pour appréhender le sens que donnent les immigrés-émigrés à ce « retour au pays », notre attention s'est portée sur l'ensemble de la trajectoire qu'ils ont vécue et les différents contextes dans lesquels elle s'inscrit.

Dans le **chapitre 1**, nous présentons le cadre analytique envisagé pour appréhender l'objet de notre recherche qui porte sur la nature et le contenu des trajectoires des immigrés-émigrés de « retour forcé » au pays. Nous proposons ainsi une analyse de la notion de « retour » que nous redéfinissons au regard des pratiques des émigrés expulsés et du sens qu'ils donnent à leur expérience migratoire. Le positionnement envisagé repose, notamment, sur les théories sociologiques développées par Abdelmaleck Sayad : « *la notion de retour*

[5] Laacher S., *Après Sangatte*, La dispute, 2002, p. 69.

serait au centre de ce que peut-être ou de ce que voudrait être une anthropologie totale de l'acte d'émigrer et d'immigrer : une anthropologie sociale, culturelle, politique dans laquelle on introduit utilement le rappel de la dimension universelle du phénomène migratoire »[6].

Le **chapitre 2** est consacré à la présentation et à l'analyse des politiques européenne et française de reflux migratoires. L'espace Schengen, souvent décrit comme celui de la « libre circulation des personnes », est ici appréhendé à travers la politique communautaire dite de « retour forcé des ressortissants des pays tiers en situation irrégulière » dont les deux principaux tenants sont « l'éloignement effectif » des étrangers et les « accords de réadmission ». Partie prenante de cette Europe des expulsions, la France développe, depuis les années 1970, une législation d'éviction des étrangers indésirables. Elle sanctionne désormais les pays qui ne coopèrent pas à son « effort d'éloignement », et notamment le Cameroun.

Le **chapitre 3** restitue l'enquête menée au Cameroun et propose une réflexion sur ce terrain sensible. Notre rencontre avec des émigrés retournés de force a été une expérience à la fois humaine et associative. Nous présentons les associations qui nous ont aidées dans nos recherches et précisons également nos choix méthodologiques.

Enfin, dans le **chapitre 4**, nous analysons les trajectoires migratoires des immigrés-émigrés expulsés rencontrés. Des souffrances de l'immigré expulsé aux illusions de l'émigré de retour, c'est à l'intégralité des parcours biographiques recueillis que nous nous intéressons pour saisir le sens qu'ils donnent à ce « retour au pays ». Nous débuterons notre analyse par leur inscription quotidienne au pays natal, dans le temps de l'après expulsion afin d'aborder, par la suite, le vécu de l'expulsion et la reformulation de leur projet de vie.

En **conclusion** nous revenons sur la lecture qui a été faite de ces trajectoires déviées et plus particulièrement sur le sens vécu par les immigrés-émigrés de cette règle du droit qu'est l'expulsion. La notion de « retour » soulève la question de la fragilité des frontières catégorielles instaurées par les législations nationales. Ce « retour forcé au pays » nous invite, par ailleurs, à interroger d'autres phénomènes migratoires envisagés tant en termes de « retour » que de « départ ».

[6] SAYAD A., *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité, l'illusion du provisoire*, Editions Raisons d'agir, février 2006, p.140.

Chapitre 1 : Situation de la recherche et construction de l'objet

Ce chapitre est essentiellement consacré à la façon dont nous avons construit notre objet de recherche : « le retour au pays », en passant nécessairement par une analyse des usages des termes et des notions qui servent à rendre compte de ce qu'il est convenu d'appeler « l'expulsion ». Nous présentons aussi brièvement nos orientations méthodologiques et les différents outils mobilisés lors de nos séjours au Cameroun pour recueillir les récits de vie, démarches que nous reprenons de façon plus complète dans le chapitre 3.

I. Problématique générale

1.1. Les termes de l'expulsion : le monopole de la circulation légitime ?

Termes relevant du vocabulaire juridique et politique, « l'expulsion », « l'éloignement », « le retour forcé » et « la réadmission » relèvent d'une même procédure de mise au ban des étrangers. Revenir sur ces termes permet d'en préciser les différents usages, les pratiques qu'ils génèrent mais surtout de déconstruire la logique étatique pour opposer la logique individuelle, celles des émigrés mis face à « l'échec d'un devenir immigré ». En effet, les pratiques des immigrés-émigrés nous révèlent une autre vision : face aux règles régissant le franchissement des frontières et réglementant les espaces nationaux, ils proposent une autre lecture des normes.

Inscrite au cœur des logiques étatiques, « l'expulsion » met fin à une présence immigrée déclarée « irrégulière », c'est-à-dire non conforme aux règles de droit régissant l'entrée et le séjour des étrangers. Les migrants déboutés du droit d'asile, ceux refoulés aux frontières, les « clandestins » et les « sans papiers » sont autant de figures de l'immigré expulsé, ou du moins de ceux que la loi invite à quitter le territoire et que l'Etat reconduit à la frontière. Comme le rappelle Smain Laacher dans *Le peuple des clandestins*[7] : « *il n'y a pas mille façons d'entrer sur un territoire national. On y entre légalement ou illégalement* ». On peut ajouter que ce propos vaut également pour le séjour dans le pays d'immigration. Mais, tout en vivant dans « *la hantise de la calamité du renvoi* »[8], l'immigré « irrégulier » vit « régulièrement » au regard des normes sociales. « *L'irrégulier a de plus en plus souvent des attaches familiales en France, parfois des racines ou une progéniture. Cet enracinement social délégitime les sanctions juridiques : comment peut-on être réduit à l'illégalité quand on a par ailleurs un statut familial en France, une situation professionnelle normale et régulière ?* »[9]

[7] Laacher Smain, *Le peuple des clandestins*, Calmann-Lévy, 2007, p.35.
[8] Sayad Abdelmalek, *La Double absence, des illusions de l'émigré aux souffrances de l'émigré*, 1999, p. 35.
[9] Timera M., « Sans-papiers africains face aux communautés d'origine », p. 99, in Fassin D., Morice A., Quiminal C., (1997), *Les lois de l'inhospitalité : les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, La Découverte.

Pensée en termes de procédure, l'expulsion se traduit par un « éloignement », c'est-à-dire une « *mesure d'exécution par laquelle l'intéressé est transféré physiquement hors de l'Etat d'accueil* »[10]. Il existe divers motifs de « transferts » des étrangers. Outre l'expulsion, la « reconduite à la frontière » et l'« interdiction du territoire français »[11] participent à la logique de reflux migratoire qui se traduit par un « retour forcé »[12] au pays. Ce que l'Etat désigne sous ces différents termes met en jeu la notion de frontières, dans son acception aussi bien matérielle que symbolique, et dès lors, celles de territoires et d'appartenances.

Dans son acception juridique, le recours à l'expulsion était à l'origine envisagé[13] en cas de « *nécessité impérieuse pour la sûreté de l'État ou pour la sécurité publique* », « *or cette disposition, censée garantir l'État contre des menaces liées à l'espionnage ou au terrorisme, a été détournée de son objectif initial et utilisée pour pouvoir expulser des étrangers normalement protégés contre l'expulsion mais condamnés pour des crimes ou délits d'une certaine gravité* »[14]. « *L'économie de la légitimité est ce qui fonde l'espace de la légalité* »[15]. C'est à la lumière de ce rapport entre la légitimité et la légalité, dans les fluctuations qu'il laisse apparaître, que l'on peut lire les différents effets de variations de la définition et de l'application de la loi. Se révèle ainsi la fragilité des frontières catégorielles produites par l'Etat. Et dans le cas présent, c'est au nom de l'intégrité territoriale, de la souveraineté de la nation que l'Etat produit cette catégorie particulièrement institutionnalisée, fluctuante mais pérenne : « les expulsés ».

Dès lors quelles logiques nous révèlent ces diverses « mesures judiciaires et administratives d'éloignement » telles qu'elles sont mises en oeuvre par l'Etat, au nom de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale ?

---

[10] Définition extraite du Conseil de l'Europe, (2005), *Vingt principes directeurs sur le retour forcé*, adopté lors de la 925e réunion des Délégués des Ministres, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et commenté par le Comité Ad hoc d'Experts sur les aspects juridiques de l'asile territorial, des réfugiés et des apatrides (CAHAR).

[11] En France, les *« mesures d'éloignement »* recouvrent « l'*expulsion »* (« menace grave pour l'ordre public), « l'*interdiction de territoire »* (condamnation de justice, à titre principal (entrée et/ou séjour irréguliers) ou complémentaire d'une peine correctionnelle de prison (double peine) et/ou d'amende), et « la *reconduite à la frontière »* (entrée et/ou séjour irréguliers).

[12] Dans ses *Vingt principes directeurs sur le retour forcé* (septembre 2005), le Conseil de l'Europe définit ce qu'il entend par « retour », définition reprise par les institutions européennes dans le cadre de « la politique de retour forcé des étrangers en situation irrégulière » et déclinée à travers une gradation de la coercition. Le « retour », en général, y est décrit comme « *un processus, comprenant une phase de préparation et de mise en œuvre, selon lequel une personne est éloignée vers son Etat d'origine, vers un Etat de transit ou vers un Etat tiers* ». Il peut être « volontaire » (départ assisté ou non, vers le pas d'origine, de transit ou un autre pays tiers, effectué de son plein gré par un candidat au retour), « volontaire assisté » (le retour d'un non-ressortissant de l'UE assisté par l'Organisation internationale pour le migrations (OIM) ou par d'autres organisations accréditées), « volontaire contrôlé » (retour exécuté sous le contrôle direct des autorités de l'Etat d'accueil, avec le consentement de la personne et sans recourir à des moyens de contrainte) et enfin « *forcé* » *(retour imposé vers l'Etat d'origine, vers un Etat de transit ou vers un Etat tiers, effectué sur le base d'un acte administratif ou judiciaire).*

[13] Si la France a, de tout temps, procédé à l'expulsion d'étrangers hors de son territoire, la première loi en la matière date du 3 décembre 1849. Des précisions seront apportées sur l'évolution des textes de droit en matière d'expulsion dans le chapitre 2 dévolu à l'analyse des politiques migratoires.

[14] GISTI, (2005), *Guide de l'entrée et de séjour des étrangers*.

[15] Fassin Didier, « La santé en souffrance », p. 107-123, in Fassin Didier, Morice Alain, Quiminal Catherine (dir.), *Les lois de l'inhospitalité, les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans papiers*, 1997, La découverte, 278 p.

L'expulsion est une mise au ban légitimée par le monopole de la « violence légitime » de l'Etat (Weber). Par ailleurs, l'expulsion s'enracine dans ce que Sayad nomme la « *pensée d'Etat* », en tant que « *base anthropologique sur laquelle reposent tous nos jugements sociaux* »[16]. Dès lors, à l'instar de la « double peine » qui « *existe objectivement dans notre façon de penser, avant même qu'on la fasse exister sous une forme objectivée, qu'il s'agisse de la sanction d'un tribunal judiciaire ou d'une décision administrative* », il convient de soumettre ces phénomènes incorporés de mise au rebut à « *une opération de rupture désacralisante avec la doxa* »[17].

Désignant dans le sens commun le fait de « pousser hors de »[18], de « faire sortir », l'expulsion instaure un rapport à l'espace géographique et social. Expulser, c'est d'abord exclure d'une assemblée, d'un groupe. Mouvement projeté vers le « dehors », l'expulsion semble ne pouvoir être saisie indépendamment du « dedans ». Elle est située et pensée depuis l'intérieur, au sein d'une entité délimitée. Elle est également administrée dans un monde clos, dans les coulisses des zones d'attentes des aéroports et circonscrite dans des lieux soumis à un régime particulier, cloisonnée dans les centres de rétention régis par le principe de « *la libre circulation des retenus* »[19].

Ce reflux de membres considérés comme minoritaires, qu'il se traduise en termes d'ostracisme, d'« expulsion », d'« éloignement » ou de « retour forcé » est constitutif de la délimitation d'une entité, qu'elle prenne la forme d'un groupe, d'un territoire ou d'un Etat. Exclus du territoire, les devenirs des immigrés expulsés ne relèvent plus des prérogatives nationales. Selon les orientations des politiques d'immigration, les immigrés se voient proposer une « *aide au retour* » ou à la « *réinsertion dans le pays d'origine* »[20]. L'expulsion est alors présentée comme un « retour », certes né d'un impératif coercitif mais « naturellement » orienté vers le pays « d'origine ». Reconduits manu militari dans le pays qu'ils avaient choisi de quitter, les immigrés expulsés voient s'éloigner leurs projets migratoires qu'ils accomplissaient dans le pays d'immigration. Se dévoile ainsi la tension née de la confrontation entre « *la raison d'Etat* » et « *la volonté des sujets* »[21].

L'expulsion cristallise le rapport de force entre les membres considérés comme majoritaires et ceux jugés minoritaires au sein d'un groupe. Elle nous révèle cette frontière que Simmel qualifie d'« *intérieur à la société* »[22], les délimitations de l'espace réservé aux étrangers au sein de la nation et surtout les conditions de leur « *investissement dans une ligne de l'espace* » social. En effet, *« qu'on distingue les membres de plein droit et celui qui ne l'est qu'à moitié ou au quart, implique une frontière entre ce dernier et l'ensemble dont il fait pourtant partie, ou encore une frontière à l'intérieur de la société, qui suivant les lignes de*

---

[16] Sayad Abdelmalek, (1999), *La double absence, des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil, p. 399.

[17] ibid., p. 400-4001.

[18] Définition extraite de Rey Alain, (2005), *Le Dictionnaire culturel en langue française*, Le Robert.

[19] N. Fischer, "Entre urgence et contrôle. Eléments d'analyse du dispositif contemporain de rétention administrative pour les étrangers en instance d'éloignement du territoire.", *TERRA-Ed., Coll. "Esquisses"*, février 2007 : http://terra.rezo.net/article560.html

[20] Ces termes sont extraits de la circulaire interministérielle n°DPM/ACI3/2005/423 du 19 septembre 2005 relative au programme expérimental d'aide au retour volontaire pour les étrangers en situation irrégulière. La politique dite « d'aide au retour » fera l'objet de précisions dans le chapitre 2.

[21] Expressions extraites de Hily Marie-Antoinette, « Revenir, rester ou circuler », p. 261-266, in Berthomière William, Chivallon Christine (dir.), (2006), *Les diasporas dans le monde contemporain*, Editions Kerthala et MSHA, 419 p

[22] Simmel Georg, « Excursus sur la frontière sociale », p. 610, in *Sociologie, Etudes sur les formes de la socialisation*, Puf, 1999, 756 p.

droits et de devoirs qui rayonnent en son centre, marque certains points qui indiquent à certains éléments la frontière de leur participation, et n'existent pourtant pas pour d'autres éléments ; ou aussi bien à l'intérieur de l'individu qui, lorsqu'il n'est pas entièrement accepté dans la société, ressentira avec une acuité extrême la frontière entre la part de sa personnalité pour laquelle il est accepté et celle qui reste étrangère à tout relation »[23].

Le motif de cette exclusion se caractérise avant tout par l'extranéité qui lui est inhérente. Cette situation est propre aux « étrangers », c'est à dire à cette « *présence au sein de la nation de non nationaux* »[24]. Traçant ainsi une frontière intérieure entre deux groupes distincts, l'expulsion désigne une situation juridique propre à celui qui est étranger dans un pays donné, c'est « *une sanction intrinsèquement liée à la condition d'étranger, l'étranger étant par définition expulsable* »[25]. Abdelmalek Sayad pointe, par ailleurs, cette frontière incompressible instaurée par la « *fonction diacritique de l'Etat* »[26]. « *Qu'il y ait expulsion ou non, l'expulsabilité de l'étranger est le signe par excellence d'une des prérogatives essentielles de la souveraineté nationale ; c'est là aussi la marque de la pensée d'Etat, pour ne pas dire que c'est la pensée d'Etat en elle-même : en effet, il est dans la nature même de la souveraineté de la nation d'expulser qui bon lui semble parmi les résidents étrangers (au sens de nationalité) et il est dans la nature même de l'étranger (nationalement parlant) d'être expulsable, peu importe qu'il soit effectivement expulsé ou non* »[27].

Utilisée dans le langage courant et par le milieu associatif pour désigner l'ensemble des mesures d'éloignement, l'expulsion est alors synonyme de bannissement. Cet usage procède à un renversement de perspective. Il remet en question la nationalité comme critère inconditionnel d'un droit à la résidence pour légitimer un droit au sol et au séjour pour les étrangers. L'accent est mis sur la précarité d'un séjour incompatible avec la qualité de résident des étrangers, leur enracinement social. C'est finalement la condition même de l'immigré qui est ici mise en lumière : celle de l'illusion réconfortante du provisoire partagée par l'immigré-émigré, la société d'émigration et l'Etat d'accueil, comme l'a analysé Sayad[28]. Illusion largement constitutive du fait qu'il n'existe pas en droit français de statut de résident permanent permettant de régler définitivement la question du séjour[29], du moins pour un ressortissant d'un pays hors de l'Union européenne.

Etrangers « irréguliers » dans la nation, les immigrés expulsés sont alors « retournés » vers leur pays de départ, « l'Etat d'origine ». Entre droit et devoir de retour, l'étranger révèle l'ambivalence de cette notion de « retour » investie par les logiques étatiques : au droit de retourner les contrevenants aux règles d'entrée et de séjour que s'octroie l'Etat d'immigration,

---

[23] ibid.

[24] Sayad Abdelmalek, (2006), *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Editions Raisons d'agir, p. 191.

[25] Sayad Abdelmalek, (1999), *La double absence, des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil, p. 412.

[26] Sayad la définit de la façon suivante : « *On a dit que cette fonction diacritique de l'Etat, fonction à proprement parler de définition, i.e. de délimitation est dans la nature même de l'Etat, et qu'elle est constitutive de l'Etat sous toutes ses formes et tout au long de son histoire, mais elle est, semble-t-il, plus impérative et par-là même plus prescriptive dans le cadre de l'Etat nationalement républicain, dans l'Etat qui prétend à une homogénéité nationale totale, c'est-à-dire à une homogénéité sur tous les plans, politique, sociale, économique, culturelle (notamment linguistique et religieuse), etc.* », p. 397, ibid.

[27] Ibid., p. 412.

[28] Sayad Abdelmalek, (2006), *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Raisons d'Agir, 216 p.

[29] La carte de résident est un titre de séjour valable 10 ans et renouvelable de plein droit. Cependant les conditions d'obtention de ce titre reposent sur des critères relevant largement du pouvoir d'appréciation de l'Etat (comment justifier une « intégration républicaine » ?). Par ailleurs, la politique actuelle de restriction de l'immigration a développé un arsenal de mesures facilitant le refus du renouvellement de ce titre et son retrait.

le pays d'émigration a pour « devoir » de « réadmettre » ses nationaux dont on ne veut plus ailleurs. Perçue comme un « *défi nationaliste* »[30] par ce dernier, l'expulsion contraint le pays d'émigration à confirmer la disqualification dont l'expulsé fait l'objet. Il autorise l'entrée de ses émigrés dont l'arrivée fait figure de « *fin honteuse* » (Sayad). Cette migration dévoile le rapport de force qui lui est inhérente. « *Ainsi, que cet acte entre dans le cadre d'une convention interétatique ou qu'il soit en marge de tout accord de cette espèce, le retour et l'incitation plus ou moins déguisée au retour constituent pour les deux partenaires l'occasion d'éprouver, chacun à sa manière, le plus intensément (surtout dans le cas du partenaire en position dominée, le pays d'émigration), le rapport de force qui est au principe de la relation de migration* »[31].

La réadmission, dans son acception juridique, se ferait au nom d'un principe, celui « *admis dans la pratique contractuelle du droit international public* » selon lequel les Etats doivent laisser entrer leurs ressortissants sur le territoire national. « *La conviction de son caractère obligatoire et la pratique concordante des Etats en font également un principe de droit international coutumier* »[32]. Cette pratique fondée sur le principe de la reconnaissance mutuelle de la souveraineté des Etats, d'un « droit du sol » sinon d'un « droit du sang », est définie par la Commission européenne comme un « *processus par lequel un ressortissant d'un pays tiers est réintégré dans son pays d'origine* », donc « désintégré » de la société d'accueil, du pays d'immigration. Mais ce qui relèverait alors d'une « réintégration » n'est semble-t-il consentie qu'à reculons par le pays d'émigration. « *Une politique de reflux de la part des pays d'immigration (...), quand bien même elle se parerait de suffisamment de fair-play pour obtenir l'accord, ne serait-ce que de pure forme, une telle politique ne saurait recevoir l'assentiment qu'elle cherche, aucun pays d'émigration ne pouvant souscrire à cette politique ; aussi ne lui reste-il qu'une solution en cette circonstance : "de nécessité faire vertu"* »[33].

De façon générale, et même si le phénomène a quelque peu acquis en visibilité dans les sociétés contraintes de « réadmettre » leurs ressortissants, le retour forcé reste largement sous l'emprise de la raison d'Etat, du politique qui détiendrait comme « *un monopole de la circulation légitime* »[34] dans ses murs comme hors de ses frontières. « *La frontière de chaque État devient en réalité la frontière des 15 pays, qui en 2007 sera celle des 25 pays. (...). C'est ce qui se passe aussi aux frontières internes : pour peu qu'il y ait reconnaissance réciproque des décisions sur les expulsions et identification dans le Système d'information Schengen, être expulsé de l'un des pays européens c'est être expulsé des 25. Être « clandestin » dans un des pays de l'Union européenne, c'est comme avoir traversé les frontières de tous les autres, et, prisonnier de sa propre condition, être automatiquement clandestin dans les 24 autres*

[30] Sayad, (2006), *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Raison d'Agir, p. 184.
[31] ibid., p. 183-184.
[32] Ces précisions sont extraites de l'Office fédérale des migrations de la Confédération Suisse : http://www.bfm.admin.ch.
[33] Sayad A., *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, p. 186.
[34] Il ne s'agit pas ici de la notion de « circulation migratoire » mais plutôt d'une interrogation sur « la libre circulation », en terme de laissez-passer. Cette expression est extraite de l'article « *Les plis de la frontière* », Entretien avec Enrica Rigo réalisé par Pierre-Vincent Cresceri et Jean-Baptise Leroux, in *Vacarme* n°32, été 2005. La constitution de l'espace Schengen a profondément bouleversé les frontières symboliques (internes et externes) qui le constitue. « *La fonction de la frontière n'est pas tant de tenir les intrus à l'écart que d'assigner les individus à des espaces politiques, sociaux et juridiques diversifiés. Les frontières de Schengen sont en réalité des frontières virtuelles, dans la mesure où il s'agit d'un système de contrôle diffus : les individus sont contrôlés bien avant les frontières géographiques, par exemple lors de la demande de visa ou de l'embarquement sur un ferry*. »

pays »[35]. En effet, la rhétorique politique actuelle, dans ses discours de légitimation, ne s'attache-t-elle pas à faire de l'effectivité du retour des uns la garantie de la réussite d'intégration des autres ?[36]

Il convient donc de penser les trajectoires migratoires et identitaires des expulsés dans le cadre de cette migration qui n'est autre qu'un départ imposé (par et du pays d'immigration) faisant dès lors de ce « retour au pays » (d'émigration), une « migration forcée ».

1.2. Migration forcée, migrants immobilisés

La notion de « migrant forcé »[37] semble aujourd'hui être appropriée par la figure du réfugié. Celui-ci est défini comme contraint au départ, éloigné contre son gré de son groupe originel. Dès lors, le refoulement des migrants aux frontières et l'éloignement de migrants organisés nationalement ou à l'échelle communautaire ne paraissent pas relever de cette catégorisation des migrations internationales[38]. Sur quels critères cette notion de « migration forcée » est-elle définie et légitimée ?

L'éloignement forcé se révèle bien souvent brutal et crée une rupture dans le projet migratoire. La coercition est ici clairement établie au nom d'une politique de lutte contre l'immigration irrégulière et les flux migratoires avérés, bien que difficilement quantifiables. Pourtant il semblerait que l'analyse de ce mouvement migratoire, impulsé par les pays d'immigration, soit comme frappée d'un déni de « migration forcée », pour être uniquement appréhendée dans le registre de l'humanitaire, sous l'angle de la « réinsertion ». Le « *monopole de la violence physique légitime* » (Weber) et la « *fonction diacritique de l'Etat* » (Sayad) sembleraient presque assez performatifs pour accorder au retour forcé d'un immigré la légitimité d'un « retour au pays », qui serait nécessairement un retour « chez soi », « aux origines ». Pourquoi ne pas envisager l'expulsion comme une migration forcée en tant que départ contraint du pays d'immigration et arrivée imposée dans un « pays d'origine », dont on avait pourtant choisi de s'éloigner ?

Considérer l'expulsion comme une migration forcée permet de repenser la notion de retour, en termes de « droit au retour »[39] en France du point de vue de l'immigré expulsé. En

---

[35] Ibid.

[36] Ce que Jacqueline Costa-Lascoux exprime à travers l'idée d'une « *logique de la capacité d'absorption* » dans « L'illusion de la maîtrise, la politique en trompe-l'œil », p. 40, in BALIBAR E., CHEMILLIER-GENDREAU, COSTA-LASCOUX J., TERRAY E. (dir.), (1999), *Sans-Papiers, l'archaïsme fatal*, Edition La Découverte, Paris, 123 p. On peut également rapprocher cette « logique » à la notion de « *seuil de tolérance* », comme « *tour de passe-passe idéologique* » qui « *présente l'avantage d'autoriser et d'interdire, simultanément, les attitudes de rejet et le racisme* », Revue Pluriel n°1, (1993), L'Harmattan.

[37] « *Les migrants forcés sont des personnes contraintes de quitter leur lieu de résidence en raison d'une guerre, des violences et des persécutions dont ils font l'objet ou de la dégradation de leurs conditions de vie du fait de la guerre. Les migrants économiques sont des personnes quittant volontairement leur lieu de résidence d'origine dans le but d'améliorer leurs conditions de vie.* ». L'auteur considère les migrations forcées à travers une acceptation large du terme de « réfugié » (statutaire, demandeur d'asile, « écologique », IDPs), Castle Stephen, (2005), « The political economy of forced migration in the new global order », Séminaire Céri- Sciencespo., http://www.ceri-sciencespo.com/themes/projets/documents/cr_021205.pdf

[38] On considère les migrations forcées comme une catégorisation (sous catégorie) du phénomène global que constituent les migrations internationales.

[39] Les organismes (HCR, Croix Rouge, OMI) en charge de la gestion des migrations forcées des réfugiés, au sens de déplacements de populations catégorisées de réfugiés ou IDPs, mènent depuis quelques temps des réflexions

pointant ce départ forcé, cette approche nous invite à appréhender la volonté de l'émigré de revenir sur cet éloignement à marche forcée et de déployer de nouvelles stratégies pour mettre en œuvre un « *retour au pays d'immigration* », dans un contexte marqué par une volonté politique d'assigner à résidence des étrangers jugés indésirables.

Dans les recherches en migrations internationales, la mobilité envisagée sous l'angle d'une circulation migratoire[40] est un phénomène aujourd'hui largement reconnu et analysé. Par ailleurs, l'immobilisme contraint de migrants dans des espaces de refoulement, situés dans des pays dits de transit, à l'écart des « espaces interdits », connaît un regain d'intérêt, tout en restant essentiellement centré sur les « brûleurs »[41] et localisé aux frontières européennes. Pourtant ces lieux de (re)négociations du projet migratoire que constituent ces espaces de refoulement peuvent également s'étendre aux pays dits d'origine et s'apparenter à un « retour au pays » contraint. Par ailleurs, cette focalisation sur les frontières externes de l'Europe tend à brouiller la nature de ce que l'on appelle communément la politique de lutte contre l'immigration clandestine en la centrant sur une lutte contre une « émigration illégale »[42]. Enfin, ce regard rivé sur l'« externe » ne fait que renforcer ou donner corps à une immigration perçue comme « sauvage » à l'intérieur de ces même frontières. C'est ainsi la figure du *refoulé de l'extérieur* qui s'offre à nous de prime abord, celle d'un migrant qui a traversé l'océan sans réellement jamais mettre pied en terre européenne.

Cette bipolarisation caractérisée par, d'un coté, les pays-frontières de l'Union européenne (au sud, Malte, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, et à l'est, l'Ukraine notamment), et de l'autre, les pays frontaliers de l'UE (le Maroc, la Libye, le Sénégal entre autres) semble voiler la figure de *l'éloigné de l'intérieur*. Bien qu'absente des représentations dans les pays d'immigration, cette figure de l'éloigné de l'intérieur pourrait être, dans son versant émigré, celle de personnes souvent démunies, coupées des attaches familiales et sociales qu'elles ont tissées en France, isolées au sein d'une société d'émigration qu'elles n'auraient finalement pas dû quitter, leur épargnant dès lors le poids de l'absence et de la « faute »[43], l'épreuve du retour forcé.

Si l'actualité française récente a dévoilé quelques facettes de cette figure, son appréhension reste lacunaire car trop souvent limitée à l'espace intérieur, qu'il soit national ou communautaire. La distance tracée par l'éloignement semble instaurer une frontière intérieure au-delà de laquelle tout devenir paraît impensable, du moins impensé. Dès lors comment appréhender cette notion de « retour » ?

---

nées de l'idée d'un « droit à un retour durable ». Voir Office of Return and Communities (SRSG), United Nation Interim Administration Mission in Kosovo, « The right to sustainable return », Concept Paper, 17 May, 2002.

[40] Notion qui désigne non pas de nouvelles migrations mais une circulation instaurée par des populations immigrées (stabilisées par exemple en Europe) entre un point de départ et un point d'arrivée. C'est dans cet espace parcouru que se dévoile la circularité. Voir G. Simon, A. Tarrius et C. Gauthier.

[41] Traduction du terme arabe *hrag*, « brûler » et qui désigne aujourd'hui de façon générique les *haraggas*, « brûleurs » (de frontières et de papiers) c'est-à-dire les migrants embarquant en pateras pour rejoindre, entre autres, les îles Canaries.

[42] Rodier Claire, « Emigration illégale : une notion à bannir », *Libération,* 13 juin 2006.

[43] « *Il n'y a pas de présence en un lieu qui ne se paie d'une absence…* », p. 151. Sayad évoque la « *frénésie* [des émigrés revenant au pays natal] *à gommer leur émigration, à faire oublier cette absence objectivement coupable » car « l'émigration est une faute au sens littéral du terme, au sens de « manque » (l'émigré manque au groupe comme un élève peut manquer les cours, l'absence est en elle-même un manque) ; elle l'est aussi au sens moral du terme, celui de « manquement », ce dernier sens n'étant d'ailleurs jamais totalement exclu du premier* », p. 214-15, in Sayad (2005), *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité, l'illusion du provisoire*, Raison d'Agir.

1. 3. Le « retour », une notion difficilement heuristique ?

La notion de « retour » est problématique puisque rattachée à des situations et des contextes hétéroclites où les différents acteurs concernés n'ont pas une maîtrise égale de cette mobilité. Or ce sont justement dans ces situations et ces contextes que le « retour » prend tout son sens.

Dans le cadre de la recherche en migrations internationales, la notion paraît bien trop situationnelle pour être réellement opératoire. Il convient dès lors de repenser le retour et de qualifier cette catégorie « indéfinie » dans le cadre de l'expérience propre à chaque phénomène migratoire.

Désignant, au sens premier, le « fait de revenir sur ses pas »[44], le sens donné au « retour » dans les migrations internationales semble être « *noyé dans une enveloppe de nuée* »[45] qui empêcherait de le distinguer clairement, comme Ithaque pouvait l'être à l'arrivée d'Ulysse. En effet, la multiplicité des formes de mobilités actuelles engage à repenser la migration de retour, non plus dans son acception classique mais comme inscrite dans un continuum, une étape ou un passage et, non comme une fin en soi. Le démographe J.L. Rallu définit le retour du migrant non pas comme un mouvement définitif, mais dans une optique plus large de mobilité. Un « migrant de retour » est alors « *une personne revenant à son point de départ, sans préjuger d'éventuelles migrations futures* »[46]. Ce « point de départ » induit une bipolarité et ne présage nullement d'être un « point de non-retour ».

Par ailleurs, la littérature dévolue aux migrations internationales de retour semble ne retenir que deux types de migrants : les bénéficiaires d'un « droit au retour » que seraient, entre autres, les réfugiés, et les candidats potentiels au retour, c'est-à-dire les « travailleurs immigrés ». Cette distinction, pour le moins sujette à débat si l'on considère que tous les migrants possèdent un « droit au retour », oublie semble-t-il d'appréhender ceux qui se distingueraient davantage par un « devoir » de retour. En effet, d'une façon générale, le retour est dirigé implicitement, sur le mode du « cela va de soi », vers le pays natal. Ce schème s'appuie sur le fait que l'« *on n'existe sur la scène internationale que comme ressortissant d'une nation et d'une nationalité. (…) Tout individu est d'abord membre d'un groupe originel (la genèse n'est pas ici seulement biologique, elle est aussi sociale, historique, politique, culturelle, etc.) et, ensuite, membre de plusieurs groupes qu'on dira seconds, mais pas nécessairement secondaires, surtout dans le cas de l'immigration…* »[47]. Pourtant les immigrés-émigrés expulsés semblent interroger cette logique étatique et agir dans le sens du « retour en immigration ».

Déplacement spatial pour ainsi dire intrinsèquement subordonné à un aller, le retour implique nécessairement plusieurs types de relations : au temps, à l'espace géographique et à l'espace social. C'est donc au regard des configurations particulières qui se dessinent dans les

[44] Rey Alain (dir.), (2005), *Dictionnaire culturel en langue française*, Le Robert.
[45] Sayad, Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Editions Raisons d'agir, 2006, p. 213.
[46] Rallu Jean-Louis, « L'étude des migrations de retour : Données de recensement, d'enquête et de fichiers », in CEPED-POPINTER (Actes de l'Atelier international), *Migrations internationales de retour dans la perspective des pays du Sud*, Avril 2004 ; Nogent-sur-Marne.
[47] Sayad A., « *L'illusion du provisoire* », p. 145-146, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Editions Raisons d'agir, 2006.

relations que les migrants internationaux entretiennent avec ces deux espaces que la notion de retour fait sens. Par ailleurs, « *l'homme est un irréversible incarné : il devient mais ne revient jamais* », nous dit Jankélévitch[48]. A la réversibilité de l'espace – dans la limite des obstacles mis en œuvre par la politique de fermeture des frontières – s'oppose l'irréversibilité du temps. « *Le sens de la futurition est la servitude fondamentale imposée à toutes nos manipulations* »[49]. Aussi le retour forcé se traduit-il physiquement pour l'immigré expulsé par un exil, une séparation d'avec l'espace et l'univers familiers qu'il s'était constitué durant l'immigration, les liens familiaux et les relations sociales qu'il avait noués. Cet éloignement est également celui de la réalisation du projet migratoire, qui échappe à l'émigré expulsé alors contraint de retracer son parcours, de redéfinir sa trajectoire. Mais, c'est aussi dans cette trajectoire qui aurait pour point de chute le pays natal et, dans la distance qui le sépare d'en France, que l'immigré expulsé prend conscience d'un autre éloignement, celui qui l'a séparé jusqu'à son expulsion, du pays natal. L'émigré de retour forcé mesure alors l'absence qui a été la sienne durant son immigration. Entre départ forcé et retour imposé au pays natal, comment l'immigré-émigré expulsé qualifie-t-il ce « retour » ?

C'est dans l'analyse des pratiques des émigrés, dans la reformulation de cette expérience du « revenir » que le contenu du « retour » se forme. Par ailleurs, le retour n'a finalement de sens que lorsqu'il est « situé ». Il convient dès lors de voir d'où l'on se situe et où l'on se situe, d'interroger le projet migratoire au regard des objectifs qui avaient été fixés et de la reformulation née de ce « retour ».

1.4. Qualifier la notion de retour dans l'ambivalence

- Retour rêvé, retour forcé : le « double retour »

C'est en appréhendant l'objet de cette étude à travers les ouvrages de Sayad et les entretiens effectués avec les émigrés retournés de force au Cameroun qu'il nous a semblé nécessaire de requalifier la notion de retour dans les pratiques et les discours des immigrés-émigrés. Nous analysons les trajectoires migratoires des émigrés de « retour forcé » dans le pays où s'est formulé leurs projets migratoires, et plus précisément du point de vue des émigrés inscrits dans le contexte social du pays natal. Or, nous avons pu constater que l'ensemble des personnes rencontrées au Cameroun se projettent dans un retour rêvé en France. Ils cherchent à parcourir la distance qui les sépare d'en France. Par ailleurs, ce retour sur les lieux du départ, c'est-à-dire « *un retour sur soi, (...) sur le temps antérieur à l'émigration, une rétrospective* »[50], peut être interprété comme un rappel de la distance parcourue par le migrant depuis son départ en émigration, dans le temps d'immigration.

La configuration particulière de ces trajectoires migratoires révèle l'ambivalence du « retour » des immigrés-émigrés expulsés qui, à l'image d'Ulysse, « *vivent, pensent, agissent eux aussi continûment dans le sens du retour, ce qui veut dire alors qu'ils ne sont partis que pour revenir, le retour étant contenu dans l'acte même d'émigrer et, au moins en intention, et*

---

[48] Jankélévitch Vladimir, *L'irréversible et la nostalgie*, 1974, Flammarion. Citation extraite du chapitre I : irréversibilité et temporalité.
[49] Jankélévitch Vladimir, *L'irréversible et la nostalgie*, 1974, Flammarion.
[50] Sayad, (1999), *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité, 1. l'illusion du provisoire*, Raison d'agir, p. 141.

si possible, en comportements effectifs, il préexistait au départ »[51] forcé, dans le cas qui nous intéresse.

Entre retour imposé au pays natal et retour projeté au pays d'immigration, c'est donc un retour dédoublé que l'expulsion, et l'après-expulsion, semble induire, au regard de la bipolarité qu'elle instaure dans une circulation rêvée. Nous qualifierons donc, en nous inspirant de la « *double absence* »[52] théorisée par Sayad, de « double retour » l'expérience migratoire vécue par les immigrés expulsés, autrement dit les émigrés de « retour forcé » au pays. Nous considérons donc que c'est dans un même mouvement de projection et de remémoration de leur parcours migratoire que les immigrés-émigrés expulsés renégocient la frontière qui les sépare d'en France. Le devenir ici (au pays d'émigration) se structure dans la projection d'un devenir là-bas (au pays d'immigration). La mobilité projetée dans ce « double retour » semble être la réponse donnée à cette « *double absence* ».

Le double retour pourrait sans doute être considéré comme une entrée privilégiée pour l'analyse des reformulations des projets migratoires et de l'ambivalence identitaire, comme un prisme permettant d'éclairer cet entre-deux, la liminarité perceptible dans les trajectoires migratoires des personnes retournées de force dans leur pays natal à la suite d'une interdiction de territoire ou d'une condamnation à la double peine. Nous envisageons leurs trajectoires migratoires dans ce que Sayad nomme une perspective « totale ». Par ailleurs, plutôt que d'envisager le retour comme une fonction miroir qui ne nous renverrait que notre propre reflet, nous envisageons le double retour comme une sorte de « boule à facettes », qui par les différents angles d'approches possibles qu'elle offre, permet d'appréhender la globalité du phénomène, son inscription dans les différents cadres sociaux d'émigration et d'immigration. Le dédoublement du retour dévoile cet espace de négociation, que pourrait être l'entre-deux dans lequel les émigrés semblent se situer, marqué par l'ambivalence spatiale, temporelle et identitaire. Notre étude ne prétend pas aborder l'ensemble des facettes de ce retour dédoublé mais plutôt saisir le contenu subjectif de cette situation migratoire qu'est l'après expulsion, de cette entreprise des retours.

Nous analyserons les trajectoires migratoires et identitaires de ces éloignés de l'intérieur en inversant la perspective du retour tel qu'il est généralement conçu, c'est-à-dire orienté vers le pays d'origine et pensé comme définitif, pour l'appréhender sous l'angle d'un « double retour ». Il nous faut donc interpréter, en parallèle de cette *mobilité rêvée*, une *immobilité construite* dans les différentes pratiques des émigrés et les déterminants du retour en France propres à chacun des immigrés expulsés.

- *L'entreprise des absences ou la « double absence »*

Revenir au pays d'émigration, nous dit Sayad, est une « *entreprise* », un travail de construction lié au projet et au parcours migratoires. Cette approche pourrait être étendue à

[51] ibid., p. 152.

[52] Sayad A., (2006) *L'illusion du provisoire*, Raison d'Agir, p. 161-162 : « *On a dit que l'ubiquité était le rêve de tous les déplacés, de tous les transplantés (…), l'immigré est ici et là-bas, il est présent et absent ou, inversant les termes, il n'est ni ici, ni là-bas, ni présent, ni absent ; il est deux fois présent et deux fois absent : ici, il est présent physiquement, matériellement, de manière corporelle seulement, et absent moralement, mentalement, en esprit ; là, il est, dans les faits, physiquement, matériellement, corporellement absent, mais il est moralement, mentalement, imaginairement et spirituellement présent* »

celle d'un « revenir au pays d'immigration ». « *On ne quitte pas un pays impunément* »[53] : l'illusion d'un retour au point de départ se cristallise dans l'idée d'un retour au temps du départ, « *l'illusion de l'intégrité formelle et de la fidélité à soi* »[54]. Dès lors migrer à rebours ne serait qu'une façon de revenir sur le temps écoulé, de prendre la mesure de ce qui a séparé et sépare irrémédiablement l'émigré du lieu où s'est formulé son projet d'émigration. Empreint de nostalgie et de désillusion, ce retour sur le lieu de départ constitue alors une mesure de l'absence, comme une ombre projetée sur le parcours migratoire.

Sayad ajoute que l'émigré de retour serait pris en « *faute* »[55], son absence faisant figure de désertion. Aussi le retour de l'émigré « chez lui » s'apparente-t-il à « *une entreprise de l'absence* » oeuvrant à l'effacement du temps perçu comme perdu, vide qu'est la période d'immigration. L'émigré est en quelque sorte enjoint de donner du sens à son absence et donc à son émigration. Ainsi, c'est dans cette opération de formulation de contenu du temps immigré que l'expulsé prend conscience de ce qu'il n'a pas réalisé, de ce que l'on attendait de lui, et de ce qu'il doit dès lors mettre en œuvre pour le réaliser, dans sa quête de reconnaissance des « siens », qu'ils soient au Cameroun ou en France. Mais il doit par ailleurs donné du sens à l'absence là-bas, en France. La projection d'un retour en France permet à l'immigré-émigré de se « raccrocher » à la terre d'immigration qu'il n'a pas choisie de quitter et de se « positionner » dans un entre-deux.

1.5. L'étude de l'après expulsion

Aux termes de cette analyse des termes attachés à l'expulsion et à ses différents usages, notre objet s'inscrit dans l'après expulsion. Cantonnée au traitement juridique et politique des étrangers, l'expulsion des immigrés constituerait une sorte d'impensé social. Largement confinée dans les arcanes du pouvoir étatique, la visibilité des expulsions est essentiellement produite par le milieu associatif qui appréhende cette mesure juridico-administrative sous l'angle des politiques de restriction à l'immigration et de la défense des droits de l'homme.

L'étranger « *étant par définition expulsable* », il n'aurait pour unique « *vocation* »[56] que celle de « *retourner chez lui* ». Catégorie relevant de l'exécution d'une procédure juridique ou administrative, « l'expulsé » est à la fois présent et absent mais sa mise à l'écart semblerait le vider de toute épaisseur sociale. Comment analyser ce qui relève de l'absence, de la négation d'une présence qui n'avait pour autre projet que celui de « migrer » ? La « procédure d'identification » se limiterait à son aspect purement administratif : déterminer le « pays d'origine » de l'étranger. Comment l'expulsé transparaît-il dans les différentes déclinaisons de la figure de l'étranger ? Comment analyser l'éloignement de celui que l'on présente comme « un étranger en situation irrégulière », parfois comme un « voisin [qui] n'a

[53] Ibid., p. 149.
[54] Ibid., p. 150
[55] Ibid., « L'absence est une faute », pp. 152-160.
[56] Extraits de l'intervention de M. Nicolas SARKOZY, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire à Marseille lors de la 3e rencontre préfectorale et consulaire à Marseille, le 5 mars 2007, « *Deuxième rupture : nous avons raccompagné dans leurs pays d'origine plusieurs dizaines de milliers d'étrangers. Un étranger en situation irrégulière n'a pas, en principe, vocation à séjourner en France. Il a vocation à retourner dans son pays. Nous nous sommes donnés les moyens de mieux faire respecter ces règles de bon sens. Nous le faisons d'abord en protégeant nos frontières* ».

pas de papiers »[57], ou ces « parents sans-papiers » dont les enfants sont scolarisés en France[58] ?

La lecture des textes de droit relatifs à cette politique de reflux migratoire présente une vision désincarnée de la réalité. Si « éloigner » paraît être « *une tâche comme une autre* »[59] pour les administrations de l'Etat, la notion de « retour » est également posée comme allant de soi : l'étranger deviendrait alors cet « *homme qui rentre au pays* »[60]. En effet, dans le vocabulaire aussi bien politique, juridique que scientifique, ces individus déchus de leur « statut » d'immigré seraient des « migrants de retour ». Pourtant ces étrangers paraissent déplacés, en marge de l'imaginaire attaché au « retour au pays » auquel participe le « mythe du retour ». Quel sens donner au « *retour au pays* » de ces étrangers reconduits à « leurs » frontières pour y être « réadmis » ? L'expulsion signe-t-elle la mise à mort sociale de la condition de l'immigré-émigré ?

On observe ainsi une relation différentielle avec cette migration de « retour » selon qu'on adopte le point de vue de l'Etat ou de l'étranger. On peut ajouter que cette relation différentielle apparaît également dans les pratiques de l'étranger et selon les rapports qu'il entretient avec les pays d'immigration et d'émigration. Comment les immigrés-émigrés retournés de force au pays s'inscrivent-ils dans « l'après » expulsion et tracent-t-ils la suite de ce parcours interrompu, mis en suspension, réduit à néant ou plutôt redessiné ? Confrontés à ce déni de projet migratoire, comment les émigrés-immigrés expulsés entreprennent-ils ce « double retour » ? Comment se projettent-ils et construisent-ils leur devenir ?

La perception de ce « double retour » par l'expulsé reflète le regard « des autres », ses rapports avec le pays natal en tant que pays de formulation et de redéfinition du projet migratoire, et le pays d'immigration, c'est-à-dire celui où s'affinait le projet migratoire en interaction avec d'une part l'univers familier du pays d'émigration et d'autre part l'univers quotidien de l'immigré. Quel nouveau rapport l'immigré expulsé entretient-il avec son pays d'arrivée forcée ? Le pays d'émigration devient-il un lieu de transit, c'est-à-dire un espace de transition et de reformulation d'un projet migratoire dévié de sa trajectoire ? Ou plutôt comment le migrant se situe-t-il, au regard de sa trajectoire migratoire, entre ces deux espaces où l'un se projette dans l'autre, et inversement ? Ceci interroge la façon dont l'immigré-émigré appréhende ses rapports aux frontières sociales et symboliques, à ses différentes appartenances, son identité sociale.

Etudier la trajectoire de l'émigré expulsé nous invite ainsi à repenser les frontières symboliques, leur porosité perçue ou rêvée, et donc de tracer de nouveaux espaces de reformulation des trajectoires migratoires et identitaires de ces immigrés-émigrés. C'est dans ce franchissement des frontières sociales mais également symboliques, et dans la perception qu'il en a, que l'émigré-immigré reformule sa trajectoire. Partout de trop, et comme *atopos*, il est doué d'une « *conscience nostalgique qui tantôt l'amène sur la terre de ses ancêtres, tantôt le rattache au pays d'immigration* » (Sayad) selon le cadre dans lequel il s'inscrit. L'espace, d'émigration comme d'immigration, est toujours un « *espace qualifié* »[61], voire sacralisé, selon les liens qui nous unissent à lui, que l'on s'y place dedans ou dehors, selon l'ordre social

[57] Voir Cimade, *Votre voisin n'a pas de papiers, paroles d'étrangers*, Editions La Fabrique, 203 p.
[58] Voir Réseau Education sans Frontières : http://www.educationsansfrontieres.org/
[59] Lochak Danièle, « Eloigner, une tâche comme une autre », in *Plein droit*, n°62, GISTI, octobre 2004, p. 3.
[60] Schütz Albert, *L'Etranger, suivi de L'Homme qui rentre au pays*, Allia, 2003.
[61] Sayad Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Editions Raisons d'agir, 2006, p. 142.

auquel on se réfère. Finalement, il nous dévoile une perception des rapports ambigus entre un «nous » et les « autres », une représentation d'un « moi » immigré-émigré ambivalent : l'immigré-émigré serait en exil dans son pays d'origine, étranger au pays d'immigration.

Migration forcée, l'expulsion est la négation de ce qui donnait sens à leur présence en France en la rendant caduque. Dès lors l'éloignement marque la distance d'avec le projet d'émigration, celui qu'ils avaient formulé alors qu'ils vivaient au Cameroun. Ils n'ont pas décidé de rentrer et tous veulent « repartir ». C'est donc dans le « double retour » que l'on peut d'abord lire ces trajectoires caractérisées par un « *leitmotiv* »[62], une « *envie* », un idéal résultant d'un choix de vie, orientées « *dans le sens du retour* » et qui « *préexistait au départ* » forcé.

Certains sont effectivement revenus en France, d'autres agissent « *avec des comportements effectifs* », tous en ont « *l'intention* ». Mais comme nous le rappelle l'une des personnes enquêtées, « *on ne se lève pas un matin, on dit "on part !"* ». Que deviennent-ils ?

II. Politique de terrain et méthodes :

Ce propos précise les différents outils méthodologiques mobilisés lors des enquêtes de terrain afin de présenter, pour reprendre l'expression de J.P Olivier de Sardan, notre « *politique de terrain* »[63]. La mise en œuvre des méthodes d'enquêtes fait l'objet d'une description plus approfondie dans le chapitre 3 consacré à la restitution de notre parcours de recherche.

Le guide d'entretien, que nous avions initialement envisagé, s'est rapidement révélé peu adapté. Cette méthode nous est apparue par trop rigide au regard de ce que nous cherchions à recueillir et des conditions dans lesquelles se déroulaient les entretiens. Ceux-ci ont été enregistrés dans des lieux plus ou moins propices à cet exercice, et principalement dans les locaux d'une association ou dans des « chantiers », c'est-à-dire des bars ou des restaurants.
Nous avons alors constitué « *un canevas d'entretien* ». Proche du « *pense-bête personnel* »[64], celui-ci indiquait les points à préciser et les thèmes importants à aborder. Ce choix méthodologique nous a permis de nous rapprocher du registre de la conversation lors de l'enregistrement des entretiens.

Si ces derniers constituent l'essentiel de notre corpus, il convient cependant d'y ajouter les notes consignées dans un carnet de terrain. Il nous a, en effet, semblé nécessaire de garder une trace écrite des différentes rencontres informelles avec les enquêtés, entrevues que nous avons tenté de multiplier, ne serait-ce que pour développer ou commenter certaines questions soulevées lors d'un précédent entretien. Ces conversations se déroulaient généralement dans des chantiers, lors de promenades en ville ou dans les locaux de l'association. Ces notes ont été prises sur le moment ou à contre-coup. Il s'agit d'expressions relevées à plusieurs reprises,

---

[62] Sayad, (1999), *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité, 1. l'illusion du provisoire*, Raison d'agir, p. 152. Les termes « leitmotiv », « envie » et « intention » que nous reprenons de la citation de Sayad sont également employés par des personnes enquêtées au Cameroun.
[63] OLIVIER DE SARDAN J.P., « La politique du terrain », *Enquête*, Les terrains de l'enquête, 1995. http://enquete.revues.org/document263.html.
[64] ibid.

de descriptions des interactions avec les personnes enquêtées, d'impressions ou d'interrogations personnelles nées de l'observation.

Enfin, nous nous sommes inspirées de la méthodologie propre aux matrices biographiques pour constituer une grille d'analyse articulée autour de différents thèmes. D'un point de vue méthodologique, elle permet de recueillir l'expérience des individus enquêtés sous différentes dimensions mises en interaction les unes des autres. L'emploi de cet outil nous a permis de replacer l'enquêté dans différents cadres de la vie quotidienne, selon son inscription et celle de son entourage. Cet outil présente l'avantage de repérer un ensemble d'événements datés, sans imposer d'ordre chronologique à l'interlocuteur. Cette grille d'analyse ne recouvrait que les six mois qui ont précédé l'entretien. La période correspond à l'intervalle qui s'est écoulé entre nos deux séjours sur le terrain. Une première expérience de terrain s'est déroulée du mois d'août à la mi-septembre 2006 (6 semaines). La deuxième enquête a été menée au cours du mois de mars jusque mi-avril 2007 (4 semaines).

Chapitre 2 : Analyse des politiques de reflux migratoires

« *Tout se passe comme si la situation d'aujourd'hui avait pour effet de raviver, même chez les immigrés les plus « assurés » de la pérennité de leur condition d'immigrés, et surtout chez ceux-là, la hantise de la "calamité du renvoi"* » écrivait Sayad dès les années 1970[65].
A l'heure actuelle, les Etats n'ont d'autre dogme que celui du « retour » pour soutenir les orientations restrictives des politiques de « gestion des flux migratoires » et de « maîtrise de l'immigration ». Un tour d'horizon de ces politiques dites de « retour » permet de saisir l'ambiguïté d'un terme investi par les logiques étatiques et d'apprécier l'évolution de la place des étrangers dans la nation. En effet, si le droit ne peut à lui seul rendre compte des politiques d'immigration, il n'en fournit pas moins un outil d'analyse indispensable pour étudier ces politiques de reflux migratoires et repérer leurs évolutions.

Dans ce chapitre nous aborderons dans un premier temps, la politique de l'Union européenne en matière de « retour » dont les deux clés de voûte sont l'éloignement et la réadmission. Pour préserver l'intégrité territoriale de l'espace Schengen, les Etats Membres de l'Union européenne, et notamment la France qui se propose d'être « le chef de fil » des « charters européens communs », ont mis en place des mécanismes de coopération et de contrôles aussi bien internes qu'externes. La construction d'une Europe forteresse s'est opérée dans un même mouvement que celle d'une « *Europe panoptique* »[66], motivée par l'obsession du verrouillage des frontières, la hantise de la fraude et de la clandestinité des étrangers.

Le deuxième point de ce chapitre est consacré à la politique française d'éloignement des immigrés et plus particulièrement à l'évolution des différentes mesures visant à mettre en œuvre le départ de l'étranger indésirable. Que l'on parle d'« expulsion », de « double peine » ou d'« aide au retour », le leitmotiv est le même : il s'agit toujours d'une « invitation à quitter le territoire ». Enfin, au regard de la volonté affichée par le gouvernement français actuel en matière d'expulsion, nous présenterons les relations diplomatiques, du moins consulaires, franco-camerounaises.

[65] Citation extraite de « Qu'est-ce qu'un immigré ? », *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Editions Raisons d'agir, 2006, p. 35.
[66] Expression extraite de Engbersen Godfried, « Sans papiers, les stratégies de séjour des immigrés clandestins » p.26-38, in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* n°129, « Délits d'immigration », septembre 1999, 93 p.

I. L'Europe des expulsions :

La politique de l'Union européenne « *en matière de retour des personnes en séjour irrégulier* » est considérée comme « *partie intégrante d'une politique communautaire globale en matière d'immigration et d'asile* ». « *L'efficacité de l'action communautaire en matière de rapatriement des personnes en séjour irrégulier est donc un élément essentiel pour la crédibilité de toute politique de lutte contre l'immigration illégale* »[67].

Depuis l'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam en 1997, la question du retour est au cœur des différents sommets européens. Le rapatriement forcé des étrangers indésirables est présenté comme la contrepartie nécessaire à l'intégration des « *ressortissants des pays tiers* » dans l'espace Schengen.

En septembre 2005, la Commission européenne a présenté une « *proposition de directive relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier* »[68]. Cette proposition définit des règles communes en matière d'éloignement, de recours à des mesures coercitives, de garde temporaire et de réadmission. Par ailleurs, le 29 juillet 2002, la délégation française avait soumis au Conseil européen une proposition de « *rationalisation des mesures d'éloignement, notamment par le moyen de retours groupés* ». Celle-ci n'est pas restée sans suite puisque le 29 avril 2004 a été adoptée par le Conseil une « *décision relative à l'organisation de vols communs pour l'éloignement, à partir de deux Etats membres ou plus, de ressortissants de pays tiers faisant l'objet de mesures d'éloignement* »[69].

En effet, depuis novembre 2002, l'Union européenne met en oeuvre un « Programme d'Action en matière de Retour » (PAR). Ce programme consiste à faciliter la coopération entre les services nationaux chargés de l'éloignement des étrangers en situation irrégulière. On peut y lire qu'« *il est généralement coûteux d'exécuter les mesures d'éloignement de personnes en séjour irrégulier au moyen de vols charter. Les États membres pourraient dès lors exécuter les retours de manière plus efficace en organisant des opérations de retour communes, le cas échéant en partageant les capacités existantes à bord des vols. (...) La généralisation des vols charter communs non seulement présenterait des avantages financiers, mais adresserait aussi un signal plus fort* »

Mais pour « améliorer sensiblement le taux d'exécution des mesures d'éloignement », les institutions européennes ont également favorisé, au cours des années 1990, la signature d'accords dits de « réadmission » dans le cadre de ses relations extérieures avec les pays tiers. « *La conclusion d'accords de réadmission communautaires avec des pays tiers est un élément indispensable de notre stratégie de lutte contre l'immigration illégale. Il s'agit d'accords qui imposent des obligations mutuelles à la Communauté et à un pays tiers et qui définissent en détail les procédures administratives et opérationnelles destinées à faciliter le retour et le transit des personnes en séjour irrégulier* » affirmait, en mars 2006, Franco Frattini, Vice-Président de la Commission Européenne et chargé des affaires relevant du domaine de la « Liberté, Sécurité et Justice ».

En juin 2002, le Conseil européen de Séville a demandé que « *dans tout futur accord de coopération, accord d'association ou accord équivalent que l'Union européenne ou la*

[67] Citation extraite de la Communication, COM(2002) 564 final, p. 4.
[68] COM (2005) 391.
[69] Décision 2004/573/CE du Conseil du 29 avril 2004.

Communauté européenne conclura avec quelque pays que ce soit, soit insérée une clause sur la gestion conjointe des flux migratoires ainsi que sur la réadmission obligatoire en cas d'immigration illégale ».

Cependant les dispositifs visant à réadmettre les personnes en situation irrégulière s'inscrivent dans un champ de coopération bilatérale bien plus large que ne le laissent entendre les accords formels de réadmission. En effet, au cours des dernières années, les ententes bilatérales entre pays dits d'origine, de transit et de destination des migrants se sont renforcées dans le domaine de la lutte contre la migration clandestine et de la coopération policière. Cette tendance reflète « *la volonté de certains Etats Membres de l'UE de trouver des solutions rapides et flexibles à la lutte contre l'immigration clandestine et au retour forcé des personnes en situation irrégulière. L'ampleur du contexte bilatéral et multilatéral relatif à la réadmission, à savoir le retour forcé des personnes se trouvant en situation irrégulière, ne peut être appréhendée qu'en tenant compte des mécanismes de coopération formels et informels liés à la coopération et aux relations internationales* »[70].

Nombre total des accords liés à la réadmission impliquant chaque Etat membre de l'UE-25, novembre 2006 :

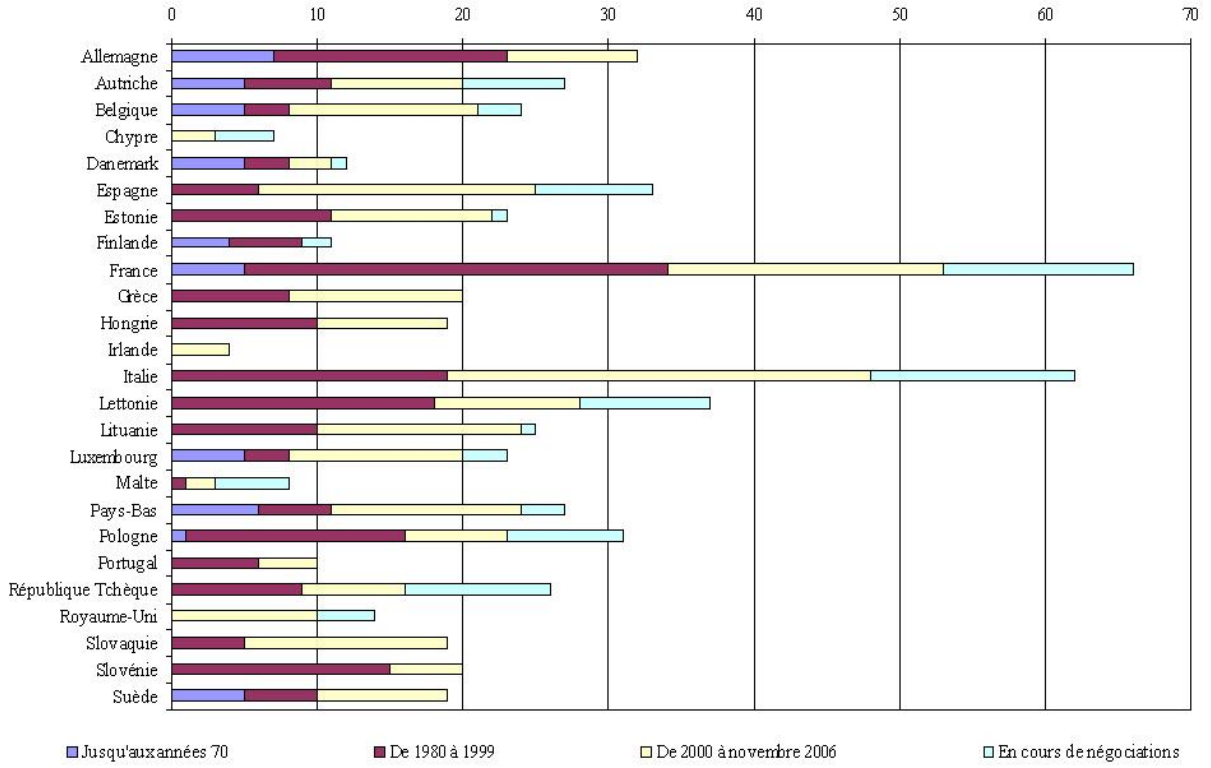

Source : MI.RE.M

« *Sur l'ensemble des 599 accords reportés sur ce graphique, plus de la moitié d'entre eux ont été conclus depuis l'année 2000 ou sont actuellement négociés par chaque Etat membre de l'UE-25, au niveau bilatéral. Cette tendance reflète l'importance que ces accords acquièrent dans le cadre des relations internationales. La France, l'Italie, la Lettonie, l'Allemagne et*

[70] Cassarino Jean-Pierre, voir : www.mirem.eu

l'Espagne sont les plus actifs dans le cadre des accords et négociations bilatéraux liés à la réadmission »[71].

Domaine sensible sur le plan diplomatique, la réadmission est un des enjeux des relations extérieures de l'Union européenne. Dès 1999, le Conseil de l'Union européenne avait adopté une clause standard de réadmission destinée à être insérée dans tout accord signé entre l'Union et les Etats tiers. Aussi la dimension migratoire figure-t-elle en bonne place dans l'accord de Cotonou[72] de juin 2000, dont le Cameroun est signataire. L'article 13.5, reproduit ci-dessous, concerne le retour forcé et ouvre la voie à des négociations futures en vue de la signature d'accords de réadmission :

> 5. a) Le Conseil des ministres examine, dans le cadre du dialogue politique, les questions liées à l'immigration illégale en vue, le cas échéant, de définir les moyens d'une politique de prévention.
>
> b) Dans ce cadre, les parties conviennent notamment de s'assurer que les droits et la dignité des personnes sont respectés dans toute procédure mise en œuvre pour le retour des immigrants illégaux dans leur pays d'origine. À cet égard, les autorités concernées accordent les facilités administratives nécessaires au retour.
>
> c) Les parties conviennent également que:
>
> i) - chaque État membre de l'Union européenne accepte le retour et réadmet ses propres ressortissants illégalement présents sur le territoire d'un État ACP, à la demande de ce dernier et sans autres formalités;
>
> - chacun des États ACP accepte le retour et réadmet ses propres ressortissants illégalement présents sur le territoire d'un État membre de l'Union européenne, à la demande de ce dernier et sans autres formalités.
>
> Les États membres et les États ACP fourniront à leurs ressortissants des documents d'identité appropriés à cet effet.
>
> Vis-à-vis des États membres de l'Union européenne, les obligations au titre du présent paragraphe s'appliquent seulement à l'égard des personnes qui doivent être considérées comme leurs ressortissants au sens de la Communauté, en conformité avec la déclaration n°2 annexée au traité instituant la Communauté européenne. Vis-à-vis des États ACP, les obligations au titre du présent paragraphe s'appliquent seulement à l'égard des personnes qui doivent être considérées comme leurs ressortissants au sens de leurs législations nationales respectives;
>
> ii) à la demande d'une partie, des négociations sont initiées avec les États ACP en vue de conclure, de bonne foi et en accord avec les principes correspondants du droit international, des accords bilatéraux régissant les obligations spécifiques de réadmission et de retour de leurs ressortissants. Ces accords prévoient également, si l'une des parties l'estime nécessaire, des dispositions pour la réadmission de ressortissants de pays tiers et d'apatrides. Ces accords précisent les catégories de personnes visées par ces dispositions ainsi que les modalités de leur réadmission et retour.
>
> Une assistance adéquate sera accordée aux États ACP en vue de la mise en œuvre de ces accords.

Un rapport de la délégation du Ministère des Affaires Etrangères fait état des négociations survenues lors de la signature de cet accord et plus particulièrement du rapport de force qu'instaure cette politique d'expulsion. « *Les ACP se sont montrés très réticents : ils*

[71] http://www.mirem.eu/donnees/accords/synteu4

[72] Accord de partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et la Communauté européenne.

souhaitaient que l'accord ne fasse référence qu'à la problématique du retour relevant d'une politique fondée sur l'incitation et, plus encore, que les ressortissants des Etats tiers et les apatrides soient exclus du champ des dispositions qui pourraient être insérées dans l'accord. Au cours de la quatrième conférence ministérielle de négociation de février 2000, les ACP ont finalement consenti à réadmettre leurs ressortissants se trouvant illégalement sur le territoire d'un Etat membre et de négocier, par ailleurs, des accords bilatéraux relatifs à la réadmission des ressortissants des Etats tiers ou des apatrides »[73].

Si l'éloignement et la réadmission sont les deux volets de la politique de retour menée par les membres de l'Union européenne, la politique communautaire en matière d'asile et d'immigration déploie également un ensemble de mesures visant à faciliter l'identification et l'interpellation des étrangers « irréguliers » en vue de procéder à leur expulsion.

Outre la coopération policière aux frontières, l'introduction de la biométrie au niveau européen, l'échange des informations en matière de visas (VIS)[74], le Système d'Information Schengen (SIS II)[75] et le projet d'un réseau de consulats et d'un service consulaire communs aux pays appartenant à l'espace Schengen participent à cette lutte contre une immigration dite « illégale ».

Cette politique européenne de restriction de l'immigration s'étend dans ses murs comme hors de ses frontières. Elle tend non seulement à considérer tout immigré comme un fraudeur en puissance, mais elle fait également de tout candidat à un séjour en Europe, un « émigré illégal »[76] potentiel.

II. De la « maîtrise de l'immigration » à « l'effort d'éloignement » en France

2.1. Inciter au départ et contraindre au retour : une frontière ténue

« *Lorsqu'un étranger était considéré comme indésirable parce que représentant un danger pour l'ordre public, le problème se réglait en aval, par l'expulsion : dans ce domaine, les autorités jouissaient d'un entier pouvoir discrétionnaire que même la loi du 3 décembre 1849, qui pour la première fois visait à encadrer la procédure d'expulsion, n'avait guère limité* »[77]. Depuis lors, l'arsenal législatif encadrant le reflux des étrangers s'est considérablement étoffé, suivant les aléas de la conjoncture politique et économique. La précarisation du statut de l'étranger apparaît dans les différentes mesures de fermeture des

[73] Sénat, Rapport n° 202 (2001-2002) de Mme Paulette BRISEPIERRE au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur *le projet de loi autorisant la ratification de* l'accord de partenariat *entre les membres du groupe des* États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique*, d'une part, et la* Communauté européenne *et ses États membres*, p. 15.
[74] Système d'échange d'informations sur les visas. Voir : COM (2004) 835/ final.
[75] Il contribue à la mise en œuvre des dispositions prévues tant en matière de circulation des personnes (titre IV du traité d'Amsterdam) qu'en ce qui concerne la coopération judiciaire en matière pénale et la coopération policière (titre VI du traité). Pour plus d'information voir : COM/2006/0383/ final - CNS 2006/0126.
[76] Voir Rodier Claire, « Emigration illégale : une notion à bannir », *Libération*, 13 juin 2006.
[77] Lochak Danièle, « Les politiques de l'immigration au prisme de la législation des étrangers », p. 29-46, in Fassin D., Morice A., Quiminal C. (dir.), *Les lois de l'inhospitalité, Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Editions La Découverte, 1997.

frontières prises depuis les années 1970, époque au cours de laquelle l'étau va se resserrer sur la population immigrée.

En effet, l'objectif alors clairement affiché n'est plus seulement de « stopper » l'immigration mais d'obtenir une diminution de la population étrangère vivant en France : « *la préoccupation du gouvernement français est de diminuer l'effectif des travailleurs immigrés en France* » affirme, en 1978, Lionel Stoléru, alors Secrétaire d'Etat auprès du Ministère du Travail, chargé de la condition des travailleurs manuels et des immigrés. Ce dernier est plus particulièrement connu pour sa politique dite d'aide au retour, que l'on s'attache alors à présenter comme un « retour volontaire ». La circulaire de juin 1977 instaure « le million Stoléru ». On escomptait, lors de son entrée en vigueur, 35 000 départs. Les propos tenus à cette époque par le Secrétaire d'Etat à l'immigration, Paul Dijoud, laissent entrevoir l'ambiguïté de cette politique motivée par des intérêts économiques : « *L'immigré n'est pas quelqu'un qu'on déporte… c'est un homme qui vient chez nous avec un espoir, celui de participer à la vie économique d'un pays qui est le pays du travail* ».

Les différents programmes de retours aidés, qui se succèdent depuis lors, ne sont jamais parvenus à convaincre les immigrés. « *Au bout du compte, non seulement le bilan de l'opération reste nettement en deçà de la fin escomptée, mais il semble qu'il n'y ait de retours aidés ou réinsérés que ceux-là qui auraient dû avoir lieu de toute façon, ceux des immigrés portugais en tête, lesquels pouvaient revenir quelques années plus tard avec le statut de ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne* »[78].

Aujourd'hui, l'aide au retour est clairement proposée comme une « indemnité » participant aux mesures d'expulsion des immigrés. A titre d'exemple, le récent « *programme expérimental d'aide au retour volontaire pour les étrangers en situation irrégulière* », qui insiste sur son « *caractère incitatif très innovant* », propose aux immigrés de « *s'inscrire dans une phase de retour volontaire* »[79]. La lecture de cette circulaire de septembre 2005 montre, par ailleurs, que l'incitation au départ ne concerne pas uniquement les immigrés en « situation irrégulière » :

« Afin de toucher le plus grand nombre d'étrangers possible, l'accent est mis sur la diffusion d'une information large sur ce nouveau dispositif tant auprès des prescripteurs, services de l'État et organismes contribuant à la prise en charge sociale de ces étrangers, que directement auprès des bénéficiaires par les organismes concernés tels que l'ANAEM et les intervenants sociaux. Ainsi, une information générale sur le dispositif expérimental d'aide au retour peut être dispensée dès le début de la prise en charge sociale ou de l'hébergement des demandeurs d'asile par les associations et organismes conventionnés intervenant auprès de cette catégorie de population. Une information générale est diffusée à l'occasion de toute demande de délivrance ou de renouvellement de titre de séjour entrant dans le champ d'application du dispositif. »

Si « l'aide au retour » est régulièrement remise à l'ordre du jour, ce dispositif a été accompagné de mesures visant à soutenir une politique de restriction de l'immigration. La loi réservée aux traitements des étrangers organise les moyens de contraindre les immigrés au départ.

Le volet « emploi », qui caractérisait dans un premier temps les politiques migratoires, a été peu à peu devancé par le volet « policier ». Aussi la loi Bonnet du 10 janvier 1980

[78] Sayad Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Editions Raisons d'agir, 2006, p. 181.
[79] Circulaire interministérielle n°DPM/ACI3/2005/423 du 19 septembre 2005 relative au programme expérimental d'aide au retour volontaire pour les étrangers en situation irrégulière.

apporte-t-elle, pour la première fois, d'importantes modifications à l'ordonnance du 2 novembre 1945 qui réglementait l'entrée et le séjour des étrangers sur le territoire français. L'entrée et le séjour irréguliers deviennent alors un motif d'expulsion au même titre que la menace pour l'ordre public. Par ailleurs, cette réforme prévoit que l'étranger qui arrive en France, hors regroupement familial ou sans contrat de travail, fournisse des garanties de rapatriement. Enfin, elle permet de reconduire à la frontière l'immigré expulsé et de le détenir dans un établissement pénitentiaire s'il n'est pas en mesure de quitter immédiatement le territoire. Ces pratiques, qui jusqu'alors s'opéraient en marge de la loi, ont désormais un fondement légal.

Revue dans un sens plus libéral en 1981, cette loi pose les fondements de la politique française d'éloignement des étrangers. Les gouvernements successifs reviendront par la suite sur ces mesures, dans un sens toujours plus coercitif. Les deux lois dites Pasqua de 1986 et 1993 permettent aux préfets de prononcer la reconduite à la frontière des étrangers, restreignent la liste des immigrés protégés contre les mesures d'éloignement et surtout renforcent ce dispositif d'exclusion : la durée de la rétention est allongée, les pouvoirs du juge sont limités, le préfet peut assortir l'arrêté de reconduite à la frontière d'une interdiction de territoire. Par ailleurs, la deuxième loi Pasqua ne se contente pas de réformer l'ordonnance de 1945, elle modifie également des dispositions du code pénal en limitant les immunités contre l'interdiction du territoire jusqu'alors accordées aux immigrés ayant des attaches en France. Enfin, les deux « lois Sarkozy » de 2003 et 2006 participent à « *l'exigence et l'effort d'éloignement des étrangers* »[80] : le nombre de places en centres de rétention est augmenté, des pôles d'éloignement sont créés dans les préfectures, des objectifs chiffrés d'éloignement sont désormais fixés.

On observe actuellement une nette augmentation du nombre d'éloignement « effectifs » des immigrés : « *depuis 2002, les chiffres de l'éloignement sont en constante augmentation. 10 000 éloignements en 2002, près de 12 000 en 2003, plus de 15 000 en 2004. Dans les cinq premiers mois de 2005, nous avons procédé à 7 885 éloignements, soit une progression de 22 % par rapport à la même période de 2004* »[81]. En cinq ans, le nombre de personnes expulsées du territoire français a doublé. Le graphique[82] ci-après illustre l'infléchissement répressif de la politique d'immigration française. Le gouvernement s'est fixé pour objectif d'éloigner 28 000 immigrés en 2007. Par ailleurs, une nouvelle réforme des procédures d'éloignement « *pour plus d'efficacité* » serait actuellement à l'étude. Il est également prévu d'« *interdire systématiquement à tout étranger reconduit dans son pays d'origine d'obtenir un visa ou un nouveau titre de séjour durant les cinq années qui suivent* » son expulsion.

[80] Première conférence préfectorale et consulaire sur l'immigration, Allocution du Ministre d'Etat, de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, M. Nicolas Sarkozy, Marseille, 11 juillet 2005.
[81] ibid.
[82] « Les orientations de la politique d'immigration », Troisième rapport établi en application du l'article L. 111-10 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, Secrétariat général du Comité Interministériel de contrôle de l'immigration, Rapport au Parlement, décembre 2006, p. 137.

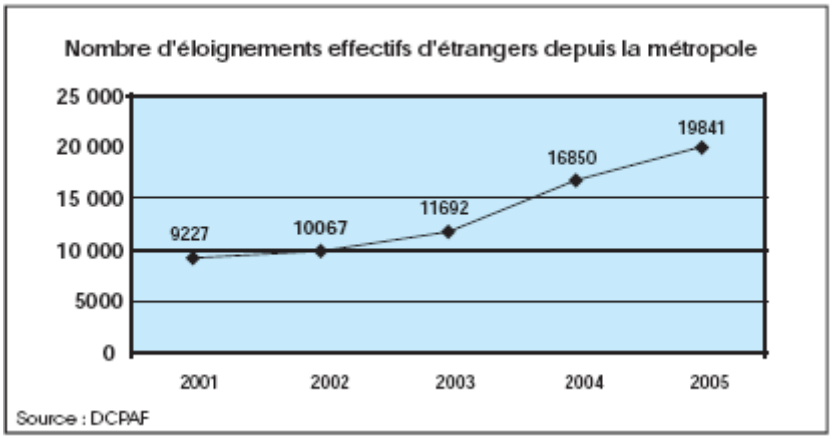

2.2. Le Cameroun : un « *pays sous surveillance* »

« *Dans les couloirs de centres de rétention, il se dit par exemple qu'il vaut mieux se prétendre soudanais ou camerounais pour les uns, irakiens ou égyptiens pour les autres car les consulats de ces pays ont la réputation de ne pas délivrer de laissez-passer* »[83]. Cependant, le Cameroun a récemment fait l'objet de « *sanctions* » de la part de l'Etat français pour son « *manque de coopération* » en matière de délivrance de laissez-passer consulaires (LPC).

D'après le rapport réalisé par la Cimade en 2003 sur les *Centres et locaux de rétention administrative*, le Cameroun n'en aurait délivré que 25,5% sur l'ensemble des demandes qui lui ont été faites. Or, *« le deuxième levier pour augmenter l'effectivité des reconduites à la frontière consiste, bien sûr, à obtenir des pays d'origine une attitude plus coopérative dans la délivrance des laissez-passer. Il faut mettre fin rapidement à une situation inacceptable sur le plan du droit international où le principal obstacle à l'éloignement des étrangers en situation illégale provient du manque de coopération de quelques consulats étrangers. Lorsqu'un pays refuse systématiquement de délivrer des laissez-passer consulaires, nous devons être très fermes dans la délivrance des visas. »*[84].

En 2005, le Cameroun comptait parmi les douze Etats inscrits sur « *une liste de pays dont la coopération sera tout particulièrement sollicitée* »[85]. En effet, « *le LPC est le sésame sans lequel il est impossible de renvoyer un étranger dans son pays d'origine présumé* »[86]. Par ailleurs, le Ministère des Affaires Etrangères a engagé une procédure permettant de sanctionner tous les pays réfractaires en matière de délivrance de laissez-passer en limitant le nombre de visas court séjour que la France délivre à leurs ressortissants. Dans le rapport « *Immigration clandestine : une réalité inacceptable, une réponse ferme, juste et humaine* », on peut lire que suite à la restriction des visas, « *cinq Etats ont fait preuve d'une réelle réactivité et délivrent désormais plus facilement les laissez-passer consulaires : Biélorussie,*

[83] Spire Alexis, « Le poids des consulats », *Plein Droit* n°62 Expulser, octobre 2004, p. 31-34.
[84] Première conférence préfectorale et consulaire sur l'immigration, Allocution du Ministre d'Etat, de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, M. Nicolas Sarkozy, Marseille, 11 juillet 2005.
[85] Rapport de commission d'enquête n°300, (2005-2006) « Immigration clandestine : une réalité inacceptable, une réponse ferme, juste et humaine », tome 1, déposé au Sénat le 6 avril 2006
[86].ibid.

Cameroun, Guinée, Pakistan, Serbie-Monténégro. Ils approchent ou dépassent un taux de délivrance de 50 %, qui peut être jugé comme correct »[87].

Pays non coopératif, le Cameroun est également un pays « d'expérimentation » de la politique française actuelle en matière de lutte contre l'immigration irrégulière. Taxé de « *consulat sensible* », le Consulat de Yaoundé compte, depuis le 14 novembre 2006, parmi les « *34 nouveaux postes consulaires* » où ont été mis en place « *la collecte des données biométriques des demandeurs de visa. Cet outil pourra réellement être utilisé pour lutter contre l'immigration clandestine* »[88]. Par ailleurs, des fonctionnaires de la Police aux frontières ont été détachés à Yaoundé. Enfin, depuis le 1er septembre 2005, a été instaurée l'obligation, pour les Camerounais ayant bénéficié d'un visa de court séjour, « *d'effectuer une déclaration de retour* ».

Cette politique restrictive, loin de décourager les départs, ne fait qu'encourager le développement du secteur informel d'obtention de visas et de « papiers ».

[87] Ibid.

[88] Rapport d'information sur la mise en application de la loi n°2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité par Mariani T., n° 2922, Assemblée Nationale.

Chapitre 3 : Parcours de recherche : retour sur la méthode

Dans ce chapitre, nous restituons notre parcours de recherche, les démarches que nous avons entrepris pour rencontrer les personnes qui ont accepté de nous faire partager leurs expériences migratoires, et plus généralement notre façon d'appréhender ce terrain de recherche, les questionnements auxquels nous avons été confrontés.

Une première partie décrit les différents contacts que nous avons noués avec des associations camerounaises qui consacrent leurs actions aux problématiques migratoires. Intermédiaires indispensables pour rencontrer les émigrés retournés de force, elles constituent également des sources d'informations sur le contexte migratoire camerounais.

Dans un second temps, nous revenons plus précisément sur notre méthode d'enquêtes et les différents thèmes que nous avons entrepris d'aborder lors des entretiens et des conversations avec les personnes enquêtées.

Les interrogations nées au cours de notre expérience d'un terrain sensible et « sensibilisant » font l'objet du troisième point de ce chapitre : le temps de l'après expulsion peut être envisagé comme un des ces « *espaces où se nouent des conflits spécifiques, où s'affirme une souffrance dont la vérité est dite, ici, par ceux qui la vivent* »[89].

Enfin, nous analyserons l'usage du terme « expulsé » au regard du contexte camerounais, afin de réinterroger le sens de ce terme selon les acteurs qui l'emploient ou l'évitent.

I. Rencontrer des expulsés : une expérience associative

Pour partir à la rencontre des émigrés expulsés, nous avons pris un premier contact avec l'association Aide aux Familles et Victimes des Migrations Clandestines (AFVMC), présidée par André Wamba, journaliste et animateur socio-culturel. Cette association nous a permis de rencontrer **Georges** à Douala et de nous présenter à des journalistes. C'est par l'intermédiaire de ces derniers que nous sommes entrés en contact avec une association siégeant à Yaoundé, l'Association de Lutte Contre l'Emigration Clandestine (ALCEC). Celle-ci nous a présentés à **Chantal**, **Olivier**, **Junior**, **Alain** et **Joël**. Enfin, **Henri** a été rencontré par hasard, à Yaoundé.

Avant de rendre compte des méthodes utilisées pour recueillir les récits de vie des émigrés expulsés rencontrés, nous présentons les associations qui nous ont permis de mener notre recherche.

[89] Extrait de l'introduction de Bourdieu Pierre (dir.), *La misère du monde*, Seuil, 1993, 947 p.

- *L'association Aide aux Familles et Victimes des Migrations Clandestines*[90] *:*

C'est à Douala que nous avons fait la rencontre d'André Wamba, créateur de l'association AFVMC. Lors de sa création en août 2005, un des objectifs de l'association était la mise en œuvre d'un « *programme d'assistance pour la réinsertion sociale de Camerounais expulsés* ». En outre, elle se proposait d'étendre son action à l'élaboration de programmes de sensibilisation pour « *les jeunes Camerounais sur la mauvaise aventure de l'émigration clandestine* ». Enfin, elle entendait encourager « *par des conseils personnalisés et par la documentation* » tout candidat à l'émigration à *« se conformer aux lois en vigueur dans le pays d'accueil* ». Mais, ces objectifs ne peuvent actuellement pas être mis en œuvre faute de moyens financiers et de soutiens suffisants. A titre d'exemple, suite à l'expulsion du Maroc de plusieurs Camerounais en avril 2006, l'association avait tenté de mener un programme d'assistance « *en se rapprochant d'eux pour les aider à rentrer dans leur famille ou leur localité d'origine ; en leur facilitant l'obtention d'un emploi ou d'une carte d'identité* ». Mais les coûts impliqués ont empêché sa réalisation. Aujourd'hui la sensibilisation menée par l'association se fait sur son site internet. Cependant, son président tente actuellement de se rapprocher des centres culturels français afin d'organiser des séminaires et de créer un centre de documentation sur les migrations.

Si l'AFVMC a été considérée par certains candidats au départ, dont quelques-uns de ses membres, comme une « *aide au départ* », l'association entend soutenir « *les familles et les victimes des migrations clandestines* ».

- *L'Association de Lutte Contre l'Emigration Clandestine*[91] *:*

L'ALCEC, créée en 2003 et légalisée en 2005, regroupe une équipe de jeunes étudiants diplômés ou en voie de le devenir. Ces derniers se qualifient de « *dynamiques, autonomes et entreprenants* ». Ils se sont réunis autour d'un objectif commun : sensibiliser les jeunes aux risques de l'aventure migratoire clandestine. Ils ont décidé de « *combattre ce fléau* », pour reprendre leur expression, à la suite du décès d'un de leur amis dans le désert libyen.

L'équipe de l'ALCEC résume son message de la façon suivante : « *oui à l'émigration, non à l'émigration clandestine* ». Ainsi, outre les programmes de sensibilisation réalisés dans les établissements scolaires camerounais, ils organisent des « ateliers populaires » dans les quartiers de Yaoundé mais également dans d'autres villes du Cameroun à travers les antennes régionales qu'ils ont créées. Si la priorité actuelle reste la vulgarisation des lois régissant le franchissement des frontières, l'Alcec tente également d'être une « *force de propositions* », un relais auprès des administrations nationales (ministères) et étrangères (consulats et ambassades), et diverses agences camerounaises et internationales (OIM, Fonds pour l'Emploi, etc.). Des sondages et des enquêtes sont également réalisés afin de dresser un état des lieux de l'émigration camerounaise et de « *pouvoir faire des propositions adaptées aux réalités locales* ». Par ailleurs, l'association aide au départ régulier, par l'information fournie sur les conditions d'émigration régulière et l'appui à la constitution de dossiers de demandes de visa auprès des consulats.

Notre séjour dans la famille des « Alcécistes », comme ils se nomment entre eux, nous a permis de nous imprégner du contexte migratoire camerounais, notamment en participant aux journées de sensibilisation ou au travail quotidien effectué par l'association.

L'encadré ci-dessous, extrait du rapport de l'atelier populaire réalisé dans le quartier de Ntaba à Yaoundé, rend compte du travail réalisé par l'Alcec. Son engagement contre l'émigration

[90] http://afvmc.free.fr
[91] http://www.alcec.org

clandestine nous révèle à contre-jour « *la soif de départ* »[92] exprimée par nombre de jeunes camerounais.

1. Déroulement :

Le 24 février 2007, s'est tenu au quartier ***NTABA NLONGKAK*** dans la ville de Yaoundé, le premier « *atelier populaire* » défini comme étant un moment d'échange entre l'ALCEC et les populations sur les questions relatives à l'émigration clandestine. L'objectif de cet atelier était de susciter l'adhésion d'un maximum de personnes à la lutte contre l'émigration clandestine en les informant sur les dangers inhérents à ce fléau, sur les procédés légaux d'émigration, le tout dans un cadre favorisant l'élaboration commune des solutions.

Ce quartier a été retenu à partir d'un ensemble de critères tels que : le pourcentage élevé des jeunes dans l'ensemble de la population totale du quartier ; l'absence d'installations sanitaires et d'eau courante ; l'absence de canalisations d'égouts et d'eaux de ruissellement ; de la perception à priori d'un taux élevé de chômage ; de la densité et du très faible niveau de vie de ces populations… Ces quelques critères permettent objectivement de classer ce quartier comme un potentiel foyer d'émigration clandestine.

D'ailleurs durant l'atelier, quelques voix s'élevaient dans la foule en disant : « *nous avons des ambassadeurs partout : à Paris, Berlin, Londres et New York* ».

L'atelier a débuté à 17H, avec un public estimé à près de 300 personnes environ. Afin de décrisper l'atmosphère et éloigner tout sentiment d'hostilité, la parole a d'abord été donnée à l'humoriste KEGEGE'E International, qui a fait un sketch savamment orchestré sur le désir des jeunes à partir. S'est ensuite suivi le mot de bienvenue lu par le Secrétaire Général de la Chefferie et l'ouverture des échanges organisés autour de trois axes suivant : les causes de l'émigration clandestine, la perception qu'ont les populations de ses dangers et les solutions qu'elles proposeraient pour éradiquer ce fléau

2. Les causes de l'émigration clandestine

Participant volontairement au jeu de questions/réponses organisé dans le but d'impliquer un maximum de personnes présentes et dans un climat de cordialité et de discipline qui nous a agréablement surpris ; il en ressort que pour les populations du quartier Ntaba, les raisons les plus récurrentes qui les pousseraient à partir sont les suivantes :

- chômage accru des jeunes ;
- la pauvreté : définie par elles comme étant leur incapacité à subvenir à leurs besoins les plus élémentaires (nutrition, éducation, santé et logement digne), illustrée par cette déclaration d'un jeune : « comment voulez-vous qu'on reste, alors qu'on ne parvient même pas à s'assurer ne serait-ce qu'un repas par jour ? »;
- le manque de perspective en matière d'emploi ;
- la forte pression fiscale : des personnes ayant ou désirant exercer un petit commerce déclare avoir abandonné leur projet à cause de la forte pression fiscale et les méthodes répressives en cours
- le découragement justifié par l'absence d'une politique de développement du secteur informel ;
- les conditions difficiles de vie ;
- l'ignorance des conditions légales d'émigration ;
- le poids de familles à nourrir.

3. La perception des dangers liés à l'émigration clandestine

Après avoir égrené un chapelet de causes, les populations n'ont pas voulu s'appesantir sur les dangers, car disent-elles « ce que l'homme a de plus précieux c'est la vie. Or la mort, nous la côtoyons chaque jour ». Il s'en est tout de même suivi une tentative d'explication sur les subtilités des passeurs à mettre à la merci des proxénètes, des criminels et des trafiquants de toutes sortes, les candidats à l'émigration clandestine.

4. Les solutions proposées par les populations

- l'équité dans l'organisation des concours administratifs, ce qui permettrait selon les populations, à tous les jeunes d'avoir les mêmes chances de réussites au pays ;
- le recul du chômage à travers la création d'emplois et l'assouplissement des charges fiscales ;
- l'encouragement de l'initiative privée par le financement des projets proposés par des jeunes ;
- des emplois stables et régulièrement payés ;
- la réforme de l'enseignement à travers la multiplication des établissements de formation ;

[92] Expression extraite de Briquet Jean-Louis et De Latour Eliane (dir.), « Partir », p. 138, in *Critique Internationale*, n°19, avril 2003, Editions Céri-Sciences Po.

- la mise sur pied d'un cadre permettant facilement la création des PME/PMI ;
- l'amélioration du cadre de vie des populations.

Ces échanges ont pris fin par la projection d'un reportage de 15 minutes (initialement prévue au début de l'atelier) sur les difficultés (alimentaires, sanitaires et sécuritaires) rencontrées par des jeunes camerounais désirant se rendrent en Europe via le Maroc. Ces difficultés ont suscité une vive émotion dans le public qui, se reconnaissant à la fois dans ces misères, déclarait à la fin de la projection hésiter entre aller vivre dans un pays étranger ou ici. Prenant la parole pour le mot de clôture, le Président de la Jeunesse Active de Ntaba a remercié les populations pour avoir massivement répondu à l'invitation de l'ALCEC. Au final, les populations du quartier NTABA ont bien été informées sur les dangers liés à l'émigration clandestine, à travers l'exposé des membres de l'ALCEC et une mini projection sur les conditions de vie et des dangers auxquels s'exposent des camerounais en situation d'émigrants clandestins. La convivialité dans laquelle s'est déroulé cet atelier a été de nature à favoriser un cadre d'échanges aboutissant à des solutions communes de lutte contre l'émigration clandestine. Toutefois, des efforts sont à entreprendre pour l'atteinte de l'objectif visant à l'information sur les procédés légaux d'émigration.

5. Difficultés rencontrées sur le terrain

- Difficile de réaliser des projections en plein jour et en plein air, due à l'intensité de la lumière du jour ;
- Difficulté à maîtriser les coûts à cause de l'omniprésence du marchandage des services lors des démarches préalables et postérieures à l'atelier populaire ;
- Forte pression lors de la distribution des supports de sensibilisation (T-shirts, plaquette).

6. Observations

- Perception d'une très forte propension à émigrer clandestinement au sein des populations du quartier Ntaba ;
- Indifférence face aux dangers encourus lors d'une émigration clandestine. On a donc pu suivre des phrases du genre « *la vie n'est que risque* », « *on s'en fout de la mort !* » ;
- Existence d'un sentiment de patriotisme qu'il faudrait capitaliser ;
- Grande influence des habitants du quartier qui font désormais partie de la diaspora : facteur à combattre vigoureusement.
- Banalisation de la mort : peu avant l'ouverture de l'atelier, le public n'a pas été ébranlé par le décès d'une habitante du quartier ;
- Vu la précarité ambiante, leur quartier représente à leurs yeux un enfer dont il faudrait absolument sortir sans plus jamais revenir ;
- Sous information des populations sur les opportunités d'emploi offertes par les pouvoirs publics

L'ALCEC a également été un relais indispensable pour nous permettre d'entrer en contact avec les Camerounais expulsés qui font l'objet de cette étude. Afin de faciliter ces rencontres, l'association a mobilisé son réseau de connaissances personnelles et celui lié à son action associative. Pour nous mettre en contact avec les expulsés enquêtés, l'association a d'abord procédé « *par affinité* »[93] : elle contactait certaines connaissances faites sur les bancs de l'université et qui « *juraient par tous les dieux qu'ils partiraient* ». Selon l'association, nombres d'entre eux auraient été expulsés. Par ailleurs, elle a entrepris des démarches auprès de Camerounais dont l'expulsion avait été portée à sa connaissance par « *ricochet de ce réseau* » d'affinité. En effet, « *quand ils reviennent, la famille parle de ton histoire, il y a toujours des rumeurs au moment du retour, ça se sait* », nous a dit Aristide, le Secrétaire Générale de l'association. Enfin, c'est par l'intermédiaire d'« *amis dans la police* » que l'association a rencontré certains émigrés de retour forcé. Elle se présentait, lors du premier contact, comme « *une structure de solidarité* » et proposait son soutien pour d'éventuelles démarches, comme la recherche d'emploi ou l'aide à la constitution d'un dossier de demande de visa.

[93] Les expressions de ce paragraphe reprennent des notes prises sur le terrain lorsque nous demandions à l'équipe de l'Alcec de nous préciser les différentes démarches qu'elle entreprenait pour entrer en contact avec les personnes retournées de force qu'elle nous présentait.

II. « Le temps de l'émigré-immigré » : à nouveau des questions de méthodes

C'est au cours d'une première expérience de terrain menée pendant les mois d'août et de septembre 2006 que nous avons conçu un questionnaire semi-directif. Cependant nous avons rapidement abandonné cette méthodologie inadaptée aux conditions dans lesquelles nous réalisions les entretiens et les rencontres informelles avec les personnes enquêtées. Les entretiens ont été enregistrés. Les conversations informelles faisaient uniquement l'objet de notes, prises lors de l'interaction quand nous le pouvions. L'absence de « questionnaire » et de dictaphone ont rendu ses discussions plus aisées.
A l'occasion de ce premier terrain, notre questionnement soulevait les thèmes suivants :

- *Comment rendre compte du sens donné à ce « retour » au regard de l'ensemble du parcours migratoire ? Quel récit les émigrés de retour forcé en produisent-il ?*

Ce sont d'abord les données socio-économiques de l'émigré et de sa famille dans les pays d'émigration et d'immigration qui ont retenu notre attention afin d'appréhender la situation actuelle de l'émigré expulsé et la formulation donnée au projet d'émigration. Pour aborder le temps immigré, nous nous sommes intéressés aux conditions du départ en immigration, à la durée du séjour et plus généralement à la vie quotidienne, aux relations sociales que l'enquêté avait nouées ou parfois retrouvées quand des proches le recevait à son arrivée au pays d'immigration. Parallèlement à ces données relatives à la vie sociale, la situation juridique de la personne était étudiée. Ce statut nous permet de saisir le vécu personnel de l'enquêté, sa perception des conditions du séjour en immigration au regard d'éventuels changements de statuts juridique et social. Le récit de l'expulsion regroupait des questions relatives au vécu et au déroulement de la procédure d'expulsion, depuis l'arrestation jusqu'à l'arrivée au Cameroun et l'accueil de la famille.

- *Comment l'émigré de retour forcé au pays s'inscrit-il dans la société camerounaise, au sein de son entourage ?*

Notre attention s'est portée sur la perception du « regard des autres » par l'enquêté. Nous avons pour cela essayé de préciser les rapports que l'émigré entretient avec sa famille et ses relations sociales aux pays d'émigration et d'immigration. Nous avons également interrogé l'enquêté sur la façon dont était perçu son rapatriement forcé par l'entourage et les éventuelles répercussions de son rapatriement forcé sur son rôle au sein de la famille, dans ses relations sociales. Nous nous sommes intéressés aux différentes comparaisons faites par la personne interrogée entre sa situation actuelle, celle du temps immigré et celle d'avant son émigration.

- *Comment l'émigré redéfinit-il son projet migratoire ? Partir ou rester ?*

Nous avons interrogé l'émigré de retour forcé sur ses attentes actuelles et ses projets, les obstacles qu'il rencontrait et les démarches qu'il entreprenait pour les contourner. A travers le vécu de son expérience migratoire nous avons essayé de saisir les différentes formulations données à son projet d'avenir selon son inscription actuelle au Cameroun en fonction de son capital social et économique au pays d'émigration et d'immigration.

Une seconde expérience de terrain, effectuée du 16 mars au 13 avril 2007, nous a donné l'opportunité de rencontrer à nouveau les personnes enquêtées lors de notre premier séjour et revenir sur leurs récits. Notre démarche a été de préciser, de façon individualisée, certaines données et plus particulièrement la situation juridique de l'enquêté pendant la période d'immigration, son parcours d'expulsion et la date de l'arrivée forcée au Cameroun. Par ailleurs, nous avons observé et discuté avec les enquêtés de la vie quotidienne afin de mieux comprendre leurs situations dans « l'ici maintenant », c'est-à-dire le temps de l'après-expulsion. Cela nous a permis de rentrer de manière plus approfondie dans leurs histoires personnelles.

En nous inspirant de la méthodologie propre aux matrices biographiques, nous avons choisi de mettre à profit l'intervalle de six mois qui s'était écoulé depuis notre premier terrain afin de saisir les changements survenus dans leurs parcours et la perception qu'ils en ont. Pour cela, nous avons élaboré un calendrier qui regroupait différents thèmes mis en interactions les uns des autres. Parmi ses dimensions, nous avons retenu les « lieux de résidence » pour retracer les trajectoires résidentielles mais surtout saisir les déplacements internes au Cameroun et à l'étranger. Un thème était consacré aux « activités », c'est à dire l'activité professionnelle, les différents « business » de l'enquêté mais également toutes les démarches entreprises pour revenir en France. Les « événements familiaux » survenus au pays d'immigration et d'émigration permettaient de mettre à jour les rapports de l'enquêté avec son entourage. Par ailleurs, le « réseau social » s'attachait à saisir l'inscription de l'enquêté dans des cadres sociaux variés et les caractéristiques de son réseau de sociabilité. Enfin, nous avons ajouté à ce calendrier une colonne « autre » qui permettait de laisser à l'enquêté la possibilité d'évoquer tout événement qu'il considérait comme marquant.
De plus, nous avons demandé aux enquêtés une description de leurs journées quotidiennes. Nous avons recueilli ces données lors des entretiens enregistrés. Par la suite, nous les avons complétées par des notes prises lors de conversations informelles.

Enfin, il convient d'ajouter que nous n'avons pas exploité l'ensemble des données recueillies étant donné le temps qui nous est imparti dans le cadre du master. Par ailleurs, il nous a paru nécessaire de procéder à une sélection des données pour ne conserver que celles qui nous paraissaient être les plus pertinentes.

Outre les émigrés retournés de force interrogés lors du premier terrain, nous avons rencontré deux nouvelles personnes ayant été contraintes de revenir au Cameroun. Il s'agit de **Junior** et de **Joël**. Ce dernier n'a pas affirmé avoir été « expulsé » mais il déclare s'être retrouvé dans l'obligation de revenir au Cameroun du fait de sa situation irrégulière. Nous avons estimé qu'il était pertinent de retenir son récit de vie afin d'apporter un autre éclairage sur cette expérience du « retour contraint ».

Par ailleurs, nous nous sommes entretenus avec certains représentants des administrations camerounaises en charge du déroulement de la procédure de réadmission des Camerounais en situation irrégulière :

- le Directeur du Protocole et des Affaires consulaires du Ministère des Relations Extérieures (Minrex) pour les questions relatives à la délivrance des laissez-passer consulaires et à l'identification de la nationalité des expulsés,
- le Sous-Directeur du Service des Migrants et des Réfugiés du Minrex sur la « politique d'accueil » des Camerounais expulsés de l'Union européenne,

- le Directeur du Service des Affaires Juridiques et des Traités du Minrex concernant la coopération internationale et d'éventuelles signatures d'accord de réadmission avec des Etats Membres de l'Union européenne, et enfin,
- l'ancienne Directrice de la Police des Frontières (aujourd'hui Directrice de la formation de la Délégation de la Sûreté Nationale aux frontières) pour une description du déroulement de la procédure de réadmission à l'aéroport.

De plus, nous avons également rencontré le Consul Général de France à Yaoundé. Mais nous n'avons obtenu aucun élément d'information au cours de cet entretien. Le Consul était visiblement peu enclin à présenter le rôle qu'il joue, de par sa fonction, dans la mise en oeuvre des mesures d'éloignements et dans les négociations amorcées en vue de la signature d'un accord de réadmission entre la France et le Cameroun.

III. Un « terrain sensible »[94] : l'apprenti confronté à « la misère du monde »[95]

En écoutant le récit des personnes rencontrées et en constatant leur état de perturbation psychologique, nous nous sommes interrogés sur les procédés d'enquête et la position à adopter pour construire, ou du moins ébaucher, un « objet scientifique » sensible, chargé d'affectivité. Sur quelle légitimité faire reposer cette intrusion dans des vies où « *c'est la merde* » (expression récurrente dans les entretiens) et qui touche à de nombreux « points sensibles » relevant de la vie privée ? Quelle distance respectée par rapport à l'objet d'étude quand l'on passe d'une demande de témoignage à une offre d'écoute ?

D'abord méfiantes, vérifiant l'absence de « micros » ou de « caméra », les personnes rencontrées ont ensuite fait preuve de confiance, parfois curieuses d'être l'objet d'une « étude » ou revendiquant la légitimité d'une « parole d'expulsé ». Plusieurs émigrés considéraient, après coup, les entretiens comme l'occasion « d'exorciser » leur histoire ou comme une façon de « faire le bilan » pour reprendre les expressions respectives d'Henri et d'Alain.

Prendre ces témoignages, que les émigrés retournés de force nous ont confié à propos de leur existence et de leur difficulté d'exister, pour ce qu'ils sont, c'est « *expliquer sans épingler* », pour reprendre l'expression de Pierre Bourdieu dans *La misère du monde*. « *Porter à la conscience des mécanismes qui rendent la vie douloureuse, voire invivable, ce n'est pas les neutraliser ; porter au jour les contradictions, ce n'est pas les résoudre. Mais, pour si sceptique que l'on puisse être sur l'efficacité sociale du message sociologique, on ne peut tenir pour nul l'effet qu'il peut exercer en permettant à ceux qui souffrent de découvrir la possibilité d'imputer leur souffrance à des causes sociales et de se sentir disculpés ; et en faisant connaître largement l'origine sociale, collectivement occultée, du malheur sous toutes ses formes, y compris les plus intimes et les plus secrètes* »[96].

Dans ces situations douloureuses, nous avons été également confrontés à ce que l'on peut qualifier de prix de l'information. A l'argument d'une recherche était souvent opposé l'espoir d'une aide matérielle. Faire des enquêtes auprès des immigrés-émigrés expulsés et dans les administrations camerounaises, c'est souvent recourir à des informateurs et donc

[94]Expression reprise de l'ouvrage de Bouillon F., Frésia M. et Tallio V., *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie*, 2006, Paris, Editions CEA/EHESS, coll. Dossiers Africains, 208 p.
[95] Bourdieu Pierre (dir.), *La misère du monde*, Seuil, 1993.
[96] Ibid, p. 8 et p. 944.

généralement négocier le prix des entretiens. Il faut, selon les expressions camerounaises, « motiver » l'interlocuteur et « arroser le secrétariat ». Obtenir un entretien et rencontrer des expulsés impliquaient, presque nécessairement, une rétribution que nous avons parfois acceptée de donner.

Ce contact avec un terrain sensible nous a très vite fait comprendre qu'il était nécessaire d'adopter une certaine « souplesse » scientifique face à des situations sociales en marge et parfois caractérisées par la hantise de la police. Il convenait également de repenser le travail d'enquête dans des milieux souvent difficiles d'accès, et en particulier les lieux du « business de papiers » et les administrations camerounaises. Nous avons donc du apprendre à adapter notre rôle en fonction des différents cadres sociaux que nous côtoyions.

Par ailleurs, du fait du tabou qui entoure l'arrivée de ces immigrés expulsés, nous n'avons pas pu rencontrer les familles des personnes enquêtées. Dans nombre de cas, ce retour est décrit comme une « honte » personnelle mais aussi pour la famille, notamment « vis-à-vis des voisins ». Ce sujet relève, à bien des égards, des « secrets de familles », ou du moins ressort de la « vie privée ». Il convient donc de ne pas l'ébruiter. En effet, les commérages de quartier et les « moqueries » vont, aux dires des personnes interrogées, « bon train ». Certains membres de la famille connaissent des épisodes que d'autres ignorent. Plusieurs des personnes interrogées disent n'avoir que des relations « négatives », parfois « de pire en pire » avec leur famille. D'autres, comme **Olivier**, estiment que « la famille au Cameroun, ça n'existe pas ». De plus, l'entourage n'est pas toujours au courant de l'ensemble des démarches entreprises pour repartir en France. En effet, lorsque les familles ne participent pas aux frais de ce départ, nous avons pu constater que les émigrés préfèrent ne pas ébruiter les préparatifs notamment lorsqu'il s'agit d'un départ « clandestin ».

Pourtant la famille n'est pas absente des entretiens. Inscrite au cœur des trajectoires individuelles, elle apparaît en filigrane, appréhendée dans les regards subjectifs des migrants : selon leurs attentes, leur rôle et les rapports qu'ils entretiennent avec elle.

IV. Le terme « expulsé » à l'épreuve du terrain

Lors de notre première expérience de terrain, il nous a fallu préciser le terme « expulsé ». Au début, les personnes rencontrées par l'intermédiaire des associations avaient été refoulées aux frontières de l'espace Schengen. Nous avons constaté que la distinction que nous faisions entre les « expulsés » et les « refoulés » n'était pas pertinente sur le terrain. L'AFVMC et l'ALCEC ne faisaient pas non plus de différence puisque « *c'est un échec dans les deux cas* », nous a dit l'un des membres de l'ALCEC. Ce dernier expliquait qu'en effet, « *beaucoup préfèrent se dire refoulés plutôt qu'expulsés. Dans les deux cas, ils ont été rejetés mais à l'inverse de l'expulsion, les refoulés n'ont pas de motif à donner sur leur retour car il est d'emblée connu. Et puis, c'est aussi pour montrer leur volonté de repartir, une façon de dire que l'on va retenter sa chance quoi qu'il arrive* ».

De plus, nous avons effectué deux entretiens avec des émigrés que l'ALCEC nous avait présentés comme des « expulsés ». Mais, à aucun moment, ces deux personnes nous ont déclaré l'avoir été : l'arrivée au Cameroun était présentée comme un « projet » personnel entouré de mystère. A notre question sur le regard que portait la famille sur son arrivée, l'une d'elle nous a répondu : « *ils sont étonnés que je sois là mais je n'ai pas besoin de leur expliquer, c'est mon projet, ça n'engage que moi. Chacun trouve sa réponse, chacun a le don d'interprétation, c'est-à-dire chacun va interpréter à sa façon pourquoi je suis là* ».

Chapitre 4 : Analyse des trajectoires migratoires

Des souffrances de l'immigré expulsé aux illusions de l'émigré de retour

Dans ce chapitre, nous présentons l'analyse des trajectoires des immigrés-émigrés retournés de force au pays. Des souffrances de l'immigré expulsé aux illusions de l'émigré de retour, l'étude du parcours biographique de chacun des émigrés rencontrés nous dévoile le sens vécu d'une règle de droit : l'expulsion.

Les discours ont été recueillis dans « l'après-expulsion ». Analyser ce temps de « l'après », c'est donc avant tout recueillir des discours de légitimation d'un parcours illégal au regard de la loi mais qui signe l'échec du projet d'immigration de l'étranger et du sens qu'on lui prêtait au pays d'émigration, « *c'est quand ils reviennent que l'on comprend comment ils sont partis* »[97]. Il s'agit donc d'analyser la formulation d'un « devenir » négocié dans la marge que lui confère sa position d'immigré-émigré expulsé. Cette marge révèle les lois qui régissent le franchissement des frontières qui l'éloignent du pays d'immigration. Immobilisée, cette présence émigrée est certes « naturelle » mais inattendue, jugée indigne et disqualifiée aux yeux du pays d'origine.

L'« expulsé », tout comme « *l'immigré clandestin (...), c'est une figure équivoque dont la forme et le sens varient selon les angles de vue ou selon que les uns et les autres ont de l'étranger et de la nature de sa présence* »[98] : il a été « clandestin », il contrevenait donc aux lois du territoire d'une *« nation qui n'est pas la sienne »*[99].

Présence indésirable aujourd'hui renvoyée dans son pays d'origine, il incarne la figure de l'émigré : « *comme personnage abstrait, comme pure dénomination ou pur stéréotype* », « *en tant que catégorie sociale* », « *un membre de la famille, un parent ou un allié, ou seulement un ami très proche* »[100]. Contraint à « *l'exigence sociale d'un discours convenable »*[101], il s'agit avant tout pour lui de ne pas se trahir, c'est-à-dire de ne pas trahir le sens donné à l'émigration, aux attentes familiales, aux siennes, et donc au sens attribué à l'immigration. Présence immigrée illégale au regard de la loi, elle ne peut être qu'une présence nécessaire et légitime aux yeux des immigrés-émigrés expulsés.

Après avoir présenté le profil des personnes enquêtées (**I**) et leurs parcours juridiques (**II**), nous analysons la vie quotidienne des immigrés-émigrés expulsés dans le temps de l'après-expulsion (**III**). Vivre au quotidien, c'est dépendre des « autres » malgré soi et affronter leurs regards. Leur inscription marginale au sein de la société natale reflète la rupture de cette arrivée imposée dans leurs projets de vie et ses effets sur l'entourage.

---

[97] Extrait d'une discussion (prise de notes) avec deux jeunes diplômés Camerounais.
[98] Laacher S., *Le peuple des clandestins*, Calmann-Lévy, 2007, p. 11.
[99] Ibid.
[100] Sayad Abdelmalek, *La double absence*, Seuil, 1999, p. 164.
[101] Laacher S., *Le peuple des clandestins*, Calmann-Lévy, 2007, p. 25.

L'étude des parcours d'expulsion (**IV**) nous présentent les coulisses d'une procédure d'exclusion et l'ambivalence de la condition d'immigré-émigré. Soumis au traitement réservé aux « étrangers irréguliers », les immigrés expulsés soulignent l'incompréhension d'une mesure juridique qui annihile leur vie sociale en immigration. Eloignés de l'unique endroit où ils voudraient être, ils expriment une autre lecture des normes sociales et revendiquent la légitimité de leur présence en France.

Reprendre le départ (**V**), c'est tenter chaque jour de mettre en œuvre ce retour rêvé et de franchir les frontières géographiques et sociales. C'est aussi redéfinir un devenir mis en échec, revendiquer la légitimité de s'accomplir : avoir « *la possibilité de venir et de repartir quand je veux* ».

I. Profils des enquêtés « expulsés »

Sur les dix personnes contraintes de revenir au Cameroun que nous avons rencontrées, nous ne retenons que sept d'entre elles. En effet, certains récits de vies recueillis ne nous semblent pas exploitables, du fait de leur incohérence ou de l'insuffisance des données communiquées par les enquêtés, parfois peu loquaces.

C'est sur les récits de vie de **Georges**, **Junior**, **Henri**, **Chantal**, **Olivier**, **Alain** et **Joël** que notre analyse s'appuie. Nous avons rencontré quatre d'entre elles, **Henri**, **Chantal**, **Olivier** et **Alain** lors de nos deux séjours au Cameroun. **Georges** était revenu en France entre-temps. Nous avons rencontré **Joël** et **Junior** lors de notre seconde expérience de terrain.

Au regard des sept entretiens retenus, nous avons choisi d'organiser les profils des expulsés selon la durée, le lieu du séjour à l'étranger et la situation familiale.
Cinq des personnes enquêtées ont effectué un séjour long en France[102], c'est-à-dire de deux ans au minimum. Elles ont également de la famille en France, retrouvée ou formée pendant l'immigration.
Les cinq personnes correspondant à ce profil sont les suivantes :

- **George**s : parti pour rejoindre ses frères, il a vécu huit ans en France où il a rencontré sa concubine. Ils ont aujourd'hui des jumelles de 6 ans.
- **Olivier** : parti pour rejoindre sa mère, il est resté deux ans en France où il a rencontré sa copine avec laquelle il envisageait de se marier.
- **Junior** : parti pour fuir sa famille au Cameroun et retrouver celle d'en France, il a vécu plus de 4 ans en France où résident actuellement ses deux « petites » et leur mère.
- **Chantal** : partie pour soutenir sa famille, elle est restée 22 ans en Europe et notamment en France où elle s'est mariée. Son mari est décédé alors qu'ils projetaient de venir s'installer au Cameroun.

[102] Notre préférence s'est portée sur la France et cela pour faciliter la compréhension de la trajectoire et le parcours d'expulsion. Relevant encore largement du droit régalien, les législations européennes en matière de droit d'entrée et de séjour mais également d'éloignement et de rétention des étrangers ne sont que partiellement harmonisées.

- **Henri** : venu faire des études en France, il y a séjourné 14 ans. Il s'est séparé de la mère de son fils à la suite de son expulsion. Son fils de 11 ans réside en France.

Joël et Alain apportent d'autres éclairages sur l'émigration et le retour contraint au Cameroun qu'il nous a paru intéressant de retenir. Outre le fait que leur séjour à l'étranger est plus court, ils étaient chef de familles avant d'émigrer. Aussi ces deux personnes feront-elles l'objet d'un traitement partiel dans l'étude et ne seront considérées que comme des compléments d'informations dans l'analyse de ce retour contraint et de la volonté de repartir.

Alain se dit « aventurier », il a émigré au Caire où il s'est initié à la feymania[103] avec d'autres compatriotes. Cette pratique l'a amené à faire de courts séjours en Espagne puis en Albanie, d'où il comptait, nous a-t-il dit, « foncer » vers la Croatie, la Grèce, l'Italie pour « atteindre l'Allemagne », pays où réside plusieurs de ses cousines. Mais c'est au Caire qu'il a été arrêté, emprisonné avant d'être rapatrié de force et interdit de séjour.

Joël nous a dit être parti « dans les conditions irrégulières » pour « s'exprimer », en tant que professionnel de taikendo. Il a vécu « dans le malheur » plus de 10 mois en France. Ne voulant pas « rentrer dans la nécessité » au Cameroun, il a rejoint sa sœur qui vit en Italie. Celle-ci lui a « préparé un bon colis » et payé le billet d'avion. Aujourd'hui, il estime être « rentré dans de bonnes conditions » tout en n'ayant « pas eu le choix ». Expulsé ? Il n'a, dit-il, jamais été interpellé. Il vit dans l'attente d'un contrat de travail et d'un visa pour la France.

[103] La feymania, considérée comme un « phénomène de société camerounais », est une arnaque. « Faire » dans l'argot camerounais signifie « gruger », « tromper ». Pour plus d'information, voir l'étude de MALAQUAIS D., (2001), « Arts de feyre au Cameroun », in *Politique africaine*, n° 82, juin 2001 et, (texte intégral) *Anatomie d'une arnaque : « feyman » et « feymania » au Cameroun,* Les Etudes du Ceri (Sciences Po.), n° 77, juin 2001.

	Age Position dans la fratrie	**Famille** *ICI* Cameroun	 *LA-BAS* France	**Situation avant émigration** (sociale et âge avant départ)	**Situation en immigration** (sociale et durée du séjour)	**Situation depuis l'expulsion** (sociale et durée du retour)	**Objectif initial** ↓ **Objectif reformulé (retour rêvé)**
GEORGES	**34** (06/06/1972) 2 grands frères en France, sœurs décédées dernier de la fratrie	Cousine(s) Parents et sœurs décédés.	2 frères en France concubine et deux filles (6 ans)	Scolarité à Douala Bac à Yaoundé Ouvrier dans une usine Logeait dans une chambre en location à Douala **26 ans** (18/08/1998)	Equipier polyvalent en hôtellerie **Irrégulier** **Sous l'identité de son frère**. **8 ans** (13/09/1998)	Sans emploi Se « *cache* » chez sa cousine à Douala puis chez « un ami de la famille » à Yaoundé **6 mois** (14/02/2006)	Rejoindre ses frères ↓ Rejoindre sa femme et ses filles
HENRI	**35** (02/08/1971) 1 sœur en Belgique et 1 frère au Cameroun aîné	Frère, mère. Père décédé en 95. Tradition d'émigration familiale pour les études	Oncle (2 premières années) Fils (10 ans, 12/11/1996) La mère de son fils (séparation après l'expulsion)	BEPC à Yaoundé. Logeait à Yaoundé dans la maison familiale **17 ans** (1988)	Etudiant (DEUG) ***Business Underground*** 1996-02 : statut étudiant non renouvelé 2001 : 8 mois de préventive **14 ans** ***« 15 ans »***	**Etudiant** à Yaoundé (licence, DEA, DESS) **Emploi.** Logement privé (patrimoine parental) **5 ans** (01/2002)	Etudes (le chemin tracé par son père) ↓ *Si j'avais le choix… Voyager*
OLIVIER	**36** (11/07/1970) 3 frères dont 2 en France, 1 sœur en Belgique aîné	« Pas de famille ici » Tante éloignée (plus de contact) Frère (24 ans, mécanicien, Yaoundé)	Mère (nationalité française) 2 frères, beau père (adoption). Sœur en Belgique	Probatoire à Yaoundé. Routier. Maison familiale. Mère partie en France en 99 alors qu'il avait **29 ans** **33 ans** (07/2003)	Vie privée, vie familiale. **Procédure d'adoption** « *Des jobs comme ça* » « des sales boulots » Chez sa mère et son beau-père **2 ans**	« *Le travail ? Ici, je peux pas* » Motel (3 mois) Chez les parents de sa copine **2 ans** (04/2005)	*Je savais que ma vie était en France.* *Il fallait que je la* [sa mère] *rejoigne* ↓ *Il faut que je parte ! J'ai ce droit.*
CHANTAL	**47** (27/04/1960) 12 frères et sœurs dont 2 en Suisse 6e	Mère Fratrie Son fils (31 ans, 24/12/76) Petits enfants	Mari décédé (mariage en 1989-90, décès en 2002)	Etude au village (Zoatoubsi) Partie à l'aventure. **Nigeria** **17 ans** **22 ans** **UE/France** (1982)	Danseuse professionnelle. Commerce Allers-retours fréquents 2002-04 : **décès du mari** et clandestinité **22 ans**	« *Je fais rien, je me bats* » Maison familiale à Yaoundé **3 ans** (29/04/2004)	Etre La Réussite ↓ *Réaliser ce que j'ai à réaliser. Si j'ai des papiers, je sais de quoi je suis capable !*

	Age Position dans la fratrie	**Famille** *ICI* Cameroun	 *LA-BAS* France	**Situation avant émigration** (sociale et âge avant départ)	**Situation en immigration** (sociale et durée du séjour)	**Situation depuis l'expulsion** (sociale et durée du retour)	**Objectif initial** ↓ **Objectif reformulé (retour rêvé)**
JUNIOR	**32** (18/09/1974) 1frère aux USA et 3 sœurs dont une aux USA 3e	Maison familiale à Yaoundé (7 dont mère, deux petites sœurs et cousins) Père décédé (fils de la 2e femme de son père)	2 frères consanguins Neveux Oncle et tante du coté de sa mère Des potes Concubine et deux filles (24/07/03 et fin 04)	2nde Business à Yaoundé « des problèmes dans la famille », « la division infernale » **27 ans** (20/10/2001)	4-5 jours en France. 6 mois en Suisse. 3-4 mois sans papier. DA en France Carte de séjour d'un an, récépissés, **sans papiers** en mars 06 Sans emploi **4 ans et demi**	Maison familiale *Je suis sous conditions* *Je sombre* Sous antidépresseurs depuis février **9 mois** (20/07/2006)	*Aller me cacher* *Envie de bouger* *M'exiler* ↓ *Moi, c'était pas pour revenir* *Tout ce qu'il y a dans ma tête c'est repartir* *Ma vie, elle est là-bas*
ALAIN	**36** (21/11/1970) 1 frère et 5 sœurs 2e (« aîné des garçons »)	Maison familiale à Nangaéboko Femme et fils à Douala Frère à Yaoundé		DEUG de Droit Petits boulots pour partir **30 ans** 09/01-02/05 : jouer la vie **34 ans**	12/00-08/01 : Caire traducteur, feyman **9 mois** 02/05-07/06 : Caire, Espagne et Albanie **feyman** **1 an et demi**	Une « cure » pour se remettre d'un mois à Nanga Vit avec sa femme et son fils à Douala Sans emploi **9 mois** (07/2006)	Aller me battre *Subvenir à ma famille* ↓ *pourquoi ne pas essayer ici, on ne sait jamais… mais bon on gagne beaucoup en voyageant*
JOEL	**29** (14/08/1977) 7 frères (1 en Russie) et 3 sœurs (1 en Italie) 5e	Maison familiale à Yaoundé Femme et 3 enfants (6 ans, jumeaux 12/04/2005) à Yaoundé		Libre entreprise et sport. Studio avec sa femme 97-98 : projet migratoire pour l'Australie via l'Afrique du Sud, route arrêtée en Angola **26 ans** (11/2003)	*C'était que du malheur.* **Irrégulier** Sans travail Hébergé *Je suis rentré dans de bonnes conditions, je n'avais plus le choix.* **10 mois** **« un an et qlqs mois »**	Fiancé (11/04) Naissance des jumeaux (04/05) *Les affaires ne marchent plus comme avant* Logement personnel puis rentré seul dans la maison familiale (11/06) (femme chez ses parents avec enfants) **2 ans et demi** (09/2004)	*Depuis l'âge de 17 ans, j'envisageais d'aller en UE…* *Faire 5 ans en UE et renter au Cameroun* *m'installer avec ma famille et mes enfants* ↓ *Monter avec un contrat (maintenant je sais ce qu'il me manquait)*

II. Parcours d'« expulsés »

Parcours juridiques et situations irrégulières

Georges	***un contrôle d'identité***	Entrée irrégulière Séjour irrégulier
Olivier	***une enquête de moralité***	Entrée avec un visa « vie privée, vie familiale » (1 mois) Procédure d'adoption (aujourd'hui annulée) Non-renouvellement et séjour irrégulier
Junior	***des invitations à quitter le territoire***	Entrée avec un visa court séjour (12 jours) Séjour irrégulier (Suisse) Demande d'asile en France puis annulation Demande de carte de séjour (« un truc parental ») Récépissés et carte de séjour d'un an Non-renouvellement
Chantal	***des invitations à quitter le territoire***	Entrée régulière (visa « spécial » pour les artistes) Carte de séjour (un an, renouvelée) Non-renouvellement (décès = divorce) Séjour irrégulier
Henri	***la double peine***	Visa étudiant Non-renouvellement Séjour irrégulier (fils français) Interpellation à domicile (blanchiment)

Seul **Georges**, après quatre refus de visa entre 1990-1998, est entré irrégulièrement en France après une « aventure » « en navire » de près d'un mois. Il a vécu huit ans sous l'identité de son frère, sans titre de séjour personnel jusqu'à son arrestation lors d'un contrôle d'identité. Si la circulaire du 31 octobre 2005[104] précise aux préfets de veiller « *à ne pas mettre à exécution avant la fin de l'année scolaire l'éloignement des familles dont un enfant est scolarisé depuis plusieurs mois* », le tribunal administratif a motivé la mesure d'éloignement en considérant que sa situation de père de deux enfants inscrits à l'école maternelle n'entrait pas dans les critères définis par la circulaire : l'école maternelle n'étant pas obligatoire, ses enfants ne pouvaient pas être considérés comme « scolarisés ».

Junior s'est vu opposé la même conclusion par le tribunal administratif. A l'expiration de son visa, il a déposé une demande d'asile en France. Il avait entre-temps rencontré sa copine, « une Française ». A la naissance de leur première fille, il a alors annulé sa demande d'asile pour obtenir une carte de séjour à titre parental, qui n'a par la suite pas été renouvelée. Après plusieurs lettres l'invitant à quitter le territoire, il s'est rendu à une convocation au commissariat d'où il a été arrêté pour être ensuite éloigné.

Olivier s'est vu refusé le renouvellement de son visa vie privée, vie familiale. Son beau père a alors entamé une procédure d'adoption au cours de laquelle des enquêtes de moralité ont été menées. A la deuxième convocation au commissariat dans le cadre de cette procédure,

[104] Circulaire n° NOR/INT/D/05/00097/C

Olivier a été arrêté et conduit au centre de rétention. Soutenu par des associations et des avocats, il a été assigné à résidence deux semaines avant d'être expulsé. Il pensait alors pouvoir obtenir un visa au Consulat de France grâce aux papiers envoyés par sa mère et son beau-père et repartir en France.

Chantal, qui ne voyait pas son mari arrivé au Cameroun alors qu'ils avaient décidé de s'y installer, est revenue en France où elle a appris son décès. Alors veuve, elle a tenté de renouveler sa carte de séjour avant son expiration, une procédure d'acquisition de la nationalité était alors en cours. Mais comme « le décès est égal au divorce », elle a vécu un an et demi dans la clandestinité, en « fuyant de partout ». Invitée plusieurs fois à quitter le territoire, elle a tenté d'obtenir gain de cause pour « avoir au moins ses papiers » mais elle s'est « fait choper » avant.

Henri a arrêté ses études pour « chercher sa vie » et se consacrer au « business », le blanchiment d'argent. Son visa étudiant n'a alors pas été renouvelé et, si son fils est Français, il n'a pas régularisé sa situation. Interpellé à son domicile, il a fait huit mois de préventive avant d'être expulsé. Henri parle de double peine ou d'un marché : « tu me donnes ton réseau ou je te renvoie dans ton bled ».

Pourquoi rompre avec la rationalité de l'ordre chronologique qui voudrait que l'on débuta l'analyse d'une trajectoire migratoire par les motivations du « Départ », de l'émigration ?

Tout d'abord parce que ces « migrants de retour » s'inscrivent désormais dans un projet de reformulation « quotidienne » d'une trajectoire rompue, de l'ordre de ce qui n'est plus, de ce qu'ils estiment avoir perdu et de sa reconquête. Le sens dévolu au projet de « départ », celui d'émigration, a été reformulé dans les attentes actuelles, celles de l'après-expulsion. C'est en partant de ce qu'ils vivent aujourd'hui que l'on comprend le sens qu'ils donnent à ce « retour », à cette entreprise du « double retour ».

Débuter l'analyse par le temps d'aujourd'hui, c'est comprendre leur position actuelle, ce qu'ils ont parcouru et ce qu'ils souhaitent encore parcourir. Le présent du récit met en jeu le passé et l'avenir. Aussi le plan que nous proposons pour analyser les trajectoires des émigrés-immigrés expulsés correspond-il à leur récit, tel qu'ils nous l'ont exposé.

En quête d'un nouveau départ, ils vivent dans l'attente de la fin de cette « *histoire* », « *chacun selon son expérience* » qualifiée aujourd'hui d'« *extraordinaire* » par Henri. Pour retracer leurs parcours migratoires, il faut également comprendre ce qui fait la déclinaison « au quotidien » des étapes qu'ils estiment avoir parcourues. La description de leurs existences quotidiennes, empreintes de rupture et de marginalité, dévoile cette entreprise du retour en France et révèle cette volonté de « revenir » puisque tous estiment qu'ils ne devraient « *pas être là* » ni « *en être là* ». Comment orientent-ils leur trajectoire pour atteindre ce retour rêvé, pour donner un semblant de projet à un quotidien qui tourne en rond et s'éternise dans l'impasse ? Comment préparent-ils ce « nouveau départ » ? S'inscrire d'emblée dans leur quotidien révèle la position qu'ils se donnent aujourd'hui, ébauche ce qu'ils estiment avoir parcouru depuis leur expulsion tout en traçant la marge dans laquelle ils évoluent. Elle donne sens à leur devenir.

Relecture du passé, le récit est également l'expression d'une présentation de soi dans le « *temps présent vivant* » (Schütz), indissociable du « *temps vécu* » (biographique). La présentation de leur quotidien respectif met en lumière cette présentation de soi, les différentes postures qu'ils adoptent selon les situations qu'ils révèlent.

I. Vivre au quotidien

3.1. Existences quotidiennes

« Tourner en rond »

Entrer dans ces existences quotidiennes, c'est quelquefois les « troubler » lorsque la vie de tous les jours rime avec vivre au jour le jour. Pour **Chantal**, notre rencontre dans les locaux de l'ALCEC à Yaoundé semble prendre une allure de « sortie » dans un quotidien monotone :

« On m'a dit que vous étiez là, je n'étais pas belle, je n'étais pas du tout jolie… Donc ma petite sœur m'a coiffée, donc je sors du salon vers 15h00, voilà, je suis belle ! C'est comme ça, ma jolie, me voici, je suis ici. *(rires) D'accord. Et tu te lèves à quelle heure le matin ?* 4h00, 3h00… *Du matin ?!* Je n'ai…, je n'ai pas de sommeil, je n'arrive pas à dormir. J'ai minimum peut-être trois heures de sommeil. Quand je fais quatre heures, c'est trop. Je suis stressée dans la tête. « Demain alors qu'est ce que je vais faire ? Qu'est-ce que je vais manger ? Qu'est-ce que je peux faire ? Comment je peux avoir de l'argent ?… Pour réaliser ce que je veux. Comment ? Comment ? » Je tourne en rond ! Je suis bloquée parce que je tourne en rond toute la journée ! *Et dans la semaine, ça se passe comment même si tu n'as pas d'emploi du temps fixe ?* Puisque comme je n'ai rien de fixe à faire, donc parfois je reste toute le journée, je fais rien, je suis à la maison, je fais rien. Je n'ai pas de moyen, j'ai rien, je me bats… Si j'avais des finances, vous m'auriez déjà trouvé en train de travailler ! *Et tu habites toujours avec tes petits-neveux ?* Non, ils sont rentrés chez ma sœur mais moi, je ne peux pas ! J'ai été expulsée, y'a deux semaines parce que je ne pouvais plus payer le loyer. Bon quand j'étais ailleurs, je n'avais pas ce problème parce que je payais une fois par an ou une fois pendant deux ans… Bon maintenant, ce bon temps c'est fini depuis que mon mari est décédé… Maintenant que j'ai chuté, c'est comme ça que je vis, c'est dur… surtout tu t'es habituée à vivre, tu as les grandes voitures de luxe, tu as de l'argent, tu aides et là tu te retrouves… Malheureusement, ça a changé maintenant, je n'ai plus rien, tout le monde m'a lâché. La famille là, elle ne m'aide même pas. Je vis comme ça, je pars dans les bureaux, j'essaye de demander quelque chose, je me bats, y'a vraiment rien…Y'a une cousine qui m'héberge, je dors sur un vieux canapé au salon. Dans la journée, tout le monde est là, elle a presque 6 enfants. C'est une pauvre femme, elle se démerde avec quelques petits trucs mais… pour moi, il faut aussi que je mette la tête quelque part, donc je dors chez elle. Je vais à la prière parce que je suis trop rentrée à l'église, ça m'occupe l'esprit, je rentre. Je suis rentrée dormir à la maison…, parce que chez ma cousine, elle a beaucoup d'enfants et puis c'est une petite cabane en terre battue donc c'est pas…., j'aime pas trop rester, je vais encore trop me stresser. Elle, elle n'a pas mon niveau. Bon, on n'a pas de dialogue, on peut pas discuter des choses ensemble comme je cause avec vous, là comme ça là. Elle, c'est le chien à fait comme ça, pourquoi l'enfant pleure, elle c'est…, ça reste juste à ce niveau. Donc ce qui fait que je m'ennuie même là-bas mais puisqu'elle me donne quand même là où dormir, je ne peux pas…, je n'ai pas de choix pour l'instant. » (Chantal)

La vie quotidienne est une entrée privilégiée pour tenter de saisir l'entre-deux dans lequel les émigrés de retour forcé rencontrés s'inscrivent : une marginalité sociale ancrée « ici » et où ils seraient passés de « tout » à « rien », une rupture avec un passé situé

« ailleurs », « là-bas », « en France ». Chaque jour semble projeter un retour rêvé, un départ programmé dans un futur hypothétique souvent proche de l'illusion, ou du moins nostalgique.

La description de leur « routine » journalière respective indique leur rapport au temps quotidien et plus encore, la maîtrise qu'ils ont du temps, de leur projection dans le futur. Elle dévoile la position que les émigrés occupent. L'expression « je suis bloquée parce que je tourne en rond toute la journée » de **Chantal** fait écho à « il n'y a rien qui avance, ça sombre de jour en jour » de **Junior** qui nous décrit son quotidien de la façon suivante :

« Je suis dans la vraie merde là actuellement. Je vis chez ma mère, y'a qu'elle qui me donne un petit coup de pouce mais elle ne peut pas faire plus… Ca fait qu'elle, elle me fait pitié pendant que moi, je sais pas, je lui fais pitié et pendant que… Je tourne en rond ! Toute la journée, je tourne en rond ! Toute la journée, tout le temps, tout le temps… J'ai rien, j'ai aucun programme. Je vis comme ça. C'est à dire que comme j'ai pas de programme, je sombre, je sombre… Je fais rien du tout ! Je mange, je dors. Je mange, je dors. Je mange, je dors. Je me lève trop tôt, j'ai pas de sommeil déjà. Ouais, dans la nuit, j'arrive pas à dormir parce que j'ai trop de stress… déjà, y'a rien à faire. Je stresse et… Je sais pas, je suis mal. *Et tu sors, tu vas en ville ?* Non, moi je dis, je ne sors pas. Quand je sors, ça va. Comme ça, ça va. Mais quand je suis à la maison, ça ne va pas. Quand je sors, je vais rendre visite à mes potes dans la ville… Parce que ici, c'est mieux que de tourner en rond. Je sais que quand y'a un groupe de personnes, je vais passer… et tout ça. *Sinon tu restes toute la journée sur le canapé… à rien faire ?* Ben ouais, c'est un peu ça… Ouais, en principe, c'est encore pire qu'angoissant… Je m'entends plus avec les gens du quartier, je m'entends plus… J'ai plus de pote, j'ai plus… J'ai plus personne… C'est plus les jours passent, plus je dégringole. Plus je tombe. Tout ce que je peux dire c'est qu'il n'y a rien qui avance, ça sombre de jour en jour… Je suis mal de jour en jour et de plus en plus. Depuis que je suis rentré là, je suis mal. » (Junior)

Isolés dans le pays d'arrivée imposée, les immigrés expulsés nous révèlent cette « angoisse » du vide, une impression d'anéantissement qui apparaît dans l'absence de programme, dans ce sentiment d'être « bloqué », comme coincé dans une impasse. Leur quotidien esquisse les contours de cette marge. Il illustre le temps de l'après expulsion. Celui-ci s'écoule dans la rupture née de l'exclusion que ces extraits de récits de vies d'immigrés-émigrés expulsés nous révèlent : « j'ai plus personne » nous dit **Junior**. Mais ce quotidien « pire qu'angoissant » nous dévoile également un présent en instance de devenir. Cet abîme dans lequel **Junior** semble s'enfoncer nous révèle la frontière qui sépare les immigrés expulsés du « retour ». Une frontière interne semble les exclure de ce que l'on qualifie généralement de « retour au pays natal » : « depuis que je suis rentré, je suis mal » affirme Junior.

« La galère ! »[105]

Olivier nous révèle une frontière externe qui entrave la quête d'un retour à en France. Il nous projette un espace où ne se reflèterait que la négation de son devenir, une inscription marginale traversée par la volonté du départ : « J'ai envie de partir, c'est tout. »

« *J'aimerais savoir ce qu'il s'est passé dans ta vie au cours de ces six derniers mois…* Rien ne s'est passé… La galère ! (…). *Tu me racontes une des tes journées… ?* Oh, c'est… Si tu veux… C'est pas facile, c'est pas du tout facile. J'ai aucun programme ! De mes journées… Mon problème, c'est quoi ?

[105] Dans l'argot camerounais, la « galère » signifie « perdre le temps à ne rien faire ». Voir : http://www.camerfeeling.net/news/index.php?id_news=104

Mon problème, c'est refaire ma vie. Tu comprends ? C'est ça ! Je me lève toujours à la même heure. Six heures. Je prends mon petit déjeuner, pendant que je suis les informations et … là, je peux bouger, j'essaye d'appeler un ami…, si on peut discuter… et je peux aller chez un ami…, lui rendre visite et… peut-être je rentre…, je rentre chez moi. *Et généralement, tu restes les ¾ du temps à la maison ? Ca se passe comment ?* Si tu savais… Parce que j'ai même pas besoin de…, j'aime pas traîner… Je ne veux pas que les gens parlent de ma vie, j'aime pas. J'aime pas qu'on connaisse ma vie, comment moi je vis et tout et tout et tout… Oh… Pff… Moi, je te dis Pascaline, moi j'ai envie de partir…, c'est tout. Mon problème, c'est aller vers le Consul ! Je suis là… Je réfléchis… Je sais pas à quoi… C'est pas facile, c'est pas du tout facile !» (Olivier)

La journée illustre l'espace de négociation du « revenir » : retour sur soi, retour forcé au pays natal, retour rêvé en France. Comment cerner l'ordinaire et la marginalité du quotidien, donner corps à cette « attente » que les expulsés rencontrés nous expriment ?

L'attente du retour en France constituerait le point central autour duquel ils « tournent en rond ». Ils investissent l'espace comme des passagers en transit. « Si j'ai l'argent toute à l'heure, je te le dis, si j'ai l'argent toute à l'heure, demain je suis en France ! Je suis en France ! » dit **Olivier**.

L'obsession de sa réalisation illusoire ou réelle, mais toujours présentée comme latente, semble bloquer tout projet extérieur à cette entreprise et présente un quotidien en suspend.

« J'attends le visa *maintenant*. Mais moi, j'attends juste le mois de juillet pour demander ça, pour l'anniversaire de la petite… Si on me le donne pas je sais pas ce que je vais faire franchement… Je sais pas, je sais *pas encore* ce que je vais faire… » (Junior)

Ce but tracerait entre le « maintenant » et le « pas encore » un espace infranchissable. Le quotidien nous offre un aperçu de cette « *région frontière qui appartient au futur comme au présent* »[106] (Simmel) et dans laquelle ils vivent. Combler ce vide et s'échapper de cette impasse semblent être les deux leitmotivs que nous révèle le quotidien des émigrés retournés de force, en instance d'un nouveau départ.

« Se débrouiller »

« Maintenant toute la semaine, c'est le week-end parce que je ne suis pas actif. C'est comme ça que je vis aujourd'hui » nous a dit **Joël**. Se débrouiller, c'est donc agir, meubler ce temps de désœuvrement et tenter de se « relancer » pour reprendre le terme d'**Alain.** Ce dernier insiste sur l'« effort » qu'il fait pour donner un semblant de projet, un rythme à ce quotidien atrophié, pour « voir dans tous les sens ce qu'il y aura comme possibilité d'emploi » :

« *Comment tu remplies tes journées ?* Je me suis d'abord donné… En fin d'année, le premier janvier, je me suis dit, il faut que je me fixe des objectifs, il faut que je m'assigne… que je puisse les remplir au maximum. Et qu'est-ce que je me suis dit ? Je me suis dit, ben voilà, j'ai pas de sous, j'ai pas de contact, j'ai pas d'emploi, qu'est-ce que je peux faire ? Je me suis dit, il faut que je fasse au moins environ deux heure de temps chaque jour sur le net, à travers le net je pourrais peut-être me faire des…, disons ne serait-ce que dispatcher mon CV dans certains sites d'emplois, des relations (…). Je

[106] Citation de *Philosophie de la vie*, Simmel, extraite de Léger François, *La pensée de Georg Simmel, Contribution à l'histoire des idées au début du XXe siècle*, Editions Kimé, 1989, p. 290.

me suis dit qu'il fallait que je sorte en moyenne tous les jours, il faut aller en ville même s'il faut marcher pour rien, il faut au moins que je sorte, que j'évite de rester à la maison. Parce que l'expérience m'a montré que quand je reste couché, méditer, méditer, méditer, y'a pas vraiment de suite… Mais là quand je fais un effort de sortir, de temps en temps je rencontre des gens à qui dire bonjour, avec qui on peut se passer des adresses. Parfois il m'arrive de marcher à pied, de faire des kilomètres dans la chaleur de Douala et je rentre le soir fatigué, je dors. Et parfois, c'est fructueux parce que je rencontre quelqu'un qui me dépanne avec 5000 francs et je rentre avec à la maison… C'est comme ça que je me débrouille. » (Alain)

Donner « une suite » à son projet, s'assigner des objectifs donnent sens à l'avenir, à ce « *présent de la vie qui consiste à transcender le présent* »[107] (Simmel). Se débrouiller, c'est d'abord investir l'espace social, sortir de la maison, de cette routine qui tourne sur elle même exprimée par **Chantal** :

« Les gens sont étonnés parce que je frappe aux portes. Je ne peux quand même pas rester les bras croisés ! Moi, je n'ai ni compte bancaire, ni argent mais je me jette, je me jette comme ça. J'entre dans les bureaux, je frappe aux portes, j'explique mon histoire, je demande de l'aide, qu'on me donne du travail ! J'avais demandé à ma mère de faire une réunion de famille. Que si on pouvait me trouver de l'argent pour que je fasse le commerce, que je me débrouille ! Au lieu de rester tout le temps, je viens chez toi, je demande 100 francs et tout. Je me bats mais j'ai des problèmes d'argent. J'ai des propositions maintenant. Mais quand ça arrive, il faut financer et tout, et je n'ai même pas un radis et ça tombe à l'eau. Sinon j'ai des propositions. » (Chantal)

Les personnes rencontrées tentent d'établir ou de renouer des contacts. Elles cherchent à « avoir des relations » dans le monde du « business » de papiers, ou plus généralement pour « faire des affaires ». Par ailleurs, l'inactivité apparaît également dans le malaise que suscite l'abandon de l'ancienne routine, celle d'avant l'émigration et avec laquelle il ne semble plus possible de renouer :

« j'étais jamais parti en Europe. Ca fait que j'avais pas les autres repères, j'étais encore dans le Cameroun et ses faits divers si on peut dire. » (Junior)

Désorientés, les expulsés redécouvrent les lieux du départ et font l'apprentissage de leur absence : « ce n'est plus comme avant » estime **Junior**, **Joël** a « perdu les repères », **Chantal** nous a dit « je ne connais pas bien la vie à Yaoundé parce que je n'ai pas vraiment vécu ici » et pour **Georges** « les billets ont changé, c'est plus les mêmes, je me trompe pour payer ».

Les immigrés-émigrés semblent aujourd'hui évaluer une marge dans laquelle ils s'inscrivent, les différentes étapes de l'épreuve qu'ils doivent traverser : sortir de l'impasse, franchir cet intervalle qui sépare le « maintenant » du « pas encore ». C'est ce que nous dit **Chantal** : « maintenant, j'ai déjà des circuits, on appelle ça des circuits [relations, réseaux d'affaires]. Mais là maintenant, c'est moi, je suis coincée, j'ai pas encore d'aide et sans les finances… »

D'autres ponctuent leurs journées en faisant du « business ». C'est le cas de **Joël** :

« Je fais des affaires dans la libre entreprise, tout ce qui peut rapporter un peu d'argent… enfin, tout ce qui peut rapporter à part ce qui est mauvais. Mais je ne sors plus régulièrement parce qu'il n'y a plus des affaires. Je n'ai pas envie de marcher inutilement dans la rue comme un fou… Actuellement à Yaoundé, il fait chaud… Donc je préfère rester à la maison, j'attends un coup de fil. Si on m'appelle,

[107] ibid.

ça veut dire que c'est bon. Comme aujourd'hui, j'ai eu un bon coup de fil, on m'a appelé pour un business, j'y suis allé, et je suis en joie. » (Joël)

Olivier s'adonne également à des « petits trafics », en attendant son retour en France :

« Je fais mes business, je peux trafiquer par-ci, par-là… Comme ça, si ça mord, ça mord. Y'a des moments, ça ne mord pas ! Comme actuellement, c'est la merde ! *Quel business ?* Ben, si je dis business, c'est peut-être trafiquer quelque chose… Pas du business de drogue, pas du business d'arme… Non, c'est des petits trafics, des petits trucs comme ça… Peut-être tu peux aller acheter un téléphone par-ci, tu peux aller le revendre aussi par-là… C'est juste ça. *Et tu as cherché du travail ?* Dans la tête, je n'ai pas ça en tête. Je n'ai pas d'activité. Le travail ? Ici, je peux pas, j'ai pas ça dans la tête ! Je ne veux pas tuer quelqu'un [Olivier était routier]. Parce que là dans ma tête, c'est pas ça, c'est mon retour. Il faut que je parte ! J'ai ce droit, je le dis haut et fort ! J'ai cette adoption aussi, toujours. Elle est là, elle sera en délibération le 18. Là, j'ai aucun projet, c'est que dalle ! C'est mort ! La, c'est juste repartir et refaire ma vie, comme je l'ai toujours voulu. Je me bats ! » (Olivier)

Se débrouiller, c'est finalement œuvrer pour l'avenir en donnant du sens à une situation que l'on espère temporaire. Mais tous n'ont pas les mêmes « possibilités ». « Je ne suis pas ton cas de figure idéal » nous a dit **Henri**. Depuis trois ans, il a repris ses études financées par sa sœur qui vit en Belgique :

« C'est la famille bien sûr… Pour la scolarité, pour les trucs et tout ça. Bon, j'ai la chance que mon père ait construit quelques maisons quand même. On peut se débrouiller. »

Sa mère, aujourd'hui retraitée, travaillait pour le Haut-Commissariat aux Réfugiés. Son père, décédé en 1995, était un haut magistrat à la Cour Suprême de Yaoundé. La situation sociale privilégiée de sa famille lui a ainsi permis d'échapper à cette quête de la débrouille et de travailler dès son arrivée au Cameroun :

« On m'a envoyé dans un truc forestier, des blancos là, les Français, la SFI… Je bossais là-bas et tout et puis j'ai dit « putain qu'est-ce que je fous là ? ». Tu sors de Paris, on t'envoie à Dimako je sais pas quoi là, avec les Pygmées. J'ai fait un an là-bas, j'ai pété un câble ».

Aujourd'hui Henri décrit ses journées de la façon suivante :

« Mon quotidien, c'est la micro-finances. Et je m'occupe de l'aspect juridique. La Réserve Nationale de l'Epargne et de la Provision au Cameroun, RENAPROV. J'ai commencé à bosser là-bas en janvier. Et c'est pas un boulot euh… Enfin bref… C'est pour se faire la main, hein. Je bosse de 7h30 à 17h00. De 16h00 à 21h00, je suis au DESS. Banque et Finances. J'ai pas le choix, j'arrive en retard. Donc tu imagines un peu comment je suis naze quand je rentre chez moi Je vis avec ma fiancé. Elle est docteur en médecine. On est ensemble depuis un an et demi. Mais déjà, une femme qui est en médecine, qui accepte un type comme moi mais sache que vraiment c'est une femme en or ! Dans ma famille, si je te parle du repas qu'on a fait toute à l'heure, tout le monde est avec moi ! J'ai repris ma vie en main ! »

Le quotidien d'Henri rythmé par des « horaires » et où il se dit « en retard » contraste avec la désérrance itinérante[108] des autres personnes rencontrées. Tandis que les émigrés rencontrés nous ont dit chercher à « refaire leur vie », **Henri** est le seul qui estime,

[108] Nous reprenons ici, en les envisageant comme liée l'une à l'autre, les catégorisations développées de MARIE Claude-Valentin (1996), « L'Union européenne face aux déplacements de populations. Logiques d'Etat face aux droits des personnes », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 12, Numéro 2 , p. 169-209. La « migration de désérrance », qui lie l'errance à la désespérance dans le cadre d'une mobilité uniquement motivée par la survie, s'oppose à la migration dite « d'itinérance » où les protagonistes seraient portés par un projet de promotion sociale.

aujourd'hui, avoir « repris sa vie en main ». Pourtant, comme l'ensemble des personnes enquêtées, il perçoit sa situation actuelle comme temporaire, son travail actuel à la banque ne correspond pas aux objectifs qu'il s'est fixé, « c'est pour se faire la main ».

« Faire avec »

« J'ai tout perdu » nous ont dit **Chantal** et **Olivier**. Si l'après expulsion marque une rupture d'avec le temps immigré, elle illustre également cette obligation de « faire avec » relevée dans l'ensemble des discours des immigrés expulsés. Les extraits suivants nous font part de ce quotidien contraint et contraignant né de ce retour forcé :

« Bon, c'est la vie quoi. C'est *peut-être* ce que le Seigneur avait réservé pour moi. Moi-même, je me dis… Je fais avec mais je me dis que j'ai perdu beaucoup de temps quand même. En France, j'aurais pu faire des choses… C'est dommage mais c'est comme ça, quoi. C'est la vie. » (Henri)

« C'est la vie, ça ! Ce qui m'arrive aujourd'hui, c'est arrivé à beaucoup de personne… *peut-être avant moi,* peut-être après tu verras des autres… Après, on va pas mettre le feu à la mer » (Junior)

« Moi, je me suis dit, c'est la vie. Il faut la prendre *comme elle, elle vient* » (Olivier)

« En fait, j'ai pas le choix, voilà. J'ai pas le choix. J'ai pas le choix. *Il faut que* je sache dans mon fors intérieur que je suis rentré pour rester ici définitivement » (Georges)

« *Pour l'instant*, je n'ai pas de choix. C'est comme ça. » (Chantal)

Les immigrés expulsés inscrivent cette rupture dans le continuum de « la vie », dans la fatalité d'un destin dont ils n'auraient pas la maîtrise, où ils n'ont « pas le choix ». Faire avec ce n'est pas se résigner mais plutôt appréhender cette exclusion comme une étape de la vie, comme pour se réassurer de la suite, d'un hypothétique retour. Cette expérience semble relever du registre de l'illusion, du moins d'un « peut-être » mais également du provisoire, du « pour l'instant »,.

Emigré « rentré » malgré lui, **Georges** illustre cette entreprise du double retour. Il prend acte de ce « retour au pays » sans toutefois réellement s'y résoudre « dans son fors intérieur ». L'incorporation d'un retour envisagé sous l'angle du « rester ici définitivement », nous révèle la condition d'émigré-immigré expulsé, d'une présence immigrée « temporaire » dont on ne peut jamais s'écarter résolument et d'un retour « durable » au pays d'émigration que l'on ne parvient pas s'avouer ni à réellement envisager. C'est l'expression de l'illusion du temporaire qui est au cœur de la condition d'émigré-immigré, le refoulement d'un « peut-être pour toujours » inacceptable.

Alain analyse, quant lui, sa situation actuelle comme une « punition », il semble vivre dans l'expiation d'une faute, celle de la feymania et être sur le chemin de la rédemption :

« Pour moi, je suis issu d'une famille religieuse, pour moi, je me dis ben… c'est peut-être le Seigneur qui n'a pas voulu que je contenue sur cette lancée et ce n'est pas déjà… parce que ça, c'est l'arnaque. Et du point de vue religieux, ce n'est pas quelque chose qui est bien, tôt ou tard, je paierais ça… Et toutes les peines que je subis jusqu'à présent, je me dis que ce n'est que les conséquences de ce que j'ai fait et une fois que cette punition vis-à-vis du Seigneur sera terminée, je crois que je vais retrouver ce que je suis et ce que j'ai droit. Parce que j'ai des potentialités, j'ai les capacités mais je ne suis pas actif, ça fait que c'est une punition. Pour moi, je me dis que c'est une punition et je l'accepte telle qu'elle. Quels que soient les jugements qu'on me portera, j'accepterai ça tel quel. Ca fait que quand je

vois un ami, un camarade qui lui est cadre, je me dis ben j'ai opté pour autre chose et ça n'a pas marché, je m'en vais seul et le reste… reste ce qu'il est » (Alain)

L'impasse dans laquelle ils seraient « bloqués », où ils « tourneraient en rond » est ici lue au regard de l'ensemble de la trajectoire, comme une étape de la « vie », un passage. Les émigrés expulsés nous révèlent l'ambiguïté de cette expulsion qui, comme toute expérience vécue, aurait une double signification. A l'exemple de l'aventure théorisée par Simmel, l'expulsion peut être interprétée comme « *un vécu immédiat dans un organisme global* »[109]. Elle semble « *sortir du cadre de l'existence* » mais « *s'intègre profondément à l'être en même temps qu'elle l'en sépare* », comme « *un corps étranger dans notre existence, et cependant relié en quelque sorte en son centre* ». Dès lors, les immigrés-émigrés expulsés se situeraient-ils, à l'image de l'aventurier de Simmel, « *au point où le cours du monde et le destin individuel ne se sont pour ainsi dire pas encore différenciés* » ?

Les récits de leurs vies quotidiennes permettent de saisir le cadre dans lequel ils s'inscrivent actuellement, le rythme d'un ordinaire désavoué, l'expression d'un retour imposé au pays d'origine traversée par la volonté de repartir au pays d'immigration. Les émigrés rapatriés semblent osciller constamment entre les préoccupations d'aujourd'hui et d'ici, et les espérances rétrospectives d'hier et d'ailleurs, attentes eschatologiques de la fin de ce retour forcé.

Ils tentent donc de tourner la page d'une « histoire »[110] inscrite dans leur « vie » et oeuvrent à sa cohérence en donnant du sens à ce qui est caractérisé comme un « échec », comme pour le transcender. D'après **Alain**, « naviguer à vue comme ça, vivre à tâtons, du jour au lendemain, c'est pas ça… la vie ! C'est pas ça un homme ! Donc moi je me dis c'est un échec. Je suis revenu comme quelqu'un qui allait à la banque chercher son salaire et on l'a piqué en route, c'est le même moral que j'arbore. C'est un échec pour moi total ! ». « Je ne devrais pas en être là » nous a dit **Henri**, tandis que **Junior** affirme : « je ne devrais pas être là ». « Ma vie est gâchée » considère **Georges**. Pour **Chantal**, « j'ai fait ma vie à aider les autres… Et ça fait le contraire maintenant. Est-ce que j'ai souhaité mon mari mort ?! Quand j'étais là-bas, est-ce que j'avais ce genre de problème ?! Est-ce qu'ils ont tous oubliés, tu sais moi, je les ai enlevés de la galère ici, je les ai emmenés en Europe ! ».

A « l'avant » et « l'après » perceptibles dans les différents discours s'ajoutent les temps d'arrêt et de passage de ce quotidien incertain : les projections futures contrariées et négociées au présent. Outre la souffrance née du sentiment de dépossession de soi lié à l'échec du projet de vie qu'ils avaient construit en France, les émigrés nous ont fait part du tabou que constituent les conditions de ce retour, les difficultés d'être avec « les autres » et surtout de supporter leur « regard ». Ils révèlent aussi les conditions de ce quotidien à la lueur de ce qu'ils avaient laissé avant d'émigrer. Ils sont aujourd'hui « déplacés ». La vie quotidienne paraît marquée par une sorte d'errance angoissée, où l'on cherche à fuir la « maison », le quartier et ses commérages…

[109] Simmel Georg, *Philosophie de la modernité*, Editions Payot, 1989, p. 305-325.
[110] Henri, Olivier, Chantal et Junior emploient le terme « histoire » dans leurs récits de vie et pour qualifier leurs expériences migratoires.

3.1.2. Le regard des autres, l'épreuve du kongossa[111]

Déplacés par le pays d'immigration, les émigrés de retour forcé au pays le sont aussi au regard de la société d'émigration, ne serait-ce que par leur présence inattendue. Aux comportements « déviants » qui illustrent les maux de l'expulsion s'ajoute la marginalité dans laquelle semble les confiner leur présence inattendue. Déviation des parcours d'immigrés, ce déplacement forcé nous révèle également les changements de statuts qui définissaient jusqu'alors l'émigré « absent ». L'après expulsion est un processus de disqualification sociale d'une figure dont le statut est imposé de l'extérieur. Epreuve humiliante, le retour forcé bouleverse les relations avec autrui et marque l'identité de tous ceux qui en font l'expérience. Dès lors, l'entreprise du retour en France s'opère dans un même mouvement que l'entreprise du « retour au pays », toute aussi périlleuse. Travail de construction lié au projet migratoire, il s'agit d'effacer l'absence, d'être là malgré soi, de tenter de « garder la face » ici comme là-bas.

Les tensions de cet exil forcé influent sur l'entourage, se lisent dans le regard des autres et s'expriment dans le « kongossa ». Situation douloureuse née de la « *calamité du renvoi* »[112], l'expulsion révèle l'ambivalence de la position d'immigré-émigré expulsé au regard de la société d'émigration.

« Moi, déjà dans ma tête »

« Ca c'est rendre quelqu'un malade ! Ca s'est rendre quelqu'un fou ! » nous a dit **Olivier**. La principale violence de l'expulsion réside dans la négation par l'Etat de toute existence, non seulement légale mais aussi sociale, des personnes expulsées. Remise en cause du projet migratoire, cette migration forcée est une négation du passé immigré et l'oblitération de l'avenir qu'ils s'étaient construit au pays d'immigration. Cette mise à mort sociale s'exprime dans le langage somatique. Les maux de l'expulsion s'inscrivent aussi bien dans le corps et que « dans la tête ». « J'ai perdu beaucoup de kilos. Pas parce que je mange pas, mais parce que je réfléchis beaucoup » affirme **Joël**, à l'instar de **Junior** et de **Chantal**. Selon Didier Fassin dans *La santé en souffrance*, « *c'est à l'aune de la faillite brutale et imprévue du projet de vie qu'il faut ici mesurer la profondeur de la dépression* »[113].

Si l'expulsion est un point de rupture du parcours migratoire, un moment qualifié par **Chantal** comme celui où « je perds tout et là, je deviens dingue » ; l'après expulsion nous révèle une situation de crise, les séquelles d'une exclusion et d'une marginalisation sociale :

« Après cette histoire, je suis devenue très fragile, je suis constamment malade, je sais que c'est la dépression... Le mois de février j'ai encore pris des cachets pour me suicider parce que je n'arrive pas à poser ma tête… Je ne suis pas bien, j'ai l'insomnie… mes nerfs sont grillés. C'est très difficile pour

[111] Terme du langage courant au Cameroun : « vilipender » « faire des intrigues », désigne les commérages de quartier. « Le kongossa peut aussi être l'équivalent urbain de la palabre traditionnelle africaine, créateur de lien social par l'échange des nouvelles du quartier. » (http://fr.wikipedia.org/wiki/Kongossa)

[112] Sayad Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Editions Raisons d'agir, 2006, p. 35.

[113] Fassin Didier, « La santé en souffrance », p. 107-123, in Fassin Didier, Morice Alain, Quiminal Catherine (dir.), *Les lois de l'inhospitalité, les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans papiers*, 1997, La découverte, 278 p.

moi. C'est invivable. Moi, je ne vous mens pas, y'a des moments… je demande parfois au Seigneur de m'appeler, que je meure, parce que c'est très dur là ce que je vis… » (Chantal)

A la délivrance d'une présence considérée comme parasitaire sur le territoire d'immigration, s'oppose la pesanteur de l'après expulsion au pays d'émigration. C'est ce que semblent induire les propos de **Junior** :

« Parce qu'ils sont en train de m'interdire de fumer en plus ! Je suis dans la merde, ils me bloquent les cigarettes, ils aimeraient que j'arrête de fumer… Mais moi, avec tout ce que je porte, je peux pas, c'est pas facile… A force d'avoir la pression sur les nerfs, j'ai dû aller chez un médecin pour les nerfs parce que j'ai failli faire une dépression… C'est-à-dire ils m'ont fait un traitement que je prend matin et soir… Depuis début février je suis sous traitement. » (Junior)

L'alcool, la drogue et les antidépresseurs constituent autant d'échappatoires permettant d'« oublier » cette situation vécue comme aliénante. Pour « changer d'air », **Olivier** était parti, la veille de notre entretien, à Ngaoundéré. **Chantal**, quand ses finances le lui permettent, part au village familial de Zoatoubsi « pour changer de la ville, ça fait du bien ».

A la suite de son expulsion, **Alain** est, quant à lui, parti un mois au village de Nangaéboko dans la maison familiale pour y faire ce qu'il appelle une « cure psychologique » :

« C'était un peu pour me…, pour essayer de me ressourcer un peu…. C'est-à-dire oublier… avec la famille, je veux dire, tu vois un peu, quand on est en famille, on bavarde, on parle de tout et de rien, et je crois que ça devait relever un peu mon moral, le temps d'oublier toutes ces… *Quand tu es rentré, tu n'avais pas le moral… ?* Le moral n'est pas possible… Quelle que soit la situation quand tu reviens, quand tu sais que je rentre par contrainte…, bon c'est pas grave mais quand même… tu as seulement là…, que ça a été un échec. »

Ces exilés de force au sein de leur pays natal traduisent la douleur d'une exclusion imposée et qui continue d'être vécue comme une condamnation. Privés de la possibilité d'être dans l'unique endroit où ils voudraient être, certains émigrés rencontrés semblent considérer le monde comme une vaste prison. C'est le regard qu'**Henri** porte aujourd'hui sur les trois années qui ont suivi son expulsion, « j'étais opprimé » dit-il :

« Je pétais les plombs… Pendant pratiquement un an, j'étais à l'ouest. J'étais décalé, j'étais déphasé… Je faisais n'importe quoi. Je buvais, je me battais… *Et la deuxième année tu as fait quoi ?* Ben, j'ai rien foutu, j'emmerdais ma mère… Ma mère, elle en avait marre… Elle est devenue malade ! Ma mère, tellement je l'emmerdais, elle est devenue malade ! Mais attends, tu vois un type comme ça, il fout rien et tout… Pendant deux ou… trois ans… Ma mère, elle a pété un plomb aussi ! C'est normal… Je regrette, hein, toute cette époque-là… Je regrette beaucoup parce que ma mère, aussi, elle a beaucoup souffert. (…) J'étais opprimé. J'étais…, je savais plus où j'étais, je voulais repartir, je voulais voir mon fils, je voulais… enfin, je voulais… » (Henri)

Ce sentiment d'oppression s'exprime parfois dans la rancune ou la haine que les émigrés retournés de force ont envers le pays qui les a expulsés. **Junior** a parfois des « coups de nerfs, style « ouais, les blancs, je les déteste ! ». C'est également le cas d'**Henri** lorsqu'il va « au Safari, c'est une boîte où y'a plein de Français… Quand je vois un Blanc ! La première fois qu'on s'est vu, tu vois ? Je te jure que souvent les gens, ils me disent que « sors ! »… Ben attends, sinon j'amène les munitions et on fout tout en l'air ».

C'est d'ailleurs le hasard du quotidien qui a fait qu'au détour de ce qu'il appelle une « troisième mi-temps » nous avons rencontré **Henri** : « ce matin pendant le petit dèj', j'émergeais tranquillement quand un mec passablement éméché (à 10h00) m'insulte… « J'en

ai rien à foutre moi, des petits Blancs comme toi ». Je n'y prête pas trop attention… Puis il revient à la charge et s'assoit. Il commence à me poser quelques questions puis me dit qu'il veut voir son fils qui est en France. Bref, il s'appelle Henri, la trentaine, a vécu 15 ans en France, a été expulsé et veut revoir son fiston qui a 10 ans. Pas mal agressif, il semblait défait psychologiquement et veut « faire un accident diplomatique » avec moi. Il veut revoir son fils qui est en France. J'essaye discuter un peu, histoire de le faire parler de sa situation : expulsé dans le cadre de la double peine à la suite d'une condamnation pour blanchiment d'argent (« une vie de pacha »), il est venu poursuivre ses études en France comme son père (magistrat à la Cour Suprême, décédé) l'avait décidé, il y vivait avec la mère de son fils (fille d'un ministre Camerounais, aujourd'hui avec « un autre ») et a été rapatrié depuis 3 ans (2 ans d'interdiction du territoire, plusieurs demandes de visa, toutes refusées). Il se dit prêt à me raconter sa vie tout en n'arrêtant pas de vérifier si je n'ai pas une caméra ou un micro (« journaliste », « flic », « RG »). Sa conclusion : « J'ai la haine. Ils ont fait de moi un rebelle » »[114].

Georges, quant à lui, projette sur le pays d'émigration sa propre incapacité à réaliser ce qu'il entend faire, sa frustration d'avoir échoué et son ressentiment. La vie à Yaoundé et le milieu environnant deviennent la cible de toutes sortes de critiques : « il compare tout, dénigre la vie d'ici en la comparant à celle d'en France, les fils électriques au-dessus des maisons, la boue, la poussière, l'insécurité, les portières du taxi qui ferment mal… tout y passe. Il parle d'ailleurs toujours en euros »[115].

Au temps « plein » de la période d'immigration s'opposerait la « *temporalité perturbée* »[116] de l'après expulsion vécue dans le malaise et l'ennui. Les émigrés expulsés rencontrés se disent : « stressé », « être mal », « pas actif ». **Alain** souhaite « mettre la tête quelque part » (trouver un emploi). **Chantal** « s'occupe l'esprit » en priant. La dégradation de leur santé traduit en elle-même l'entrée dans la dépendance, la précarité et l'épreuve du déclassement social.

Par ailleurs, la perception de l'après expulsion comme un temps vide et perdu rejaillit sur l'estime de soi. Cette dernière semble mise à mal et traduit les mécanismes d'incorporation de l'exclusion, d'un jugement disqualifiant une présence indésirable. C'est ce que nous laisse penser les propos de **Junior** : « même un pépé vaut mieux que moi ». C'est également ce que **Georges** exprime : « si on devait faire ma courbe de vie, je pense que j'ai déjà atteint l'apogée. Au Cameroun, je ne peux pas avoir 68 ans d'espérance de vie. Peut-être en France, on peut dire que je suis jeune mais… C'est sûr que je suis déjà en train de décroître, à 34 ans ». « Fragilisés » par cette expérience vécue comme humiliante, l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes semble également être étroitement liée à la perception qu'a l'environnement social de leur expulsion et selon le cadre dans lequel s'inscrit leur arrivée au Cameroun.

« *La santé n'est pas seulement l'intégrité corporelle, l'absence de maladie ou de handicap, elle est aussi une qualité d'être, une perception de soi et du rapport aux autres* »[117].

---

[114] Note extraite du carnet de terrain.
[115] Extrait du carnet de terrain.
[116] Sayad Abdelmaleck, « La maladie, la souffrance et le corps », p. 283, in *La double absence, des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré, Seuil*, 1999.
[117] Fassin Didier, « La santé en souffrance », p. 107-123, in Fassin Didier, Morice Alain, Quiminal Catherine (dir.), *Les lois de l'inhospitalité, les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans papiers*, 1997, La découverte, 278 p.

Aussi la dépendance actuelle des émigrés vis-à-vis de leur entourage contraste-t-elle avec leur autonomie antérieure et semble les amener à se sentir comme dépersonnalisés. « Je ne suis plus moi-même, je n'ai plus le respect que j'avais avant tout ça » nous a dit **Olivier**.

Au choc de l'expulsion vécu par l'immigré-émigré répond, en retour, le choc sur la société d'émigration.

« Déjà que tu sois sur le canapé, c'est trop d'histoires »

De retour « au pays », l'absence d'un « chez soi », d'un « foyer » déteint sur leur vie quotidienne en les plaçant dans une position d'hôte redevable et parfois gênant. « Déjà que tu sois sur le canapé, c'est trop d'histoires » dit **Junior**. **Georges** estime être un « fardeau » pour sa cousine :

« Je vis encore chez elle [sa cousine]. Donc c'est elle qui achète la bouffe que je mange. Voilà. C'est elle qui paie l'électricité, l'eau que j'utilise. Et c'est dans sa maison que je vis, sans toutefois payer… C'est vrai que bon, ben…, c'est pas le confort. C'est… En fait, j'ai pas le choix, voilà. J'ai pas le choix… Je dors dans son salon, en fait. J'étale mon matelas, la nuit et je dors. Et quand on n'a pas encore fini de regarder la télé, moi, même si j'ai sommeil, je ne peux pas dormir. C'est dur. Pour moi, sincèrement c'est difficile. Je suis obligé d'attendre que la cousine fasse la bouffe avant de manger, des fois même je me sens un peu de trop… C'est sûr que je vais me retrouver S.D.F. au Cameroun, je ne vais pas rester un fardeau pour elle. » (Georges)

Sa présence est d'autant plus mal perçue qu'elle semble ne projeter, dans le regard de son entourage, que l'échec de son immigration. Après huit ans d'absence, **Georges** se retrouve « à faire la mendicité auprès de sa famille » : « J'étais censé peut-être avoir une petite cabane, quoi… où je serais rentré, sans toutefois nuire à qui que ce soit » nous dit-il.

Olivier a d'abord « mis près de trois mois à l'hôtel » avant d'être hébergé dans la maison des parents de sa copine :

« Je la connais depuis que je suis rentré au Cameroun. Non, elle ne travaille pas. *Et du coup, avec sa famille, ça va… enfin ?* Ouais, ça ne va pas ! Attends, tu imagines ?! *Qu'est-ce qu'ils te disent ?* Oh, « ouais, celui-là, il vient là, il… je suis sûr, il vient te bloquer »… Toi-même tu connais les histoires, dans toutes les familles ça peut se dire ! Même dans les familles européennes, hein ! Elle joue un jeu physique avec eux ! *Mais tu leur parle quand même ou… ?* Mais non, je parle à personne… Je n'ai pas besoin de parler aux gens ! » (Olivier)

Une « tante éloignée » est venue le chercher à l'aéroport le jour de son retour forcé au Cameroun. Il ne garde aujourd'hui aucun contact avec elle :

« La famille c'est pas… Elle [« une tante éloignée »] va pas m'accueillir, elle va pas me prendre chez elle… Je ne suis quand même plus gamin ! Il fallait que je me débrouille… La famille, ça n'existe pas. » (Olivier)

Chantal dort chez sa cousine« sur un vieux canapé au salon » depuis son expulsion de la maison qu'elle partageait avec ses petits-neveux. Elle semble aujourd'hui lutter pour réussir à survivre :

« je dépends des autres…. Et c'est pas du chocolat, c'est pas facile à vivre… Regardez depuis hier, j'ai bu la bouillie de riz, ça fait depuis hier j'ai pas mangé… Tu sais au moins quand tu meures, tu as fini, tu les laisses à leur sort. Moi, je leur dis de temps en temps que ça serait même mieux comme ça, comme je suis une charge pour eux…, dans leur tête parce que quand le téléphone sonne, le soir où j'appelle, tu sais déjà que je vais te demander quelque chose et je sais de toute façon, ça sonne, tu ne

décroches pas… Maintenant quand j'arrive, je suis sur tout le monde… Si je veux manger, je suis obligée de vous téléphoner, si je veux dormir, je suis obligée de passer chez untel » (Chantal)

Henri habite aujourd'hui avec sa fiancée, après avoir loué un studio grâce au patrimoine familial. Ses revenus lui permettent d'être autonome à l'inverse de **Joël**, père de trois enfants, qui est « maintenant rentré dans la maison familiale puisque les affaires ne marchent plus comme avant » :

« J'ai déménagé d'abord… Parce que la maison était chère, 55 000 francs et puis sans compter la lumière, le courant et le câble, ça allait à 70 000 francs et des poussières… et la ration, si on dit qu'il faut compter 2 000 francs chaque jour, en un mois, ça va déjà à plus de 100 000 francs donc je faisais au moins des dépenses en un mois de plus de 120 000 et des poussières… J'ai vu que c'était trop. Il a fallu que je rentre là, dans la maison familiale, dans une chambre et vendre tout ce que j'avais comme biens… pour recommencer un nouveau départ, j'ai eu des difficultés avec ma femme pour arriver à cela. Elle est à Yaoundé, chez ses parents, avec les enfants. On avait conclu que en trois mois, on pourrait trouver une bonne solution pour recommencer une nouvelle vie. Bref, ça va faire six mois, ça ne va pas. Maintenant au niveau de la relation, ça va un peu… mais on a perdu le rythme, c'est-à-dire que tu es habitué à vivre en famille et puis bon tu te retrouves seul… C'est pas facile. » (Joël)

Exclus de France, les émigrés expulsés rencontrés doivent accepter les contraintes de leur dépendance vis-à-vis de leur entourage. Confrontés aux attentes de leurs proches, ils nous révèlent le rôle social qui leur était jusqu'alors attribué. Hôtes redevables, ils brouillent la figure de l'émigré de retour au pays telle qu'elle semble être pensée au Cameroun, celle du « Mbenguiste »[118]. Cette présence rompt avec le « quotidien » du temps d'immigration, comme l'exprime **Chantal**, « quand je suis rentrée, c'était pas l'accueil de d'habitude ». D'autres comme **Georges**, **Henri** et **Junior** n'étaient pas venus au Cameroun depuis plusieurs années[119].

« Des histoires de quartier, des histoires du village »

« Le problème, c'est que… Quand je reviens ici, quoi. Quand tu reviens ici, ça a été très… Ca a été… c'était… C'était difficile. *Par rapport à quoi ?* Ben par rapport au fait que bon, tu rentres comme ça, dans ce genre de conditions, tu vois. Le regard des gens et tout… J'ai un peu pété les plombs, quoi. (…). Non, la famille, elle dit rien… Ce que je dis, c'est par rapport aux autres quoi. Parce que rien, rien ne se cache ici et tout se sait » (Henri)

L'épreuve du « kongossa » pourrait être considérée comme un des rites quotidiens de la dégradation statutaire dont ils font l'objet. Le kongossa, c'est d'après **Henri** « des histoires de quartier, des histoires de village ». Pour **Junior**, **Alain** et **Olivier** ce sont « des intrigues », « des moqueries ». Face au « mépris de tout le monde » ressenti par **Chantal**, les émigrés rencontrés adoptent différentes attitudes. Ils nous révèlent leurs manières d'être, d'être perçus et de se percevoir.

Tous les immigrés-émigrés expulsés rencontrés ont évoqué la dureté du « regard des autres », la difficulté à affronter les commérages du quartier et les récriminations familiales, « tous ces mots violents » selon **Alain**.

---

[118] Dans l'argot camerounais, le « Mbenguiste » est celui qui vit ou a vécu en France. En douala, « Mbeng » signifie la France mais le terme est également employé pour désigner de façon générale, « l'occident ».
[119] Georges n'était pas revenu au Cameroun depuis 8 ans, Junior et Henri depuis près de 5 ans.

Le récit de **Junior** est révélateur de l'écart qui sépare l'immigré expulsé de « retour forcé au pays » du « retour au pays » de l'émigré, tel qu'il est conçu dans le pays d'émigration.

« Dans le quartier là, c'est grave ! Y'en a qui se foute de ma gueule, qui se moque de moi… C'est grave, trop grave ! Ils savent tous maintenant ce qui m'est arrivé mais bon… ils s'en foutent, hein ! Ils s'en foutent tous ! C'est le kongossa ! Dans mon quartier, partout, tout le monde qui passe là, toute la journée, tout le monde qui passe lance une intrigue… Tu sais, ils sont contents que ça m'est arrivé ça ! *Ils sont contents ?* Ben ouais, ils sont contents parce qu'ils me voient souffrir, je stresse toute la journée, ils en ont rien à foutre. Pour eux, ils voient que ma vie, elle est gâchée… Ils me voient comme celui qui est parti en Europe, qu'a rien foutu, qui s'est fait éjecter, qui s'est fait… Ils s'en foutent…, de toute façon, c'est pas eux qui sont dans ma situation, ils en ont rien à foutre, au contraire… au contraire, ils aimeraient bien m'empirer en plus, c'est ce que j'ai remarqué. (…) *Et ta famille… ?* Je leur ai raconté mais pour eux, c'est un film en plus. C'est comme si c'était du cinéma. Pour eux, je suis juste rentrer pour essayer de les gratter pour repartir en Europe, c'est tout. *Et comment les gens, ils réagissent ? Ceux qui savent, tu sais qu'ils le savent et ceux, tu sais pas s'ils le savent vraiment ou pas… Est-ce qu'il y a des différences dans les réactions par rapport à ça ?* Ben oui ! C'est eux qui m'intriguent, toute la journée ils font ça. Ils sont contents. Tu sais ici…, nous on a grandi ici, on sait c'est quoi, un peu… tu vois, c'est difficile. *Et ceux qui ne savent pas ?* Et ceux qui ne savent pas, ils se mettent toujours la tête euh…, ils se bourrent toujours la cervelle… *Pour eux, tu es revenu nanti d'Europe ?* Ben, y'en a qui pensaient ça avant… mais après quand je suis rentré, que je me suis fait expulser, maintenant, ils se moquent de moi, ils se foutent de ma gueule… Ils disent « ouais, tu n'as rien, tu n'as même pas de tunes, t'as pas ceci, t'as pas cela… » *Et après dans le quartier, tout le monde est au courant ?* Mais… ils sont… ici quand il y a quelqu'un qui rentre de France, c'est pour ça ici, on veut savoir et ça parle toujours tu vois. (…) *Dans la famille aussi tu as des moqueries ?* Tu sais, ils sont… Ils s'en foutent, ils sont pas trop… ils disent que style, euh… je sais pas, c'est compliqué. Ils me disent d'attendre un tout petit peu, que la vie n'est pas finie, c'est tout ce qu'ils m'ont dit, que même si je ne repartais pas en France, qu'on ne sait pas peut-être que les petites, elles viendront si elles sont grandes, si je sais pas…. Donc voilà. »

Junior nous révèle la place ambivalente qu'il occupe dans l'échelle sociale. Sa situation actuelle contredit celle que son entourage avait construite durant son absence. Marginalisé, il semble aujourd'hui déchu de la position qu'on lui prêtait : il a échoué et « perd la face ». En effet, d'après Erving Goffman dans *Les rites d'interactions* : « *Dans tous les cas, alors même que la face sociale d'une personne est souvent son bien le plus précieux et son refuge le plus plaisant, ce n'est qu'un prêt que lui consent la société : si elle ne s'en montre pas digne, elle lui sera retirée. Par les attributs qui lui sont accordés et la face qu'ils lui font porter, tout homme devient son propre geôlier. C'est la une contrainte sociale fondamentale, même s'il est vrai que chacun peut aimer sa cellule.* »[120]

« Dans le quartier là, c'est grave » nous dit **Junior**. En effet, l'immigré expulsé n'est pas seulement l'émigré de sa famille, on est aussi le Mbenguiste du quartier. L'émigré est une catégorie sociale, comme le souligne Eric de Rosny dans son étude sur *l'Afrique des migrations, les échappées de la jeunesse à Douala*, « *Dans mon quartier, m'a confié un père de famille, celui qui n'a pas d'enfant en Europe ou aux Etats-Unis est considéré comme un pauv' type* ». *Le plus souvent, le voyageur part avec l'encouragement actif ou tacite des siens. Il reviendra quand il aura fait ses preuves. Ce qui explique la longueur du séjour à l'étranger et le retour différé, tant qu'il n'aura pas obtenu soit un diplôme, soit assez d'argent pour*

[120] Goffman Erving, *Les rites d'interactions*, Editions de Minuit, 1974, p. 13.

« cadeauter » les siens »[121]. Et cela permet également de comprendre l'échec social que constitue l'arrivée des émigrés expulsés, et le tabou qui l'entoure.

Deux jeunes ingénieurs camerounais diplômés de l'Université de Dschang nous ont affirmé que « les familles d'un même secteur se battent pour envoyer un membre de la famille en France ou en Europe en général. Ca devient une sorte de défi entre elles. Tous les moyens sont mis en œuvre parce qu'ils vont tout faire pour que la famille soit en haut. Quand on envoie quelqu'un comme ça, généralement c'est pas pour les études, on attend quelque chose en retour, il faut se battre pour aider la famille. Nous, on les envie mais avec raison. C'est-à-dire on est inquiet quand on les voit revenir comme ça, on se dit qu'il faudrait qu'on s'arrange pour être en règle parce que après c'est une honte pour la famille. Ils ont dépensé l'argent, tout le monde parle, ils sont la risée de toute la famille. Et puis, il y a beaucoup de jalousie aussi, les autres familles souhaiteraient que ce soit un de leurs fils. Donc quand quelqu'un rentre comme ça, ce retour est une victoire pour les voisins, ils jubilent intérieurement. Donc c'est une honte morale, interne pour eux parce qu'ils n'ont pas réussi là où d'autres ont réussi. Et puis c'est la honte du regard du voisin, quoi »[122].

Alain révèle les différentes facettes de cet opprobre qui s'inscrit dans le cadre familial et se répercute sur la réputation de la famille dans l'environnement social :

« C'était le kongossa ? Bien sûr. « Ben tu crois qu'on en a ? Nous, on est ici. Tu as été là-bas, pourquoi tu n'as pas ? ». Mais ça reste dans le cadre bien clos, c'est la famille, ça reste dans ce cadre. *Tu as eu des reproches ?* Oui, ma mère… on a eu un tête-à-tête serré. Elle m'a vraiment reproché… mais à elle au moins, j'ai dit la vérité. *Elle t'a dit quoi ?* Elle m'a dit « c'est pas bien, tu vois ce que ça fait et puis voilà, je t'ai demandé de chercher à travailler ici, au Cameroun. Même si la somme est minable, c'est mieux que tu restes là, quand tu vas souvent, là mon cœur n'est pas tranquille, tu vois, tu es mon fils… tu es mon seul fils sur qui je compte, tu as fait des études et puis voilà… ça fait une honte vis-à-vis de voisins qui ont des… de ton niveau intellectuel mais voilà, eux ils sont en train de bosser dans les ministères, ils sont ceci, ils sont cela… Même s'ils n'ont pas grand chose, mais… ça fait plaisir que le fils de tout un chacun puisse… ». Ben, moi, je lui ai dit « eux, ils n'ont pas voyagé, moi quand je voyage, c'est des grosses sommes d'argent que je dépense pour partir. Eux, aussi, ils sont à la quête de papiers, des visas et tout ça… » Moi, j'ai pas eu tous ces problèmes. Quelque part, ça me fait aussi une fierté qu'eux aussi ils sont en train de vouloir voyager, mais c'est moi, je le fais sans problème. Je dis souvent que ce que moi j'ai vu, peut-être ils ne verront jamais ça, ils n'ont jamais pris le métro, ils n'ont jamais pris un avion »

Par ailleurs, leur arrivée révèle un écart entre « l'identité sociale réelle »[123] et « l'identité sociale virtuelle », celle qu'ils se voient attribuer en tant que Mbenguiste. De cet écart émerge la stigmatisation dont les émigrés de retour forcé font l'objet. Le stigmate désigne « *un attribut qui jette un discrédit profond mais il faut bien voir qu'en réalité, c'est en termes de relations et non d'attributs qu'ils convient de parler* »[124]. Il est cette *« différence*

---

[121] de Rosny Eric, *L'Afrique des migrations : les échappées de la jeunesse de Douala*, Études 2002/5, Tome 396, p. 623-633. Article disponible sur http://www.cairn.info.

[122] Extrait de l'entretien informel réalisé avec ces deux jeunes diplômés.

[123] Selon Erving Goffman, « *l'identité sociale* » inclue « *des attributs personnels tels que « l'honnêteté », tout autant que des attributs structuraux comme la « profession » ». « L'identité sociale réelle* » est formée par « *la catégorie sociale et les attributs dont on pourrait prouver* » que l'individu « *les possède en fait* ». Enfin, « *l'identité sociale virtuelle* » est « *une caractérisation « en puissance »* » de l'identité sociale d'un individu. Il ajoute que le « stigmate » « *représente un désaccord particulier entre les identités sociales virtuelle et réelle* », p. 11, in *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, Editions de Minuit, 1975.

[124] Ibid., p. 14.

fâcheuse d'avec ce à quoi nous nous attendions »[125]. Aussi le « regard des autres » ne serait-il que le miroir de leur échec :

« Tu imagines, tu retournes de… tu viens de là-bas, tu retournes à l'école ici ?! (…) J'en ai rien à foutre et tout mais je vois leurs regards et tout… Ben le looser, quoi ! *Qu'est-ce qu'ils disent ?* Le type qui était à Paris et tout, tout ça… Eux ils disent par derrière que « le type qui était en France là, il vient faire chier là et tout ça, maintenant il retourne à l'école publique » » (Henri)

« Je suis rentrée, on croyait que j'en aurais. Quand je rentrais le container était plein, chacun sait qu'il va prendre une paire de chaussures, ou bien payer les frais de scolarité des enfants et tout. J'ai dit j'en avais. Maintenant, je ne peux plus le faire donc il n'y a plus de valeur » (Chantal)

Le basculement entre le « avant… mais après » souligné par **Junior** et la situation actuelle, le « maintenant » exprimé par **Chantal**, laissent entrevoir la désillusion de cette arrivée imposée, celle d'une divergence entre « celui qui est parti en Europe » et « celui qui s'est fait éjecter » : « pour eux, je suis juste rentrer pour essayer de les gratter et repartir en Europe, c'est tout » nous dit **Junior**.

Ces « intrigues » agissent comme un rappel de l'ordre social à celui qui est parti, et plus particulièrement des attentes normatives attachées à la condition d'émigré dans la société d'émigration. La perception du « retour au pays » du Mbenguiste apparaît ainsi dans l'espoir que suscite ce retour pour l'entourage :

« tu sais, d'habitude quand quelqu'un rentre d'Europe, on sait maintenant qu'il a ramassé tout l'argent de la France pour ramener au pays… Et quand ça finit, on te lâche ! » (Joël)

En effet, « *revenir au pays riche effectivement ou seulement en apparence, car ici l'apparence compte peut-être plus que la réalité, c'est d'une certaine façon vouloir prendre sa revanche sociale, mais c'est aussi donner à ses propres yeux et aux yeux de tous du sens à son émigration, à son absence, pour qu'elles ne soient pas, l'une et l'autre, pure vanité, faillite totale, acte gratuit et pourtant absurde, acte dénué de toute signification, car il n'a de sens et de raison que parce qui lui vient de la reconnaissance que lui témoigne le groupe* »[126] nous dit Sayad. Par ailleurs, Eric de Rosny ajoute : « *On pourrait penser que ce désir irrésistible, et vain le plus souvent, de s'expatrier n'est pas différent de celui qui pousse vers les pays « nantis » les jeunes d'autres parties du monde. Un trait est pourtant caractéristique à l'Afrique subsaharienne, et en tout cas au Cameroun, qui demeure aussi bien dans l'esprit de celui qui a réussi à s'envoler que de celui qui en rêve : c'est cette recherche d'un statut ou d'une reconnaissance sociale aux yeux des siens.* »

C'est ce que confirme **Joël,** le mépris de l'entourage dément le sens prêté jusqu'alors à son départ :

« Vous quittez un pays pour un autre. Plus tard vous revenez sans une position, ceux qui avaient de l'estime pour vous vont vous regarder un genre. C'est-à-dire de manière descendante. Parce que vous n'avez pas convaincu, parce qu'on croyait que vous alliez faire mieux mais vous êtes déjà pire que ce que vous avez laissé » (Joël).

Arrivé « sans position », l'immigré expulsé trahit donc la figure de l'émigré. Son échec déteint sur l'ensemble de ses relations et l'isole. On retrouve ici l'adage « temps de

[125] Ibid., p. 16.
[126] Sayad Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Editions Raisons d'Agir, 2006, p. 153-154.

misère, pas d'ami » très présent au Cameroun. **Chantal** serait aujourd'hui « une refoulée de la société » :

« Quand je suis revenue, ma famille est venue me chercher à l'aéroport. Ce n'était pas l'accueil que j'avais d'habitude. Parce que quand j'arrivais, on venait me chercher à l'aéroport, c'est comme… une princesse qui arrivait, en tout cas j'étais leur princesse. Bon, ils étaient au courant de tout ce que j'avais eu… Ca se passe comme ça quand je te dis que j'étais tout pour ma famille. Et chez nous, ici, en Afrique, quand les Africains partent en Europe, elles se marient, quand elles arrivent ici, elle arrive ici, elle a construit des maisons, elle a des boutiques, elle a des affaires, on te respecte. Quand tu pars, et que tu rentres et que tu n'as rien, c'est-à-dire tu es refoulée de la société, c'est-à-dire tu es rejetée de la société. C'est toujours l'intérêt d'abord ! Ouais, j'étais tout pour ma famille, malheureusement ça a changé, maintenant je n'ai plus rien, tout le monde m'a lâché… Et je me retrouve toute seule maintenant. Tout le monde parle, on se moque de moi, c'est le vrai monstre, on se moque de moi, c'est « la veuve des français, elle est rentrée » et là, ça veut dire que… « les fesses vides », même pas un sou à la poche…» (Chantal)

Junior déclare également que « c'est la plus grosse des histoires de revenir sans rien du tout… Ca veut dire que c'est trop difficile… C'est qui qui va te passer son argent ?! ».

A travers leurs perceptions du regard des autres, les émigrés nous révèlent leur manière d'être selon les cadres sociaux dans lesquels ils s'inscrivent mais surtout la ligne de conduite qu'ils se sont fixés selon la position qu'ils estimaient occuper auparavant.

Olivier se place en retrait de la société d'émigration et des rumeurs de son quartier comme pour mieux y échapper et surtout délégitimer le sens de ces commérages, la conclusion d'un échec :

« C'est l'Afrique, hein. On fait avec. Les gens, ils se mêlent trop des affaires d'autrui. Ils aiment regarder comment il fait, comment il est, comment ce matin il s'est réveillé… C'est l'Afrique ! C'est une question de culture ! *Une question de culture ?* Oui, la culture africaine, elle est comme ça. *Et du coup, c'est quoi, c'est du mépris ?* Moi, je dis c'est pas du mépris. C'est quoi ? C'est la galère ! Les gens ici n'ont rien à faire, ils restent à longueur de journée dans les quartiers… Quand tu as une préoccupation, est-ce que tu t'occupes des autres ? Non ! Tu comprends un peu ? Mais en France, regarde, quand ton voisin travaille, l'autre il travaille… vous ne vous connaissez pas ! C'est ça ! *Et tu le vis comment ?* Moi je peux dire, j'ai une culture un peu occidentale. Moi, j'ai vécu en Europe. Tu me parle d'Olivier, moi je m'en fous ! C'est comme si le chien aboie et la caravane, elle passait (rires). Moi, j'ai pas le temps, moi j'ai pas le temps de ça, moi, j'ai mes problèmes. Je ne cause pas avec les gens. Mais ils se demandent un peu mais… mon aller-retour, que comment ça se passe, comment ceci…, est-ce qu'il va repartir et comment… Tu vois un peu ? Ca se chuchote un peu, quoi. Mais moi, je m'en fous ! Mon problème, c'est rencontrer le consul, c'est tout ! » (Olivier)

De plus la conduite des émigrés rencontrés semble être conditionnée par la crainte du qu'en dira-t-on et parfois l'angoisse d'une culpabilité qui rejaillit sur l'entourage.
Différents types de figuration apparaissent dans les récits des personnes expulsées rencontrées. La difficulté à donner du sens à un retour involontaire apparaît dans l'argumentaire développé par **Joël** pour justifier sa présence et surtout « éviter les questions » :

« Ils ne savent pas la cause et me posent la question… Moi, je les mets dans l'espoir que je ne suis pas venu pour rester. J'ai une procédure qui suit son cours et que quand je vais repartir, je serais en situation régulière… Pour ne pas les laisser me poser trop de question. Tu sais, ça ne manque pas ! Autour d'un pot, quand on se met à boire peut-être des bières comme ça « gars, tu as fait une erreur. Il

ne fallait pas rentrer, il fallait supporter. Pourquoi ? Tu es bête » et tout et tout… Tu vois des trucs comme ça… Et on s'engueule même depuis, tu vois… Parce qu'il veut me convaincre que j'ai fait une erreur de revenir, fallait que je supporte, que ça allait aller… Moi, je leur dis, chacun son expérience. » (Joël)

Si **Joël** semble justifier sa présence avec une prudente ambiguïté, **Georges** a choisi l'évitement, comme moyen le plus sûr de prévenir toute question embarrassante:

« Alors quand ils me posent la question « mais tu rentres quand ? », je sais pas quoi dire… Et il y a aussi les média camerounais qui se sont emparé du problème… (…). Le regard des autres, ils se disent que « bon ben voilà quelqu'un qui veut se prendre pour… » alors que…, et moi, je dis « mais arrêtez ça ! » Pour moi, c'est-à-dire, je ne vis pas ça comme un compliment… Je vis plutôt ça mal. *Vous vous sentez exclu ?* Pas exclus… en fait, mais moi dans ma tête, j'ai l'impression que je suis exclu parce qu'on veut me traiter différemment. Pourtant, moi, je veux montrer que actuellement, je suis là. Je ne suis pas venu en vacances, je ne suis pas venu en retraite non plus, donc je ne peux pas me permettre de dire aux gens que je ne connais pas « voilà, j'ai été expulsé de France » (…). En fait, quand tu viens d'arriver, tu es un mystère, on veut te découvrir… Et après, quand on sait qui tu es, c'est fini ! Ah ouais. Sincèrement moi, je passe mon temps à me cacher parce que je ne sais pas ce que je peux raconter aux gens. Je vais leur dire quoi ? Qu'on m'a expulsé ? Je me cache. Et la plupart du temps, s'il arrive que quelqu'un me rencontre en route, on se salut, et je n'ai pas envie de passer beaucoup de temps avec lui « comment tu vas ? », « dis donc je suis en train d'aller quelque part. On aura l'occasion de se voir, je suis un peu pressé »…Tu vois, pour éviter qu'on me pose…. » (Georges)

A l'inverse, **Henri** fait preuve d'assurance, c'est-à-dire cette « *aptitude à supprimer ou dissimuler toute tendance à baisser la tête lors des rencontres avec les autres* »[127] :

« Ils disent ce qu'ils veulent dire, je les emmerde ! Dans la famille, si je te parle du repas qu'on a fait toute à l'heure, tout le monde est avec moi ! Donc celui qui vient me casser du sucre dans le dos, je l'emmerde ! J'en ai rien à foutre ! Dis moi un qui roule en Mercedes… Moi, j'ai ma Mercedes à moi. J'ai garé ma bagnole chez toi là, non ? Qui m'a aidé à acheter ça ? C'est moi, non ! Tout ça, c'est des histoires du quartier, c'est des histoires du village ! » (Henri)

Fier d'avoir « repris sa vie en main », Henri met en avant un des signes extérieurs de sa réussite sociale : il « roule en Mercedes ».

Cette arrivée inopinée marque l'anéantissement des attentes familiales. Par ailleurs, renter « dans ce genre de conditions », pour reprendre l'expression d'Henri, peut également être perçu comme une violation du code moral. Si la honte d'un retour « les mains vides » se révèle au grand jour dans le quartier, la condamnation de toute forme de criminalité est plus secrète. Le motif du retour forcé, lorsqu'il est révélé à la famille restreinte, est généralement caché à l'entourage proche ou aux connaissances. La révélation de cette vie cachée de l'immigré est strictement encadrée : il faut préserver son image, ne pas « perdre la face » ni trahir la confiance de l'entourage.

S'il n'a jamais été condamné, **Henri** a fait huit mois de préventive :

« Mon père meurt en 95… Moi j'arrive, je viens à son deuil, je retourne en France, me mettre à chercher ma vie. J'ai décidé d'arrêter mon école pour chercher l'argent. *Et ta famille, elle savait que tu avais arrêté tes études ?* Non, non tout le monde savait que je faisais mes études… non, mais c'est clair ! Attends ma mère, elle allait crever ! Elle comptait sur moi, que « mon fils et tout… mon mari

[127] Goffman Erving, *Les rites d'interaction*, Editions de Minuit, 1974, p. 12.

est mort, et tout et tout ». Non attends… *Et plus généralement, comment c'est perçu par ta famille, l'entourage ?* Moi, tu sais, je suis très solitaire. Parce que je te parle de la cabane là [prison] et tu sais y'a pas beaucoup de gens ici qui savent que j'ai été en cabane, hein. *Y'a juste ta mère qui le sait ici ?* Ouais. *C'est tout ?* Ouais, ça c'est clair ! Personne d'autre ne sait que j'ai été en cabane en France. C'est pour ça que je te fais confiance. » (Henri)

Alain nous montre également cette volonté de « sauver la face » à travers le « *maintien d'un certain ordre expressif, ordre qui régule le flux des événements (...) de telle sorte que tout ce qu'ils paraissent exprimer soit compatible avec la face* »[128] qu'il présente :

« Personne ne savait ce que je faisais exactement. Ils savaient que je travaillais, que je me débrouillais, que je me battais. *C'est un sujet pas du tout abordé ?* Avec mon entourage proche, non. Mais avec les amis, oui. Je ne trouve pas que ce soit très important. L'expression « je me battais » suffit, je crois. *Qu'est-ce qu'il [l'entourage] en penserait ?* Ca risquerait d'être dégradant pour eux. C'est-à-dire que l'image qu'on a de moi, quelqu'un qui a fait l'école, ma façon de vivre, déjà c'est des choses que je ne pouvais pas dire si je passais absolument parce ce genre de choses, bon ça va faire une autre image qu'ils ne reconnaîtraient pas de moi. Je n'avais pas le choix, il fallait foncer dès que je peux être gagnant. (…) Mon image là…, c'est pas la grande forme, ça a vraiment pris un coup. » (Alain)

A la « *revanche sociale* »[129] qu'ils auraient dû pouvoir assouvir en tant qu'émigrés de retour au pays, ils ne semblent que confirmer ce sentiment de trahison que constitue l'émigration. Par ailleurs, « *il peut arriver que les émigrés, une fois rentrés au pays d'origine, apparaissent comme des dénaturés porteurs de toutes les perversions possibles (notamment culturelles), parce qu'ils ont été eux-mêmes pervertis au contact de l'étranger, ainsi que des subversions qui s'ensuivent pour l'ordre social, lequel est aussi, nécessairement, un ordre moral* »[130].

Alain serait en effet parti « se perdre à l'étranger », dans ces pays aux « idées qui ne sont pas du tout bonnes » aux yeux de son entourage :

« Je ne veux pas me jeter des fleurs mais jusqu'à présent y'en a qui se demande bien pourquoi quelqu'un d'une certaine dimension peut se perdre complètement comme ça… parce que déjà aux bancs [à l'université] on savait ma valeur intrinsèque… Je ne reflète pas exactement ce que je vaux, c'est-à-dire que certains disent que certainement les compagnies que j'ai connues, que c'est peut-être ces multiples voyages qui m'ont mis des idées qui ne sont pas du tout bonnes… enfin, eux ils se disent que « il ne peut plus faire des petits boulots parce qu'il a déjà eux les idées d'avoir de gros sous, donc il reste dans la recherches des gros sous, c'est pour ça qu'il ne veut pas faire des petits boulots qui peuvent lui permettre juste de… »

Son propos nous révèle également la hiérarchie des rapports sociaux, cette « *concurrence sociale et économique* » qui « *se retraduit et trouve sa sanction dans l'ordre symbolique, sous la forme d'une concurrence dans l'ordre du prestige et de luttes dans la hiérarchie des classements sociaux* »[131]. C'est également ce que **Joël** observe sur l'appréhension de la position qu'occupe l'émigré lors de son « retour au pays » : « ils font la différence »

« Quand tu as une image propre dès le départ, et que tu arrives quelque part, ça ne marche pas donc les gens vont se dire « il croyait quoi ?! Il est parti, il croyait que ça allait se passer comme Pierre » et

[128] Goffman Erving, *Les rites d'interactions*, Editions de Minuit, 1974, p. 13.
[129] Sayad Abdelmalek, L'immigration ou les paradoxes de l'altérité, Editions Raisons d'Agir, p. 153.
[130] Sayad Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Editions Raisons d'agir, 2006, p. 157-158.
[131] Ibid., 157.

tout et tout donc on te compare avec certaines personnes qui sont allées et qui ont réussi, tu vois un peu ? C'est-à-dire ils veulent te mettre à la position où toi, tu n'as pas été. Ils te comparent à ceux qui ont réussi ici et qui étaient moins que toi, tu vois un peu ? Ils font la différence… Quand tu rentre, c'est comme ça et tu ne peux pas les empêcher de réfléchir de la sorte. C'est leur point de vue. » (Joël)

Ce point de vue met à jour le coup porté à la figure de l'émigré par les retournés de force. Il signe la régression sociale, l'épreuve du déclassement qu'ils traversent. Ce rejet né de l'échec d'un projet migratoire souvent jalousé, ou du moins catalyseur de tous les espoirs, semble conduire l'expulsé à une auto-exclusion. Cet échec rejaillit sur la légitimité de leur position dans les relations sociales. **Georges** n'a plus la « considération » qu'il avait avant cette arrivée imposée. Cette disqualification morale et sociale apparaît, par ailleurs, dans la vie quotidienne : les émigrés expulsés ne peuvent assumer les responsabilités que leur âge et leur statut social induisent. Exilés de force dans leur pays natal, ils sont isolés au sein de leur propre famille. Mais est-ce uniquement l'échec d'une réussite tant attendue qui conduit à cette exclusion ou également le trouble porté au mythe de l'ailleurs toujours plus prometteur ?

3.1.3. Temps d'attente : le miroir de l'expulsion

D'une manière générale, les personnes rencontrées nous disent « être dans l'attente ». Ce temps d'attente varie selon le contenu subjectif que lui confère chacun des émigrés. Nous avons observé que la durée du temps de l'après-expulsion[132] est souvent brouillée, rendue incertaine, comme pour effacer le vide d'un quotidien parfois désavoué, d'un temps que l'on estime être en train de perdre ou que l'on a dores et déjà perdu. Quel regard portent-t-ils sur le temps écoulé depuis leur arrivée ? L'après-expulsion se déroule au fil des mois, parfois au fil des années lorsque celles-ci sont avouées.

« Ca fait quand même déjà cinq mois que je suis là. (…) Je passe mon temps à me cacher » nous dit **Georges**. Pour **Junior**, « ça fait huit mois, un truc comme ça. (…) et tout ce je peux dire c'est qu'il n'y a rien qui avance, ça sombre de jour en jour ».

En septembre 2006, selon **Chantal**, « ça fait déjà un an et demi que j'ai été rapatriée ». Pourtant au cours de notre second séjour, Chantal affirme : « je suis arrivée le 29 avril je pense, 2004. (…). C'est la troisième année. (…) ». « Coincée » « sans les finances », « je ne peux rien faire » nous dit-elle. Elle considère cependant aujourd'hui : « j'ai déjà appris beaucoup par rapport au début, quand je venais d'arriver. C'est quand même mieux qu'avant. Quand je venais d'arriver, c'était dur pour moi parce que je ne savais pas à quelle porte frapper, ce que je pouvais faire si j'avais de l'argent. Maintenant, j'apprends tous les jours ».

Pour **Olivier** « rien ne s'est passé » au cours des six derniers mois, juste « la galère ». « *Tu es revenu quand exactement ?* Exactement… Ca fait combien ? Ca fait pratiquement six mois » nous a-t-il répondu lors de notre première rencontre. « *Et ta convocation, quand tu as*

[132] Si certaines personnes nous donnaient d'emblée la date exacte de leur réadmission au Cameroun, la plupart des personnes ne répondaient que par des bribes d'informations, souvent contradictoires. D'une façon générale, les dates et les durées demandées lors des entretiens ne donnaient lieu qu'à des réponses souvent floues, ou improbables au regard d'autres événements survenus dans leurs parcours. La remémoration instaurée par les entretiens semblait souvent pénible pour les enquêtés. Henri et Olivier m'ont dit « tu vas voir les flics là ou quoi ? » lors des questions sur la date de leur retour forcé au Cameroun.

été transféré au centre de rétention, c'est quand ? C'est en avril 2004… Ca fait deux ans » affirme-t-il, au cours de l'entretien pour ensuite revenir sur les dates : « Avril 2005, ça fait deux ans… Ca fait deux ans que je suis là… Attends, je me souviens… Non, attends. Tu parles de quand j'ai été chopé ? C'était en 2005, je me souviens bien. Je reviens en 2005… S'il te plaît en 2005. »

« En trois ans » « j'ai repris ma vie en main » nous a dit **Henri** lors de notre première entrevue. « *Et tu es revenu arrivé quand au Cameroun ?* 2002. Au début de l'année, à la fin… la moitié… ? Ouais, janvier, janvier… décembre 2002… *décembre 2001-janvier 2002 ?* Ouais, ouais, quelque chose comme ça » disait-il lors de notre seconde enquête. Pendant « deux ans ou trois ans » « j'étais à l'ouest ». Après ce passage à vide, il a repris ses études : « tu n'as qu'à compter, licence, maîtrise, DESS… c'est-à-dire en 2004. »

Des données contradictoires : « l'oubli » des dates ?

	Au Cameroun depuis…		Durée du séjour en France
	Terrain 1 (08-09/2006)	Terrain 2 (03-04/2007)	
Georges	6 mois	/*	8 ans
Oliver	6 mois	2 ans	2 ans
Junior	/	9 mois	4 ans et demi
Chantal	1 an et demi	3 ans	22 ans
Henri	3 ans	5 ans	14 ans

* Georges est resté 9 mois au Cameroun.

La subjectivité du temps de l'après expulsion reflète la perception que les immigrés-émigrés ont de leur expulsion, de la déviation qu'elle trace dans leurs trajectoires.
Les expulsés rencontrés paraissent parfois nier leur présence actuelle et préférer dire perdre la notion du temps écoulé plutôt que de s'inscrire dans un cadre qui semble ne leur projeter que la rupture de leur projet de vie suite à l'expulsion.

Le temps présent apparaît désavoué et comme écrasé entre la vie antérieure mythifiée, transformée en la seule chose valable, et la vie future guidée par le désir de « retour » en France. Se projette alors sur l'espace qu'ils sont contraints d'investir l'incapacité qu'ils éprouvent à réaliser leur projet de retour.

Cet espace où les émigrés expulsés semblent parfois être comme enfermés, du moins « immobilisés » est, par ailleurs, « *un espace qualifié (...), c'est-à-dire chargé d'affectivité* »[133]. Dès lors, leur arrivée au Cameroun les invite également à un retour sur le temps d'avant l'émigration, sur le temps de la formulation du projet d'émigration. Ce retour sur les lieux du départ peut être perçu comme un retour sur soi, c'est-à-dire sur la position qu'ils estimaient occuper au moment de leur départ en émigration et avec laquelle il semble à présent illusoire de vouloir renouer. Quel regard portent-ils aujourd'hui sur leur départ en émigration ? Quel sens donnent-ils à leurs trajectoires ? Quel écart nous révèlent-ils ?

Poursuivre des études en France après le baccalauréat, c'était pour la famille d'**Henri** « la voie normale, on ne se posait même pas la question, quoi. C'était juste savoir où j'allais. Dans quelle ville, dans quelle université. Tu vois ? (…) parce que quand mon père m'a envoyé en France, à l'époque, je suppose qu'il m'a envoyé pour que je revienne pour être magistrat. »

« J'étais bien » estime **Olivier**. « Ca marchait bien. C'est pas tout le monde qui est routier. Y'a une bonne rémunération quand même. J'étais bien ! J'avais un chez moi ! J'avais un véhicule, j'étais véhiculé, tout ! J'étais bien chez moi ! »

« Sincèrement », nous dit **Georges**, « j'étais mieux puisque j'avais mon petit studio où je logeais. J'étais autonome, j'avais ma clé, je pouvais ouvrir quand je veux, et je pouvais fermer quand… Pourtant ici, c'est pas le cas…Avant en principe, quand on a un petit boulot et qu'on peut sortir tous les matins, en fait on est plus considéré…parce qu'à la fin du mois, on a son salaire, on ne doit pas faire la mendicité auprès de la famille, rien, rien, rien… Mais maintenant que je suis là, j'ai plus ce boulot que j'avais avant, je suis obligé d'attendre que ma cousine fasse la bouffe avant de manger et des fois même je suis un peu de trop. Voilà, donc euh… je ne pense pas que la considération que j'avais avant soit la même… Pourtant on attendait de moi plus que ce que j'étais avant… Et je suis venu, je suis rentré moins que ce que j'étais. »

Lors de son départ, **Chantal** était « jeune, la seule, la première qui avait quitté le Cameroun, à aller jusqu'en Europe. Et quand y'a une personne qui part comme ça, c'est celle-là qui soutient famille donc c'est moi qui soutenais la famille. Là maintenant, je suis dans la merde si au moins les activités que j'avais ici, si la famille…, parce que c'est ma famille qui gérait, si ma famille avait bien géré mes affaires, je souffrirais pas comme je souffre aujourd'hui. »

« Moi, je partais plus pour aller me cacher » affirme **Junior**. « Je me tirais, pour moi ici c'est trop chaud, ici tu vois… Y'a eu trop d'histoires en fait, des problèmes dans la famille… M'exiler. Moi, c'était pas pour revenir. »

A l'inverse de **Joël** : « après cinq ans, je devais rentrer au Cameroun, m'installer avec ma femme et mes enfants… J'avais prévu de faire cinq ans en Europe ».

Pour **Alain**, « il fallait bien qu'en tant qu'aîné de la famille, en tant que garçon, que je puisse subvenir bien à ma famille et comme je n'ai pas eu la chance d'abord d'avoir le parcours qui me convenait, par rapport aux études, que j'essaye de me hisser au même diapason que mes promotionnaires qui, eux, ont eu la chance d'être insérés au niveau qu'ils méritaient. Je finissais la fac et j'avais des boulots que je faisais, j'épargnais et puis, je ne

[133] Sayad Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Raisons d'Agir, 2006, p. 142.

ressentais pas que je pouvais vivre quatre ans comme ça, ou trois ans, sans toutefois être déjà situé comme un homme, c'est-à-dire être marié, officiellement, avoir un boulot stable et peut-être se construire sa propre maison grâce à ses propres efforts, à ses efforts réels…»

Dans la perception qu'ils ont de la situation antérieure à leur émigration, les émigrés retournés de force soulignent le sens qu'ils attribuent à présent à leur « déplacement ». Leur présence aujourd'hui « déplacée » au regard de la société d'émigration, des attentes familiales et de leurs projets personnels, ne fait que refléter une migration forcée, l'expulsion qui réduit à néant le quotidien immigré. Mais quelle lecture font-ils de cette expulsion ? Comment les immigrés présentent-ils cet éloignement du temps d'immigration aujourd'hui reformulé mais qui n'a de cesse de les rattacher au pays d'immigration ?

Aujourd'hui en exil forcé dans leur pays natal, ils vivent ce départ imposé par une nation dont ils sont étrangers, dans l'attente d'un « retour » au pays d'immigration. C'est dans l'ambivalence de la condition d'immigré-émigré et dans la bipolarité de ce « double retour » qu'il convient de lire le parcours d'expulsion.

II. Parcours d'expulsion :

Le registre de l'expulsion est celui de la rupture, il y a l'avant et l'après. L'avant, c'est le temps de l'immigration : un temps de mise en œuvre et de reformulation en France du projet migratoire qu'ils avaient conçu alors qu'ils vivaient encore au Cameroun. Comment nous révèlent-ils l'effet de cette expulsion sur la voie qu'ils s'étaient tracés, les objectifs qu'ils s'étaient assignés, leur ancrage dans la vie quotidienne immigrée ?

Revenir sur le déroulement de l'expulsion, c'est retracer leur mise à l'écart et leur effacement de la sphère sociale. Le parcours d'éloignement offre une lecture du processus de ségrégation et de ses conséquences pour l'étranger pris dans le déroulement administratif de la procédure. Il passe dans les différents lieux de réclusion des étrangers, des zones de mise en marge et d'attente, symboles de la privation de liberté et d'une dépossession d'une identité sociale.

L'expulsion, dans le processus ritualisé qu'elle met en œuvre, doit être lue comme une mise à mort officielle de la vie sociale de l'immigré. Comme le dit **Junior**, « je n'étais pas en règle à ce moment là et un homme qui n'est pas en règle, c'est reconduite à la frontière ». Qu'est-ce qu'un « expulsé » pour ces émigrés-immigrés exilés de force au pays natal ? Face à cette identité négative, il s'agit de se différencier comme pour « faire mourir l'expulsé » et de s'initier au double retour.

Epreuve douloureuse et humiliante, les récits recueillis soulignent le caractère procédural de cette exclusion mais également les démarches entreprises pour tenter un ultime recours contre ce qui « n'a pas de sens » (Chantal). Retracer le parcours d'expulsion traversé par l'immigré met en lumière la mise en œuvre de ce franchissement des frontières, le processus de disjonction d'avec « la vie à gérer ici », en France. Ces récits au passé donnent une lecture de leur position dans la société française : « Clandestin » ? « Sans-papiers » ?

Aux visions souvent réductrices de ce qui n'est autre qu'une situation non conforme au code du séjour et de l'entrée des étrangers sur le territoire français, ces émigrés formulent dans leur vécu respectif un autre rapport à la société et aux normes qui la régissent. Quelle lecture des règles de droit et des normes sociales font-ils ? Comment le « vouloir » des immigrés s'annihile-t-il dans le pouvoir de l'Etat ? A la force des lois, quelle légitimité opposent-ils dans les pratiques qu'ils avaient alors mises en œuvre ? C'est dans l'ambivalence de la condition d'immigré-émigré et dans cette « circulation entre absence et présence » qu'il faut lire ces parcours d'éloignement.

2.1 Se heurter à la loi

« J'ai été chopé »

Les récits des parcours d'expulsion débutent par une intrusion inattendue dans la routine des immigrés. Les propos de **Georges** et d'**Henri** mettent en scène une rupture ancrée dans la vie de tous les jours : le cours naturel de la vie des immigrés est dévié. L'interaction

qui résulte de cette modification de la configuration du quotidien peut parfois signer l'arrêt brutal du déplacement d'un voyageur dans les transports en commun ou parfois extirper le dormeur de son lit.

« C'était à la gare de X. Je suis arrivé, j'avais mon ticket de…, normalement mais il se pourrait que ce jour, c'était sur ordonnance du Procureur de la République. Toute personne à présentation étrang…, c'est-à-dire avec une présentation pas blanc, était censé présenter son titre de séjour ou bien sa pièce d'identité. Voilà, y'avait une espèce de contrôle d'identité, je sais pas. J'ai été transféré au Commissariat de X, à coté. J'ai appelé mon frère. Le problème, c'est que la marge dévolue était trop courte. C'est-à-dire que j'ai été arrêté au environ de 17 heures, mon frère n'est arrivé que le lendemain. » (Georges)

« Je me suis fait choper, c'est-à-dire, je suis chez moi. Ils sont venus comme ça et tout, ils viennent me réveiller comme ça à 5h40 du matin et tout et tout… Habillez-vous et tout et tout. Interpellation à domicile. » (Henri)

Cette action arrache les protagonistes d'une situation, d'un contexte, d'une temporalité. A l'expérience quotidienne du temps immigré se superpose aujourd'hui une temporalité construite qui puisse médiatiser le vécu de l'expulsion pour lui donner une figure intelligible.

En porte-à-faux avec les paroles et les gestes qui règlent habituellement la vie sociale, cette action extra-ordinaire, par sa violence même, en fait un « événement », comme *« une étrange pliure à partir de laquelle plus rien n'est pareil dans la vie sociale* »[134]. L'événement est restitué dans les cadres propres à l'inscription de chaque émigré : « une gare » pour **Georges**, le « chez moi » d'**Henri**. La précision de cette séquence hors du temps quotidien nous révèle la rupture qu'elle constitue dans les trajectoires des immigrés, la marque indélébile qu'elle semble laisser. En effet, la contraction du temps révèle le changement de rythme qu'impose la situation.

Cette « espèce de contrôle d'identité » n'était pas pour **Georges** ce que l'on appelle communément « un contrôle de routine ». C'est également ce qu'expriment les récits d'**Olivier** et de Junior. Cette rupture se situe dans la brutalité du « C'est là que… » d'**Olivier** :

« Nous [Olivier, son frère et son beau-père] sommes convoqués à la police, c'était très tranquille. On est rentré. Après trois mois, on me reconvoque à nouveau. C'est là que tout a foiré ! » (Olivier)

Et d'un « et hop, tout de suite… » pour **Junior** :

« Ils en ont envoyé une deuxième [« lettre comme quoi je dois quitter le territoire »], me demandant de me présenter à la police. Moi, je suis allé voir la police pour leur demander mais « ouais, Monsieur, vous voulez m'expulser. Moi, j'ai un enfant, j'ai deux enfants sur le territoire. Vous allez m'expulser, comment ça ? Regardez, je ne peux pas partir du territoire français. Vous me demandez de me présenter à vous et… » et hop, tout de suite, ils me prennent en garde à vue. » (Junior)

Les situations décrites sont traversées par des forces collectives, « ils » ou « on », qui les dépassent. **Henri** semble sous le coup d'une sentence « Interpellation à domicile » tandis que **Georges** ne peut aller au devant du « problème » puisque « la marge dévolue était trop courte ». L'arrestation apparaît être « *le point de bascule à partir duquel le monde et le temps semblent subitement devoir s'ordonner autrement* »[135].

---

[134] Alban Bensa et Eric Fassin, « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain*, Numéro 38 - *Qu'est-ce qu'un événement ?* (Mars 2002), http://terrain.revues.org/document1888.html.
[135] Ibid.

La brutalité de ce changement souligne le caractère irrémédiable et inconditionnel de l'injonction qui leur est faite. « Se présenter à la police », « on me reconvoque à nouveau », « présenter son titre de séjour ou bien sa pièce d'identité » sont autant d'expressions qui désignent une frontière, un obstacle pour la suite de leur parcours. Situation construite au nom des règles d'entrée et de séjour des étrangers, l'événement révèle une délimitation dans l'espace social. Par ailleurs, les immigrés arrêtés dans leurs mouvements quotidiens n'ont pas la maîtrise du déroulement de cette interaction : « ils n'ont rien voulu entendre, je vais me retrouver dans l'avion… » raconte **Junior**.

Temps d'arrêt de leur parcours, l'événement de l'arrestation constitue un point d'achoppement dans leur temporalité immigrée. Au caractère inattendu de l'arrestation s'ajoute l'incompréhension de la mesure.

« J'ai rien compris »

Cet événement peut également survenir à la suite d'une fuite, un temps d'attente et d'errance, une vie en sursis où s'esquisserait l'expulsion. Il prend la forme d'une lutte contre cette « violence légitime » aux yeux de l'Etat qui n'est qu'injustice pour l'individu. Ce fut le cas pour **Chantal** :

« On m'a expliqué que le décès était égal au divorce… C'est là que tout s'écroule en une minute… Mon titre de séjour n'a pas été renouvelé, donc je me retrouve en situation irrégulière, donc je me cachais un peu de partout. Puisque mon mari était décédé, que je n'ai plus le droit de rester, que je rentre dans mon pays… J'ai refusé. Comme moi, je n'ai jamais eu ce genre de problème, je ne comprenais rien, je me dis attends… Parce que je me battais toujours pour avoir des papiers. Bon je peux dire la vérité, j'ai commencé à vivre illégalement. Je fuyais de partout, un an et demi, deux ans… Prochain courrier et je ferais d'abord six mois d'emprisonnement ferme et je serais rapatriée… Là, j'ai été obligé de fuir encore, là j'étais cachée… J'ai été chopé. » (Chantal)

Ce temps où il faut « vivre illégalement » est également celui des démarches, d'un combat contre des frontières catégorielles incompréhensibles aux yeux des intéressés : « c'était encore après une autre catastrophe alors c'était la totale ! » considère **Chantal**. L'entrée dans l'irrégularité n'est qu'injustice : « Mais je suis veuve, quand même ! » dit **Chantal**. Aussi l'événement vécu et inscrit dans les cadres sociaux du quotidien immigré nous invite-t-il ainsi à porter un regard critique sur les catégories juridiques. Il nous révèle le sens donné à ce basculement par les immigrés en faisant apparaître la position qu'ils occupaient alors dans la société.

Le choc de l'expulsion résulte d'un conflit sur la légitimité et la qualité des acteurs en présence dans l'espace sociale d'immigration : « depuis qu'ils n'arrivaient pas…, que j'arrivais pas à me renouveler, j'étais déjà mal à l'aise… et puis c'était au moment où en plus j'avais une promesse de boulot » explique **Junior**. Cette coupure fend la routine du temps d'immigration et place l'immigré face à son extranéité.

Olivier se rendait à une convocation dans le cadre de sa procédure d'adoption :

« J'ai eu des convocations au niveau de la police, qui me fait des enquêtes de moralité, je ne suis pas seul, je suis avec mon frangin, parce que mon beau-père a adopté deux enfants à ma mère. Et c'est là que je suis pris et je suis en garde à vue pour 48 heures. » (Olivier)

Henri a été condamné à la double peine :

« Donc j'ai fait ce qu'on appelle la préventive. Huit mois. Et après ça, ils ne pouvaient rien contre moi. J'ai fini ma préventive à X. Bon… pour me punir comme je ne parlais pas… Comme je disais « moi, je sais rien », tout ça, ils m'ont dit « bon, on va vous virer là ». Ouais, double peine, quoi ! Direct. Et bon, le truc c'est que j'avais, je t'ai dit j'ai mon fils qui est français…, non mais le juge, il n'a rien compris… Le juge, il a dit non, on m'a viré. Donc ça fait que je pouvais pas rentrer en France pendant je sais pas combien de temps là… » (Henri)

Junior s'est présenté « histoire de me renseigner » :

« Ben, ils m'ont envoyé une lettre comme quoi je dois quitter le territoire français. J'ai rien compris. C'est-à-dire, ils m'ont donné un mois pour quitter le territoire, j'ai fait une requête et même ma copine, elle a écrit, j'ai même les lettres qu'elle écrivait là, que je m'occupais bien des gamins et tout ça, ils ont pas voulu accepter., je leur demande « mais qu'est-ce qu'il y a, Monsieur ? », ben ils me disent « vous devez quitter le territoire français, vous rentrez chez vous », « comment ça, je rentre chez moi ? Mes enfants, j'en fais quoi ? ». Je m'attendais pas à ce qu'ils me prennent comme ça sinon je ne me présentais pas ! Je me suis présenté parce que je me suis dit « ouais mais y'a la petite quand même qui me couvre. C'est quoi cette histoire ? ». En plus je me présentais, style pour je sais pas, histoire de me renseigner, un truc comme ça. Ca veut dire, j'étais pas en règle au moment où ils m'ont pris et puis un homme qui n'est pas en règle, c'est reconduite aux frontières… » (Junior)

Junior décrit ce sentiment du provisoire, de l'irrégularité comme un « moment » où « un homme n'est pas en règle ». Il laisse transparaître les différentes démarches que les émigrés ont du accomplir au cours du temps immigré. En effet, **Georges** ajoute :

« Si vous arrivez en France, vous avez d'abord le parcours du combattant pour les papiers. A l'époque c'était dix ans… Si vous prouver dix ans… mais maintenant, même les dix ans ne sont pas obligatoires[136], ce n'est pas automatique » (Georges)

Ces discours nous révèlent l'absurdité de la définition des catégories juridiques aux yeux des immigrés et pose la question du passage de la frontière juridique. En effet, un immigré peut tomber dans la catégorie des « réguliers » ou des «irréguliers » selon les circonstances, dans le caractère contingent, politiquement motivé et administrativement construit, des réformes. Après avoir été interdit du territoire français, **Georges** est aujourd'hui un immigré « régulier ».

Le parcours d'**Henri** illustre le passage de frontières juridiques :

« Après j'ai arrêté mes études comme ça… mais bon, je suis pas obligé d'expliquer pourquoi. Bref, on m'envoie une lettre disant « votre statut étudiant ne vous permet plus et tout… on ne vous renouvelle

[136] Georges fait référence à la réforme du Code d'entrée et de séjour des étrangers et du droit d'asile de juillet 2006 et plus particulièrement à l'abrogation de la possibilité de délivrer un titre de séjour pour les étrangers prouvant leur présence en France depuis au moins dix années (suppression de l'article L.313-11, 3°). Cette suppression signifie la disparition d'une mesure née en 1997, à la suite de la grève de la faim à l'église St Bernard à Paris. A l'époque votée par une majorité de droite au parlement, cette mesure marquait la reconnaissance des attaches personnelles nouées par un étranger ayant vécu et travaillé de longues années en France. Ces précisions sont extraites du site internet du Collectif Uni(e)s contre une immigration jetable : www.contreimmigrationjetable.org

plus votre carte d'étudiant ». Législation de merde ! Bon déjà, ils me mettent persona non grata, quoi. Quant on te met un papier comme ça dans la gueule et tout, on te bon « vous devez aller… vous devez dégager »… Bon entre temps quand même en 96, mon fils est né. Moi, j'ai pas voulu faire les histoires de trucs que ouais mon fils et tout, moi je n'ai pas cherché les procédures, les… tout ça ! » (Henri)

La rupture de sens de cette mesure administrative semble ne mener qu'à l'impasse selon **Chantal** :

« Je fuyais de partout… parce que… Ca n'avait pas de sens, je ne pouvais pas rentrer non plus. Tout le monde comptait sur moi. Moi, je vais revenir, ils vont me donner quoi ? Qu'est-ce qu'il va se passer ? Alors je me dis au fur et à mesure : « je continue à me battre et peut-être tu vas trouver à arranger quelque chose » » (Chantal)

« Se battre », c'est refuser une procédure qui survient pour **Chantal** après 22 ans de « séjour » en France et où, dit-elle, « tout le monde comptait sur moi » au Cameroun. L'expulsion est vécue comme une rupture sociale d'intelligibilité : « c'est là que tout s'écroule en une minute » dit **Chantal**.

De plus, le caractère irrémédiable du départ transparaît dans ces récits : « ils ont rien voulu entendre, je vais me retrouver dans l'avion » dit **Junior**. **Olivier** considère que « tu ne peux jamais gagner contre un préfet » tandis que **Chantal** affirme que « c'est vrai que j'avais violé la loi parce qu'on m'avait déjà prévenu plusieurs fois de quitter ».

Devant la force des lois, l'immigré paraît d'autant plus désarmé que plane toujours la menace d'une répression : « j'avais peur des représailles, de la violence et tout » raconte **Georges**. Il a vécu son arrestation comme un « cas brutal ». **Junior**, lui, parle d'un « coup de fou ». En effet, ils avaient alors, et ont toujours, « une autre vie maintenant à gérer ici, en France ». La déchirure que provoque la mise en œuvre de la procédure d'éloignement trace une frontière aussi inacceptable qu'infranchissable pour l'immigré-émigré.

Cette relégation instaure une « *clôture sociale* »[137], la vie de l'immigré est mise en suspension et l'étranger en situation irrégulière entre dans un « autre monde ». Présence illégale et donc illégitime, l'étranger est mis à l'écart, transféré dans les instances de l'éloignement. Invité à quitter le territoire à la suite d'une arrestation, l'étranger s'achemine vers une reconduite à la frontière.

2.2. Franchir les frontières

« On m'a transféré »

Les récits des parcours d'éloignement dévoilent les coulisses des modalités administratives de la procédure d'expulsion. Arrêtés, les immigrés sont placés sous un régime de domination spécifique. Celui-ci apparaît dans la description des différents « transferts » d'un lieu à un autre, selon les délais et les règles définis par le traitement administratif de leur situation « irrégulière » :

[137] Selon l'expression de Leca J., « Nationalité et citoyenneté dans l'Europe des immigrations », in Costa-Lascoux J. et Weil P., *Logiques d'Etats et immigrations*, Paris, Kimé, 1992, pp. 13-57.

« Et c'est là que je suis pris et je suis en garde à vue pour 48 heures. Et après, je vais au centre de rétention. Je passe, je crois 4 jours. Et là, le dimanche, je passe au tribunal. Et ce dimanche, je suis relaxé. Et par rapport à…, j'ai une assignation. L'assignation à résidence, ça a duré, je crois, deux semaines. Je rentre chez moi. Je suis chez moi, ils m'appellent tout le temps, tous les jours, bon ils disent qu'il faut attendre tel jour, j'attends ! Je le savais qu'on allait m'expulser mais je savais que je viendrais et que je demanderais le visa, maman va m'envoyer l'hébergement et tout et tout… Là, ils trouvent un avion. Ils me disent un jour : "Olivier, tu dois partir à 11 heures" » (Olivier)

Olivier résume de façon synthétique cette « reconduite à la frontière » : « je suis bloqué, ils m'ont appelé, je suis arrivé à l'aéroport et je suis rentré ». Cette situation de transit forcé, d'attente et d'enfermement oblige l'immigré à n'avancer que dans la section étroite définie par la procédure administrative. **Georges** et **Junior** racontent également ce circuit qui se clôt par l'annonce du départ :

« J'ai été transféré au commissariat (…). Deux jours après je suis passé devant le tribunal, le juge des libertés, c'est comme ça qu'on l'appelle, on m'a dit. Le juge des libertés a estimé que l'acte de reconduite à la frontière qui a été signé par le Préfet de X est censé être exécuté.
Donc on m'a envoyé au centre de rétention de X. Voilà… Deux jours après, non le même jour, hein. En fait j'ai passé une nuit, moins de 24 heures, on m'a envoyé au centre de rétention de Y. Et à la veille de mon départ pour le Cameron, j'ai été transféré au centre de rétention de Z, après Roissy. C'était un vol A 340 de Air France, Paris-Douala. » (Georges)

« Je suis passé au tribunal à X jusqu'à deux reprises. Au centre de rétention moi j'ai fait quatre jours à X. Oui, mais ils m'avaient prolongé de 15 jours mais je ne sais pas pourquoi ils sont venus m'annoncer après que dimanche je voyageais, ils m'avaient fait une prolongation mais je suis parti. Ils me l'ont annoncé dans la nuit au centre de rétention. » (Junior)

Illégaux, ils sont illégitimes dans l'espace public et refoulés dans des lieux de passage, des zones d'attentes. Leur « *investissement dans une ligne de l'espace* » (Simmel) ne fait que tracer une frontière, celle de leur extranéité.

Le temps est régi par des délais qui leur sont imposés. L'enchaînement des étapes qu'ils traversent apparaît dans la succession des lieux où ils sont « envoyés » et des fonctions qui leurs sont attachées : le commissariat où ils sont « en garde à vue » et attendent « 48 heures », le tribunal de grande instance où « le juge des libertés, c'est comme ça qu'on l'appelle, on m'a dit » exécute l'arrêté préfectorale de reconduite à la frontière, les centres de rétention où s'effectuent l'annonce du départ.

En marge de la société, l'immigré-émigré est impliqué dans les rites procéduraux qui président à son expulsion : déchu de son statut social, dépossédé de son passeport comme de son projet de vie, il est identifié en tant qu'étranger, ressortissant d'un pays tiers sommé de le réadmettre.

Le schéma des déplacements d'**Olivier**, de **Junior** et de **Georges** nous révèle ce « *mécanisme qui est toujours le même : arrêt, attente, passage, entrée* »[138] analysé par Arnold

[138] Gennep Van A., *Les rites de passage. Etude systématique des rites de la porte et du seuil, de l'hospitalité, de l'adoption, de la grossesse et de l'accouchement, de la naissance, de l'enfance, de la puberté, de l'initiation, de l'ordination, du couronnement, des fiançailles et du mariage, des funérailles, des saisons, etc.*, 1969, Mouton & Co., Maison des Sciences de l'Homme, p. 40. « *Les rites du seuil ne sont pas des rites « d'alliance » à proprement parler, mais des rites de préparation à l'alliance, précédés eux-mêmes pas des rites de préparation*

Van Gennep dans son étude des « rites de passage ». « *Les rites de bannissement, d'expulsion et d'excommunication sont par essence des rites de séparation et de désacralisation.(...) La réclusion permet de « faire mourir » le novice, lui faire perdre le souvenir de sa personnalité première et du monde antérieur* »[139]. Il s'agit pour l'Etat de faire « mourir » cette présence illégale, de « délivrer » le territoire national d'une présence perçue comme parasitaire.

Ce passage matériel des frontières révèle la violence physique légitime de l'Etat contre laquelle l'étranger ne peut que se soumettre : « j'ai pas décidé, j'ai été rapatrié. C'est ma sœur qui m'a payé le billet parce que là même ils me disent que non, les étrangers, qui sont illégaux, il faut qu'ils continuent à payer leur transport et tout, c'est le pays et l'ambassade qui réservent… » dit **Chantal**.

« C'est eux qui m'ont fait partir »

L'expulsion est également décrite dans les récits à travers l'investissement du pouvoir étatique dans la procédure, « la police des frontières, la police de l'immigration » et les marqueurs d'une menace latente de coercition. Les « armes » et « les menottes » expliquent « la peur des représailles » de **Georges** :

« J'étais très poli avec les officiers, avec en fait les gardiens de la paix. Il fallait garder son calme. Déjà j'étais dans la merde, il fallait pas en rajouter. Dans l'avion, j'étais seul, avec une escorte de trois personnes. Oui, trois personnes mais c'était de la police des frontières, la police de l'immigration. Ils avaient des armes mais bon bien dissimulées dans leur blouson. Ils étaient en civil mais avant de monter dans l'avion, ils avaient des brassards de police. J'étais à la fin de l'avion mais j'étais comme premier passager entre eux. Je suis arrivé jusqu'au bas de la passerelle avec les menottes. Mais comme j'étais gentil avec le flic, une fois monté dans l'avion, bon ben, ils ont espéré que bon… ils ont jugé utile de me laisser, c'est à dire de me détacher. De toutes les façons, moi je n'ai pas manifesté. Ce jour, on a même eu un grand retard. On était censé partir à 10h30, on est parti à midi. Donc au environ de 11h00, l'avion était déjà plein, bien plein. Bon je n'ai pas fait de bruit, rien, rien, rien. Je me suis dit pourquoi ? J'avais peur des représailles, de violence et tout. » (Georges)

Georges est « déjà dans la merde », ne doit « pas en rajouter » et « garder son calme ». Son comportement paraît suivre des consignes de « sécurité ». Face à cette mise en danger, Georges, « seul avec une escorte de trois personnes », n'a pas « manifesté ». **Olivier** se souvient qu'« au centre de rétention, ça gueulait fort parce que les gens ne voulaient pas rentrer ». « C'est eux qui m'ont fait partir » dit **Junior** :

« La police, ils m'ont beaucoup dérangé, c'est eux qui m'ont fait partir, même ils me menaçaient, je parlais dans le couloir avec les autres et ils me menaçaient, je ne voulais pas partir… Je ne voulais pas partir, je ne voulais pas revenir là… Cinq jours et j'étais là. Puisque je suis rentré chez eux un mardi et donc dimanche j'étais là. Cinq jours. J'ai un peu crisé dans le vol, c'est-à-dire que je parlais, parlais, parlais, parlais parce que tu sais pour moi, c'est comme, comme un coup de fou ! » (Junior)

à la marge, rites de séparation au départ, rites d'agrégation au retour. Pour comprendre les rites relatifs au seuil, il convient de se rappeler que le seuil n'est qu'un élément de la porte et que la plupart de ces rites doivent être pris au sens direct et matériel de rites d'entrée, d'attente et de sortie, c'est-à-dire de rites de passage. »

[139] Ibid., Chapitre III.

A la peur et aux menaces s'ajoute l'humiliation des pratiques policières durant l'éloignement qu'**Olivier** qualifie d'« atroce ». La description de sa reconduite à la frontière pourrait laisser penser qu'il a été expulsé dans le cadre d'un « vol groupé » mis en œuvre par l'Union européenne :

« Au départ, ils m'ont dit que j'arrivais à Yaoundé. Bon, ben je suis arrivé à l'aéroport de Douala. Cela a même été des tracas ! Oui, mais ils m'ont fait de la merde ! Je suis arrivé à Paris, après ils étaient obligés de me mettre dans un jet privé qui n'avait que huit places, et il y avait huit policiers dedans, ils m'ont emmené jusqu'à Amsterdam. A Amsterdam ils sont allés me mettre dans un avion où y'avait des…, y'avait des ref…, y'avait des débarqués nigérians et tout, et tout, et tout, et tout, et tout…Y'avait peut-être trois cent personnes. Oui, et il fallait voir ce que moi, j'ai suivi là-bas. Ce qu'ils m'ont fait, putain ! C'était atroce, ça c'était un sauvage, c'était un… en train de farfouiller, les Hollandais fouillaient dans mon anus, je sais pas…, oh merde, ces histoires ! Nous avons fait Amsterdam, après nous nous sommes arrêtés dans les îles Féroé. Il fallait que l'avion puisse se ravitailler en carburant et on est quitté encore de là, on est arrivé au Nigeria où il fallait débarquer certains Nigérians. Et quitter du Nigeria, Douala. » (Olivier)

Contre la généralité du droit, tous revendiquent la spécificité de leur « cas », leur individualité face au traitement des étrangers.

« Je ne suis pas un expulsé comme tout le reste ! »

Face à la gestion « des irréguliers », l'immigré-émigré n'a pour autre défense, outre la légitimité d'une « vie ici » parfois appuyée par le monde associatif, que le rappel de sa singularité face à ces « autres débarqués » qu'il rencontre dans les centres de rétention et parfois jusque dans les rues de Yaoundé et de Douala.

Tous les expulsés insistent sur la spécificité de leur « cas », de leur « expérience » : se différencier des autres, c'est préserver et réassurer sa propre identité comme pour « faire mourir » l'expulsé. C'est aussi une façon d'exprimer la légitimité d'un retour en France, d'un nouveau départ.

Georges se considère comme un « cas particulier » et fait référence à la « mesure que le Ministre a sorti pour mon expulsion ». Il s'agit de la circulaire du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de la Justice du 21 février 2006 relatives *« aux conditions de l'interpellation d'un étranger en situation irrégulière, garde à vue de l'étranger en situation irrégulière et réponses pénales »*[140].

Olivier estime que son histoire est un « cas spécial » :

« Eux, ils ont fait une grève, une grève de faim. Bon moi, je leur ai dit, moi ça me plaisait pas tout ça ! Surtout que moi, j'ai des parents. Je ne suis pas comme eux ! C'est là que je leur ai expliqué que je ne suis pas un expulsé comme tout le reste ! Eux qui n'ont pas où aller, ils n'ont pas d'adresse et tout. Moi, je suis différent d'eux ! Bon, moi je n'allais pas de leur coté. (…) Assignation à résidence, c'est quoi ? On ne donne pas ça à tout le monde, hein ! Ca signifie que tu as une adresse… où ils peuvent te trouver. J'étais pas un S.D.F. ! Moi, je me souviens bien, l'officier m'a bien expliqué, m'a dit ceci : "Olivier, tu es le premier à qui on donne une assignation à résidence. Tu es le premier. On ne donne jamais ce qu'on te donne

[140] Circulaire NOR : JUSD062002C et CRIM.06.5/EI- 21.02.2006.

là !". Je pouvais aller n'importe où ! J'ai dit que « tout ça, non ! » Ca n'en vaut pas la peine ! J'ai ma propre identité, je ne voulais pas qu'elle soit sale ! Je ne suis pas celui qui peut fuir ! Je suis rentré au Cameroun, je ne suis pas de ceux qu'on débarque. Je suis rentré au Cameroun parce que… il fallait que je rentre, que je vienne pour prendre le visa.» (Olivier)

« Moi, je n'allais pas de leur coté » nous dit **Olivier**. Instaurer une démarcation sociale, c'est s'exclure d'une minorité stigmatisée et mise à l'écart, d'un groupe qui ne peut pas être appréhendé comme tel, dans lequel on ne peut pas se reconnaître. L'appartenance et la référence semblent impossibles face à cette désignation dévalorisante et stigmatisante. Olivier revendique l'existence d'une « adresse », « des parents » et une « identité » face à un groupe anonyme à l'identité négative : « eux qui n'ont pas où aller ».

Préserver son identité, c'est également vouloir récupérer son passeport « propre », comme pour effacer une faute, comme nous le montre le propos d'**Alain** :

« Une fois à la salle d'attente, on m'a donné tous mes papiers, mon passeport sans toutefois le salir, c'est-à-dire ils n'ont pas porté une mention donc c'est un passeport qui reste clair » (Alain)

Avant d'être « accueillis » par des membres de la famille plus ou moins proches, les immigrés expulsés sont d'abord remis aux autorités camerounaises en vue de leur réadmission. Les rites de séparation mis en œuvre par les logiques étatiques s'accompagnent des rites entrepris par l'immigré en vue de sa « réadmission » au pays, dans son entourage.

Les « formalités » de l'arrivée

« A leur arrivée, les personnes attendent. Tout le traitement s'effectue au niveau de l'aéroport »[141]. La frontière « externe » du parcours instaure également son propre rite de passage, celui de la « réadmission » décrit par **Georges** et **Olivier** :

« Il y avait un officier de police qui est venu jusqu'au bas de la passerelle me chercher. Donc avec l'escorte. En fait, ils m'ont laissé aux autorités camerounaises, après eux ils sont partis. Donc comme c'était la première fois, je suis arrivé, les formalités… Il fallait d'abord expliqué mon passeport aux officiers, faire un procès-verbal, et ensuite me donner mon passeport et me libérer. » (Georges)

« Et là, c'est là qu'il fallait… C'était pas facile, hein ! Parce qu'ils me disaient qu'il faut, quand vous rentrez comme ça, la procédure va se suivre par le gouvernement, vous devez descendre en taule et tout et tout et tout… Comme ça se passe, comme on fait au Cameroun…, je suis sorti de là. » (Olivier)

Olivier a soudoyé la police des frontières pour échapper à l'emprisonnement prévu par les lois camerounaises. Henri et Alain ont fait jouer leurs relations. « L'immigration irrégulière est un délit instantané, la personne n'est plus en faute une fois la frontière franchie »[142]. Pourtant les « règles d'usage » de la procédure de réadmission camerounaise prévoient une « continuation d'enquête », une garde à vue de 48 heures lors de l'arrivée à l'aéroport.

[141] Extrait de l'entretien réalisé avec l'ancienne Directrice de la Police des Frontières (aujourd'hui Directrice de la formation de la Délégation de la Sûreté Nationale aux frontières) pour une description du déroulement de la procédure de réadmission à l'aéroport de Douala et de Yaoundé.
[142] Ce paragraphe reprend également les notes prises lors de cette entrevue.

Les pièces du « dossier » de l'immigré expulsé sont remises aux autorités camerounaises qui procèdent à une vérification de la nationalité. Elles auditionnent l'émigré rapatrié de force sur ses conditions d'interpellation et les conditions du « voyage de retour ». Par ailleurs, « une procédure est prévue pour les crimes et les délits effectués dans le pays d'accueil. Les personnes sont retenues au niveau de la police pour juger de leur dangerosité avant de les remettre en circulation à l'intérieur du territoire ».

Cette réadmission ne doit pas uniquement être envisagée en terme de procédure mise en œuvre par l'obtention du laisser passer consulaire pour se clore par la libération à l'aéroport du pays d'origine. En effet, tandis que les Etats mettent en œuvre les formalités administratives de l'arrivée au Cameroun, les immigrés-émigrés expulsés s'attachent aux « formalités » de leur départ et de l'arrivée « au pays ».

Lire la procédure d'éloignement comme « *un acte circulatoire* » nous permet de saisir « *la temporalité comprise entre deux histoires : l'avant retour et (...) la consommation du retour qui commence quand l'acte de retour (voyage) se termine. Ce qui veut dire que l'espace/temps intermédiaire ne peut être appréhendé hors de son contexte bipolaire, qui devrait participer au sens du déplacement* »[143]. La bipolarité instaure une circulation entre absence et présence, dans l'espace de l'entre-deux qui les relie. La protection des limites est investie dans un rapport de complémentarité, comme contrepartie nécessaire de l'éloignement.

L'expulsion est un processus de séparation que l'immigré-émigré franchit péniblement et cela d'autant plus qu'il ne parvient pas à contacter sa famille en France et au Cameroun, et qu'il rentre « sans un sous en poche » du fait de la précarité de sa situation. Retracer le parcours d'expulsion c'est également saisir la position ambivalente de l'immigré-émigré en transit, dans les « préparatifs » de l'arrivée forcée au pays d'origine. Cela révèle aussi plus généralement l'ambiguïté des rapports qui le lie ou le sépare du pays qu'il avait choisi de quitter.

Impuissants face à la mise en marche de la procédure, les immigrés font part de la perte progressive de contact avec leur famille suite à leur interpellation. Autorisés à appeler leur famille en France, les immigrés n'ont pas pu procéder à cet acte rituel servant à protéger le « passage », celui de la présence à l'absence : « les adieux ». Ces derniers « *mettent un cadre protecteur aux limites qui sont transpercées par le départ. La protection ne se réfère pas seulement à l'espoir de se « revoir » mais elle s'élargit aussi à la peur de ne pas « se revoir* » »[144]. « Ils s'en foutent. C'est pas leur problème » dit **Henri**. Par ailleurs, ce n'est qu'après son arrivée forcée au Cameroun qu'il a récupéré une partie de ses affaires : « c'est ma sœur qui m'a ramené mes trucs… du moins quelques trucs, une valise ».

Pour **Georges**, « la marge dévolue était trop courte » pour se préparer à ce départ forcé et à l'arrivée imposée au pays d'émigration :

« J'ai appelé mon frère. Au commissariat, déjà, il ne pouvait pas me voir parce qu'en garde à vue, on ne voit pas les gens. Mon frère est arrivé, il a pu m'apporter juste un tout petit sac. Puisqu'on nous disait qu'on ne pouvait que ramener un sac de 10 kilos. C'est ce qu'on m'a dit. En fait j'ai rien pris, c'est ma concubine qui a fait un petit sac. Elle était au courant et elle, sans papier, elle ne pouvait pas venir me rendre visite puisque là-bas… » (Georges)

---

[143] Gauthier C., (1993), *La route des Marocains : les frontières d'un parcours*, REMI, vol. 9, n°1, p. 131-142.
[144] GRINBERG L. et R., *Psychanalyse du migrant et de l'exilé*, Césura Lyon Editions, 1986, p. 195.

Ce fut également le cas pour **Junior** :

« J'ai réussi à joindre personne, j'ai réussi juste une cousine, j'ai pu joindre une cousine mais elle, elle était à X, XX, moi j'étais Y. Elle m'a demandé ce qu'il me fallait mais il était trop tard au moment où elle devait arriver, lundi, normalement qui suivait… » (Junior)

Junior, **Alain** et **Chantal** sont rentrés les mains vides du fait de la précarité de leur situation au moment de leur interpellation. Mais **Junior,** qui n'avait « plus la tête à tout ça », ajoute « ils m'ont rien donné » :

« J'avais rien du tout, même pas de sac, et mon sac, j'en ai fait quoi… parce que je… Porter un gros sac de merde et ramener en Afrique, pff… Mon sac, je l'ai offert au dortoir, je leur ai offert mes affaires, mes habits, mes costumes et puis je suis parti comme ça. Je me disais : ça sert à quoi de ramener tout ça là-bas ? (…) Je suis arrivé comme ça, j'avais pas un euro sur moi, rien. Déjà même, ils expulsent des gens, ils donnent de l'argent, moi ils m'ont rien donné. Ils donnent de l'argent pour ceux qui rentrent souvent mais moi, ils m'en ont pas donné. Pourtant j'avais droit normalement à environ, je sais pas, 1500 euros ou un truc comme ça. » (Junior)

Seul **Olivier**, assigné à résidence, s'est rendu « libre » et accompagné de ses proches à l'aéroport :

« J'étais libre ! (…) Je prends mes bagages, et ma copine, elle m'accompagne à l'aéroport. C'est moi qui étais au volant de ma voiture. On arrive à l'aéroport avec mon frangin, il m'accompagne à l'aéroport. C'est là que je prends l'avion pour le Cameroun. C'est comme ça ! » (Olivier)

Prévenir un proche ou la famille de son arrivée constitue parfois pour l'émigré de retour forcé la dernière épreuve de la procédure d'expulsion. Il doit formuler un argumentaire pour tenter de donner du sens et de justifier le « malgré soi » de cette présence. Il s'agit de présenter ce « retour au pays » sous un angle convenable, d'en effacer tout stigmate. Mettre en scène ce retour, c'est essayer de sauver les apparences, de rentrer la tête haute. Mais les émigrés rencontrés n'ont, semble-t-il pas toujours les ressources matérielles ou symboliques pour y parvenir. **Chantal** paraît d'emblée disqualifiée. Sa famille était informée des conditions de son retour :

« Quand je suis revenue, ma famille est venue me chercher à l'aéroport mais ce n'était pas l'accueil que j'avais d'habitude. Ils étaient au courant, ils voyaient que tout ce que je pouvais faire d'habitude, je ne pouvais plus le faire et tout, bon savaient déjà même que ça n'allait pas avec ma belle-famille depuis que mon mari était décédé… Mais qu'est-ce que tu veux faire ? C'est la tristesse, c'est les larmes. » (Chantal)

Personne n'attendait **Junior** et **Alain** lors de leur arrivée à l'aéroport. Débarqué à Douala, **Junior** paraît désorienté :

« J'arrive déjà à Douala, j'ai pas de famille, j'ai personne, c'est-à-dire que je suis arrivé à Douala, sans un euro dans les poches. Il a fallu que ce soit une commissaire de police à l'aéroport, une policière de l'aéroport ici qui appelle ma famille ici à Yaoundé pour qu'on envoie quelqu'un me chercher. Moi, j'ai appelé ma mère… C'est elle qui a envoyé après ma petite sœur. En plus j'ai passé une nuit parce qu'elle est venue le lendemain, elle est venue lundi. J'ai passé une nuit chez un cousin à Douala. Je voulais rentrer à la maison tout de suite. C'était le seul endroit où je voulais être, où je pouvais être en sécurité, où je pouvais rentrer, c'était chez ma mère. Il fallait que j'aille chez ma mère » (Junior)

Junior ajoute que son cousin était « dépassé. On va se plaindre chez qui ? Tu vas te plaindre chez qui ? Ca, c'est la question, ça ! Tu vas te plaindre chez qui dans une situation pareille ? Chez qui ?». Pour **Alain**, son arrivée inattendue ne fait que souligner son échec :

« Personne n'était au courant ! J'arrive à l'aéroport, personne le sait, j'appelle le téléphone de ma femme, ça ne passe pas. J'appelle mon petit frère, ça ne passe pas. Et là, je vais à la maison, directement chez mon petit frère et euh… ils sont surpris de me voir. Je savais que je revenais, je n'avais pas un sous » (Alain)

Joël lui présente son arrivée comme une « surprise » :

« Quand je suis allé en Italie, j'ai perdu confiance… Parce que je ne voulais pas rentrer dans la nécessité, voilà. Donc je suis resté et puis bon… Je n'ai jamais été interpellé mais je n'avais plus le choix, je n'étais pas toujours dans de bonnes conditions… Ma petite sœur s'était engagée à me faire rentrer dans de bonnes conditions. Elle a préparé un bon colis pour moi. Et je suis rentré dans de bonnes conditions. J'ai fait une surprise parce que je ne voulais pas attirer l'attention des amis, et puis la famille. Je ne voulais pas aussi que…, tu sais quand tu arrives comme ça, d'une manière solennelle, c'est tout le monde qui veut quelque chose, un habit, un peu de sous ou tout ça, tout ça, tout ça… » (Joël)

Henri a négocié l'humiliation de cette arrivée en faisant intervenir les relations familiales afin d'échapper à un séjour dans les prisons camerounaises. Il présente son expulsion comme « un marché », « et puis, je suis arrivé dans un costume sur mesure » ajoute-t-il :

« On m'a emmené devant un juge. Quand j'ai discuté avec un juge à Lyon, il me dit : « Monsieur, vous me donnez votre réseau ou je vous envoie dans votre bled ! ». C'était ça le marché. Si je donnais le truc, on me laissait en France… Je lui ai dit « Je préfère le dernier choix. Et je vous emmerde ! ». J'étais sans papier mais j'avais un fils qui est français. Si je voulais rester en France, je serais resté en France… Mais je voulais rentrer au Cameroun. Mais là, c'était une occasion, billet d'avion payé et tout, tout frais payé dans une première classe. C'est les hôtesses même qui me draguaient dans l'avion ! *Et à l'aéroport de Douala, ça s'est passé comment ?* Non, t'inquiète pas… Ma famille, tu penses que quand même… Mon père, il était un haut magistrat dans ce pays, hein. Donc quand je suis arrivé, j'ai prévenu que j'arrive et tout et tout… J'ai prévenu ma mère, elle a prévenu tout le monde. Quand je suis arrivé à l'aéroport, tout le monde, même les flics, c'est eux qui prenaient même mes valises pour me dire que « vas t'asseoir là-bas ». On m'a pas amené comme certains on les emmène dans une tôle ! Jamais de la vie ! Je m'appelle X. ! Je ne paniquais pas… Ma mère savait, elle l'a dit à ses frères et tout. Et puis, je suis arrivé dans un costume sur mesure ! Donc j'arrive et ils disent « Mais c'est le fils X. qu'on a expulsé ? », je dis que « ouais, ouais, on m'a expulsé » (Henri)

Ces « formalités » de l'arrivée présentent les différentes figurations sociales adoptées par les émigrés selon le sens qu'ils donnent aujourd'hui à leur expérience migratoire et à la position sociale qu'ils estiment occuper. Immigrés expulsés et émigrés déchus, comment qualifient-ils cette expulsion ? « Ca, c'est tuer la vie de quelqu'un » considère **Olivier**. Dès lors, le retour est l'unique échappatoire pour fuir cet échec, l'espace imposé qui ne fait que refléter cette migratoire forcée.

Dans l'attente du retour rêvé et face à l'injustice du pouvoir de la loi de décréter l'inclusion et l'exclusion, les émigrés revendiquent la légitimité d'une autre vision des droits.

Au « devoir de rentrer » auquel les étrangers en situation irrégulière sont contraints, les personnes rencontrées présentent une autre lecture des normes sociales. Ils nous révèlent cette fragilité des frontières catégorielles. Aujourd'hui ces émigrés font référence à « tous ces papiers » qu'ils conservent encore avec eux, comme preuve de la légitimité de leur présence en France mais aussi comme part de leur existence. Différentes lectures des pratiques judiciaires et policières apparaissent dans les propos recueillis.

C'est d'abord le rappel de la fonction diacritique de l'Etat, d'une logique discriminante pour **Georges** et **Henri** :

« toute personne à présentation étrang…, c'est à dire avec une présentation pas blanc, était censée présenter son titre de séjour ou bien sa pièce d'identité » (Georges)

« Une histoire à la con… parce qu'attends, c'était ça le truc… C'était une histoire que… ils voient des Noirs et tout qui déconnaient, qui blaguaient et tout, qui faisaient un peu de la cavalerie ! » (Henri)

Aux contrôles d'identité au faciès et aux « comportements suspects » relevant des pratiques du droit par les agents de l'Etat, les migrants expriment différentes pratiques de la vie sociale clandestine où l'on « évite de », où l'on tente d'être le plus « régulier » possible dans la vie de tous les jours, où l'« on est obligé d'acheter sa carte orange pourtant y'en a d'autres qui n'achètent pas qui sortent le même soir ». **Georges** évoque cette vie normée « où on a toujours peur » :

« C'est trop dur. Sincèrement je…, je saurais même pas expliqué ça parce qu'on vit dans l'angoisse, on a toujours peur. C'est à dire… Voilà, on a toujours peur. Chaque fois qu'on voit une patrouille de police, on se cache. Quand on arrive même au travail le matin, sachant qu'on a pas sa pièce d'identité, on se demande est-ce qu'il n'y a pas eu de coup de fil anonyme la veille, ou le patron peut appeler le matin comme quoi…, ou bien la police et dire que… Bon, en fait c'est l'angoisse totale mais bon… On est obligé de faire avec. C'est ça qui fait le stress dont je vous ai parlé. A chaque fois qu'on sortait, on voyait les patrouilles de police… On est obligé d'acheter sa carte orange pourtant y'en a d'autres qui n'achètent pas qui sortent le même soir. » (Georges)

A l'inverse, **Olivier** considère que « se cacher, c'est trop dire. Pourquoi me cacher ? ». L'hypercorrection sociale à laquelle **Georges** fait allusion s'oppose aux propos d'**Henri** :

« Puisque j'avais de tunes, je pétais les tunes et tout ça ! Franchement, tu crois qu'on me demandait mes papiers…, les flics ?! Tu roules en Jaguar, un flic va te demander des papiers ?! Non, tu rigoles ! » (Henri)

Par ailleurs, les immigrés revendiquent les démarches mises en œuvre pour se régulariser. Si ces dernières n'ont pas abouti, elles n'en constituent pas moins, à travers tous les « papiers » qu'ils ont conservé, une façon de préserver leur identité, d'attester de la légitimité de leur séjour en France et plus particulièrement d'un hypothétique retour : « j'ai même les extraits ici, avec moi, au Cameroun parce que je suis rentré avec plein de documentations quand ils m'ont renvoyé, ça fait que j'ai quand même une partie des papiers sur moi » nous dit **Junior**.

C'est donc une autre vision du droit, formulée dans l'écart qui sépare leur existence sociale de leur « inexistence » juridique que les immigrés expulsés nous présentent. Chacun s'approprie ces règles pour les réinvestir selon son vécu. La fragilité et l'arbitraire des frontières catégorielles instaurées par la loi transparaissent dans les discours :

« j'étais pas en situation irrégulière dans le sens irrégulière, c'est-à-dire j'étais déclaré en France quand même » (Junior)

A l'irrégularité d'une situation juridique est opposée la régularité d'une vie sociale par **Georges** :

« J'avais déjà une vie de famille stable puisque j'avais une femme… ma concubine et deux enfants à élever, et on peut appeler ça femme puisqu'on vivait déjà exactement depuis huit ans ensemble. Je travaillais régulièrement, j'ai dit régulièrement en France, je payais des impôts en France. C'est-à-dire que j'avais l'aide médicale de l'Etat. Et quand je dis que je travaillais régulièrement, ça veut dire que j'étais sous l'identité de quelqu'un mais je payais quand même » (Georges)

Mais ils ne revendiquent pas seulement des droits, ils estiment répondre à des devoirs : en tant que père pour **Henri** et **Junior** :

« Comment ça je rentre chez moi ? Mes enfants, j'en fais quoi ? » (Junior)

Et en tant que fils pour **Olivier** :

« Imaginez-vous ! Vous n'avez même pas de famille ici, mais vous arriver ici ! Imaginez que votre maman était là et que vous n'avez jamais connu votre père… On vous refuse d'aller avec votre maman ?! Imaginez vous maintenant ma maman, elle meure… Ils vont aussi refuser que j'aille en France ? Que j'aille voir ses dernières cendres ».

Ils espèrent, comme **Olivier**, une autre justice :

« Il faut dire certaines vérités, j'ai une famille là-bas. Moi je souhaite pas, il faut que je reparte ! Je sais pas si y'a une justice qui peut reconnaître que tes parents sont en France, ils t'ont refusé [le visa] et quand tu parviens à arriver en France, tu fais ton procès, je sais pas si ça existe déjà… La première personne que je vais rencontrer si je rentrais, c'est mes avocats… Avant que je ne meure, je vais écrire… parce que j'ai toujours voulu clamer haut et fort à qui veut m'entendre par rapport à cette histoire »

III. Reprendre le retour

Depuis leurs départs forcés du pays d'immigration, les émigrés rencontrés vivent dans l'attente d'un « retour ». La liminarité[145] quotidienne des immigrés-émigrés expulsés se perçoit dans l'exigence sociale d'une justification de leur présence qui trouble la figure de l'émigré, et dans l'effort personnel, souvent pénible, qui vise à organiser le départ.

« *Le départ est un fait social et une élaboration imaginaire complexe qu'il convient de ne pas interpréter de façon linéaire, ne serait-ce que parce qu'il repose sur d'innombrables interactions entre ceux qui quittent et ceux qui restent, entre les émigrés eux-mêmes et entre ceux qui vivent dans l'attente. Il consiste en une projection dans l'avenir qui sert d'abord à organiser le présent. Il semble fournir l'opportunité de devenir maître de son destin. Il se vit aussi volontiers comme une épopée pleine de dangers et d'incertitudes. Il est par définition attente. Attente du départ pour ceux qui restent, mais aussi attente d'une autre chose, ou d'un plus loin, ou d'un retour pour ceux qui sont partis* »[146]. « *Le départ signe quelque chose d'infiniment plus décisif que le manque de travail ou même la dégradation sociale et économique des conditions d'existence. Il prend acte de la dépossession de la « confiance dans le monde », pour reprendre l'expression de Jean Amery* »[147]. Partir, c'est également tenter de s'échapper de cette mort sociale et fuir « *le piège des représentations collectives* »[148].

L'expulsion, « c'est tuer la vie de quelqu'un » affirme **Olivier**. Pour **Georges** « rester ici, c'est une invitation à la mort ». Selon **Alain**, « c'est une descente aux enfers ». Point de chute, le pays natal est aussi celui d'un nouveau départ. Le projet mis en échec par l'expulsion doit d'être achevé, remis en œuvre jusqu'à sa « réussite ». Partir pour revenir, réellement ou illusoirement, c'est donner du sens et rendre acceptable l'inacceptable. D'après **Chantal**, « c'est case départ où je me retrouve là ». **Alain**, quant à lui, affirme qu'il est « au pied du départ ». Reprendre » et « refaire sa vie », « avancer » et « ne pas se morfondre », « chercher » et « prouver » sont autant d'objectifs que les émigrés expulsés expriment dans leur quête du « revenir ». Tandis qu'**Henri** déclare : « j'ai repris ma vie en main », **Georges** nous a dit être « rentré pour retrouver sa vie antérieure ». Tous se projettent dans un retour rêvé. Comment l'expriment-ils au regard leur expérience personnelle ?

Olivier, **Georges** et **Junior** seraient dans le « repartir à tout prix ». **Olivier** n'a « aucun projet sauf repartir », **Georges** lui a « encore le projet de rentrer » et pour **Junior** « tout ce qu'il y a dans la tête, c'est repartir ». A ce choix inconditionnel d'un retour en France, **Chantal** et **Henri** énoncent de façon différente ce retour rêvé : ils estiment avoir franchi des seuils dans cette entreprise du « revenir », qui n'est que l'expression d'un devenir au conditionnel.

---

[145] Notion théorisée par Gennep Van A., *Les rites de passage*. Il s'agit de la marge dans laquelle s'inscrivent les immigrés-émigrés expulsés, une marge née de la configuration particulière de leurs trajectoires migratoires, du « double retour ».

[146] Adelkhah Fariba, « Partir sans quitter, quitter sans partir », *Critique Internationale* n° 19, avril 2003, p. 141-155.

[147] Laacher Smain, « Partir pour le bout de la terre », *Critique Internationale* n°19, avril 2003, p. 157-170.

[148] Latour de E., « Héros du retour », *Critique Internationale* n°19, avril 2003, p. 171-189.

« On ne se lève pas un matin, on dit "on part !" »

Temps d'attente, l'après expulsion est également un temps d'incertitudes. **Georges** et **Olivier** attendent les délibérations des différentes procédures de « régularisation » qu'ils avaient engagées. **Olivier** espérait que la demande d'adoption déposée par son beau-père aboutirait mais la conclusion prévue pour le mois de septembre 2006 a été annulée. **Georges** va régulièrement au café internet pour avoir des nouvelles du collectif de soutien. qui s'est créé à la suite de son expulsion. Une demande de levée de la mesure d'éloignement a été déposée et la « promesse d'embauche » de son « patron » permettrait peut-être la constitution d'un dossier de demande de titre de séjour. Devant la lenteur et l'échec des procédures administratives, ils prennent contact avec le secteur informel pour obtenir des documents de voyage. Mais l'obtention de ces « papiers » nécessite de disposer de ressources matérielles et sociales. Comment appréhendent-ils leur marge de manœuvre pour entreprendre ce nouveau départ et assouvir ce désir de retour en France ?

Abordant volontiers les procédures « officielles », les émigrés rencontrés étaient relativement peu loquaces sur les différentes démarches qu'ils entreprenaient dans le milieu du business de papiers. **Georges** a quitté Douala pour fuir les commérages du quartier de sa cousine mais également pour prendre nouer des contacts à Yaoundé lui permettant de revenir en France. Il restait cependant très évasif sur ce sujet : « je me renseigne mais j'attends déjà d'épuiser toutes les voies légales parce que j'aime pas trop le faux ». La réaction d'**Olivier** est assez représentative de la difficulté rencontrée pour aborder un sujet que les émigrés ne révèlent déjà pas toujours à leur propre famille :

« Si je ne l'ai pas [le visa], je fais comme ils font tout le monde. Je le dis toujours, je fais comme ils font tout le monde, je pars comme ils font… Quels risques ?! Il n'y a aucun risque. Je sais ! Maintenant, je ne serais plus l'Oliver d'avant ! Je vais faire comme ils font tout le monde, je ne vais plus aller dans la droiture ! Ecoute ceci ! Ne dis pas c'est dangereux ! Quand ils m'ont dit « Olivier, rentre ! » et j'ai accepté de renter. Aujourd'hui. Je regrette. C'est ça, c'est une trahison. Y'a des gens qui arrivent là qui n'ont pas de famille et qui n'ont rien, rien ! Mais tu vas voir, on leur donne le visa ! *Donc tu serais prêt à prendre la route ?* Je ne prends pas la route ! Je prends l'avion ! Je sais comment ça se passe… C'est tout. *Ah… ?* Non, non, non… Ca, c'est mort ! *Tu ne veux pas me dire…* Pourquoi te dire ça ? Ca, c'est bien des secrets que je ne peux pas dévoiler ! » (Olivier)

Olivier nous révèle l'effet de l'expulsion sur son parcours biographique : « ne plus aller dans la droiture », « faire comme ils font tout le monde ». « Je ne serais plus l'Olivier d'avant ! ». « Je prends l'avion ! » nous avait-il affirmé lors de notre premier entretien. Trois mois plus tard, il est parti par la voie terrestre, accompagné d'un passeur, ou du moins d'un « ami qui négociait tout », pour tenter de gagner l'Europe depuis le Maroc :

« Ouais, je vais partir, y'a des moyens pour partir mais c'est… c'est une question de finances. C'est les finances ! Les finances… On ne se lève pas un matin, on dit « on part » ! *On m'a dit que tu étais parti au Maroc ?* Je veux bien partir… J'ai envie… Je voudrais… *Tu as essayé ?* Qui t'a dit ? Que j'ai essayé d'aller au Maroc ? *On m'a dit ça ici.* Oh…, ouais, je cherche, je cherche… *Comment ça s'est passé ?* Ben je cherche…, je cherche les moyens et… Arriver au Maroc, c'est l'Afrique mais euh… pour traverser on demande de la tune, c'est pas facile. (…) Quand tu as l'argent, c'est rien ! Tu pars de pays en pays. C'est pas la galère, j'avais mes sous, je ne galèrais pas ! Tu pars de pays en pays et… je suis arrivé ! Et c'est là-bas que… Parce que quand je suis parti, on est parti à deux, hein. *Vous êtes parti à deux… ?* Oui, un ami… C'est lui qui m'a même… C'est lui qui connaissait l'itinéraire parce que je ne connaissais pas l'itinéraire franchement… C'est lui qui négociait tout et tout, et tout, et

tout… *Il voulait aller en France ?* Non, non, non… Lui, il voulait s'installer…, il voulait s'installer au Maroc, il a ses business et tout. *Ouais… et donc du coup ?* Ben j'ai été au Maroc, j'ai fait presque une semaine au Maroc mais le problème, c'était le problème des finances… Si j'avais eu mon argent, je serais parti mais… j'ai pas eu l'argent… Je suis rentré euh… peut-être pour avoir de l'argent, comme je connais maintenant comment ça se passe ! Ouais, c'est ça ! *Et ta famille, elle était au courant ?* Non, non, non… Je… Non, je ne suis plus gamin. Ils devaient me décourager et tout… Maman, elle m'a toujours découragé, elle ne veut pas que je parte par voie… *Et au Maroc, c'était quoi l'option… avion ou bateau ?* J'avais toute option, toute option sauf la mer ! Ouais, j'ai toujours… Je ne suis pas le genre… Parce que tous ceux qui vont en mer là, ils n'ont de famille en France, c'est pour ça qu'ils vont en mer… Je dis même que tous ceux qui vont là, ils n'ont pas de famille là-bas…S'ils avaient des familles, ils ne feraient pas ça. » (Olivier)

Aujourd'hui, **Olivier** garde « un bon souvenir » de son voyage au Maroc, d'autant plus qu'il sait « maintenant comme ça se passe ! ».

Mais comme le souligne **Olivier**, les finances sont souvent l'obstacle le plus difficile à surmonter pour parvenir à repartir. Les sommes « sacrifiées » sont importantes[149] : il faut compter 700 000 CFA pour acheter un passeport, 100 000 pour enlever la photo et la changer. Le billet d'avion coûte environ 763 000. Pour négocier le passage aux aéroports de Yaoundé et de Paris, la somme « avant » était de 500 000 francs CFA et s'élèverait à présent à un million de CFA. En prenant cette option, il faut donc environ 2 563 000 CFA, soit plus de 3900 euros. Un passeport « un vrai, de la préfecture, dont le numéro n'a pas été rentré dans la machine, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de dossier et que la prolongation n'est pas possible car il n'est pas enregistré » coûterait 5 000 euros. Sinon « y'a un système ici au Cameroun, quelqu'un peut t'envoyer peut-être son document… Tu voyages avec son document. Tu arrives, tu donnes son nom et son document de voyage avec et quand tu arrives tu lui remets le document ». Par ailleurs, il existe différentes façons d'obtenir « un vrai visa par des voies détournées », « un visa hors procédures ». Il s'agit d'avoir des « relations » dans les consulats pour faciliter l'obtention du visa ou sinon d'avoir des « liens avec les flics ». Il faut parfois payer plus de 3 millions de CFA pour obtenir ce document ou simplement « motiver » la police à fermer les yeux sur des documents « hors procédures ».

Le business informel de papiers joue de cette frontière entre « les faux » et les « vrais papiers ». Face aux exigences croissantes des consulats concernant les conditions d'obtention d'un visa, diverses activités semblent s'être développées comme pour assouplir la rigidité des critères d'obtention. Pour obtenir un visa commercial, il faut être en mesure de posséder une certaine somme journalière fixée par le consulat. Les consulats demandent la présentation des travellers chèques correspondant à cette somme ainsi que la photocopie des numéros de chaque chèque. Les sommes fixées sont élevées, sans compter les autres frais liés au départ. Aussi certaines personnes ont-elles décidés de louer des travellers chèques qu'elles restitueront à leur propriétaire après avoir déposé la demande de visa.

S'il existe donc différents moyens pour « partir », les frais demandés généralement dépassent les ressources financières des personnes rencontrées. Et la famille n'a pas forcément les moyens d'aider, comme nous le montre **Georges** :

« Orphelin de père et de mère que je suis, ma seule raison de vivre aujourd'hui, ce sont mes filles. Donc même s'il faut que je retourne en France à pied, je vais revenir. C'est vrai que c'est pas facile mais… S'il faut payer ça au prix de ma vie, je vais le faire parce que rester ici, c'est une invitation à la

[149] Les sommes indiquées nous ont été données lors d'un entretien avec Joël. Les autres informations proviennent d'informations obtenues par des personnes investies dans le monde du business de papiers.

mort. On ne peut pas se passer de… Disons que même s'il va falloir que je m'adapte, ça ne sera pas aussitôt. *Et les mois à venir, comment vous les envisagez du coup ?* Sincèrement, je ne peux pas vous dire qu'il y a un projet particulier parce que même en France aujourd'hui, quand mon frère… quand mes frères m'envoyaient de l'argent [pour venir les rejoindre], c'est parce qu'ils n'avaient pas encore les charges qu'ils ont aujourd'hui… Donc c'est très très difficile qu'on m'envoie de l'argent. Quand on m'envoie cinquante euros, c'est 32 000 francs, c'est dérisoire, c'est rien. » (Georges)

Si **Georges** est prêt à « revenir » « même à pied », **Henri** a refusé de « prendre la route comme ça… Non, ça c'est une question d'éducation ». Lors de ses demandes de visas, il a essuyé plusieurs « refus systématiques… alors que c'était deux ans [d'interdiction du territoire]. Ma sœur m'a invité en Belgique. Refus systématique aussi. ». Il attend aujourd'hui de pouvoir « voyager », à la fin de ses études :

« Aujourd'hui, je suis en DESS Banques et finances… Donc je suis plus que mon père ! Les débouchés que je fais là parce que d'abord c'est une formation qui coûte cher ! J'ai payé 800 000 balles. Donc les débouchés, c'est quoi ? Banque centrale ! Banque Mondiale ! Et je ne négocie pas ! Mais banque Mondiale ou Banque Centrale, c'est pour voyager, non ? Je suis un homme du monde ! Je suis un citoyen du monde ! Donc tu crois que parce que les Blancs me disent que deux ans d'interdiction… Putain ! Mon fils a 11 ans ! C'est un Français ! Et quand il m'appelle tous les jours et qu'il me dit « Papa, je veux te voir », tu crois que dans sa tête, c'est quoi ?! » (Henri)

Chantal évoque quant à elle, son âge, son rôle dans la famille mais aussi le risque d'être emprisonnée et à nouveau « rapatriée » :

« Si j'avais la possibilité de repartir dans de très bonnes bases, je partirais. Pas clandestinement machin, comme on fait déjà… Même mon âge, j'ai 47 ans aujourd'hui, je n'ai plus l'énergie, la même que quand j'avais 20 ans, 30 ans… Je suis grand-mère, j'ai trop de responsabilités dans ma famille maintenant. S'il faut que je parte pour recommencer l'aventure à zéro… d'abord, je vais arriver, il faudra que j'habite chez quelqu'un, il me faudra de l'argent de poche, le temps que j'ai déjà même des papiers, il faudra même d'abord pour vivre des papiers… Vous vous imaginez, j'ai été rapatriée, je repars maintenant encore en France là-bas, je n'ai pas de papiers, on… si on met la main sur moi, ce qui est sûr c'est que je vais faire d'abord la prison avant de revenir… Donc finalement, c'est comment ?! Bon, je ne vous apprends rien… Donc d'abord mes papiers. Partir sur de bonnes bases. Si c'est pas ça, non. Parce que je sais là-bas quand tu n'as rien. » (Chantal)

A l'instar d'Olivier, **Junior** n'est pas prêt à « essayer de passer dans une barcasse ». Il compte sur l'aide financière de sa famille :

« Pour me remettre ici, c'est chaud… Repartir là-bas, je sais pas si c'est facile… Après, je sais pas. *Et donc si tu n'arrives pas à repartir, comment tu envisages le truc ?* Ben, je sais pas… Moi, il faudrait bien que je vois mes gamins mais je sais pas comment ça va se passer… Moi, je décide rien, moi… C'est pas moi… Je suis pas le Consul, je sais pas… après… *Et est-ce que tu as déjà fait des démarches pour essayer de partir ? Par la route, la voie terrestre, l'avion… ?* Je sais pas, je n'ai pas encore pris une décision, peut-être que j'irais par la route après… mais après, il faut savoir, si y'en a qui crèvent en Espagne, faut pas que je sois parmi ceux qui ont crevé, ça me fait flipper. Moi, j'ai toujours…, je voyage toujours en train, en avion ou en machin… mais c'est pas mon trip ça, d'essayer de passer dans un barcasse, de traverser toute l'Afrique par voie terrestre. (…) Ici on m'a demandé de faire une autre demande de visa, pour redemander un visa au Consulat de France. Je vais essayer de leur demander une visite familiale, si je peux… Mais bon comme je n'ai pas de nouvelles non plus… Mais moi, j'attends juste le mois de juillet pour leur demander ça, pour l'anniversaire de la petite. *Tu penses que c'est trop tôt pour faire la demande ?* Pas que c'est trop tôt mais je n'ai pas encore d'argent, en ce moment… Il me faut des tunes, il faut que j'appelle, mon passeport faut que je le prolonge et il me faut 60 000 francs CFA pour le prolonger, il faut que je les appelle au Consulat, il

faut que je prenne rendez-vous, il faudrait que… je n'ai pas d'argent. *Et pour l'avoir cet argent tu vas faire comment ? Tu vas demander à tes frères aux USA ?* Je vais demander à mes frères… et à mes sœurs et à ma mère. C'est eux qui vont s'en charger puisque ici, il n'y a pas de boulot, ici. *Tu en déjà parlé avec eux de tout ça ?* Eux, ils sont d'accord pour m'aider mais le problème après c'est… Ils ont pas envie de débourser si je suis pas sûr que j'aurais le visa… après. Ma mère, elle va peut-être m'aider à payer le billet, les autres vont m'aider à faire les papiers… Un truc comme ça. » (Junior)

L'incertitude apparaît dans le discours de Junior : il n'a pas encore déposé de demande de visa, il attend « les tunes » mais sa famille n'a « pas envie de débourser si je suis pas sûr que j'aurais le visa ».

Par ailleurs, la volonté de retour ne s'exprime, semble-t-il, pas uniquement au travers des démarches officielles ou officieuses. Elle apparaît également dans les pratiques quotidiennes des immigrés-émigrés expulsés visant à combler et effacer cette absence en France : en montrant qu'on est « *toujours là* », en conservant son rôle dans la gestion quotidienne des problèmes familiaux. Dès lors retourner en France, c'est déjà continuer, au quotidien, de s'investir dans les relations et « histoires » familiales ou professionnelles qu'ils ont dû quitter : **Georges** qui a sa femme au téléphone tous les jours fait en sorte de conserver sa place dans la vie familiale. Il est toujours en contact avec son ancien employeur et espère ainsi régulariser sa situation. **Henri**, lui, s'investit dans son rôle de père en s'impliquant dans l'éducation de son fils :

« Non, mon fils, il vient et tout et… Moi, je vais te dire une vérité même, là les gens veulent qu'on le fasse jouer au football et tout ça, parce que c'est un grand footballeur. A dix ans, on dit que c'est un grand footballeur. Moi je dis qu'il faut d'abord qu'il aille à l'école, quoi. Moi je suis…, je fais un DESS là… Mon fils doit au moins avoir un niveau DESS avant d'aller jouer au football, c'est comme ça. »

Mais les relations avec la famille en France sont parfois conflictuelles. **Georges** se sentait parfois incompris, lassé des problèmes de famille et trop occupé par l'obsession du départ. **Olivier** lui, semble être en froid avec son petit frère. Ce dernier a été adopté par le mari de sa mère, il est aujourd'hui régularisé. Son frère était venu en France grâce au passeport d'Olivier mais il ne lui a pas proposé de faire de même. Olivier considère qu'aujourd'hui : « *Tout le monde rit de moi, en commençant par mes frères et sœurs. Je suis devenu un moins que rien* ». Il dépend de l'aide de sa mère :

« Mais financièrement, c'est ma mère qui m'aide, hein !… C'est ma mère qui m'aide financièrement. Ma mère, elle travaille ! *Et elle t'envoie un montant… ?* Trois cent euros, tous les mois. Mais, c'est pas beaucoup, hein. C'est rien, ça ! C'est que dalle ! Tu imagines avec tout ce que… J'ai perdu ma copine, ma femme ! Ma mère, elle est malade, elle m'a appelé aujourd'hui à 13h00, elle rentrait du boulot. Elle m'appelle tout le temps à 13h00. Elle sait, elle connaît l'état dans lequel je peux me retrouver. Elle essaye de me remonter, c'est pas facile, cette histoire-là. Au début, elle me disait : Olivier, tu n'es plus mineur » et… Non ! Ce n'est pas ça ! Je sais pas… On s'est décidé qu'on habitait dans un même endroit dans la même ville… Pourquoi ?! » (Olivier)

« Je n'ai plus aucun lien avec le Cameron, je savais que ma vie était en France » dit Olivier. **Junior** considère que « c'était toute ma vie déjà. Pour moi, c'est ma vie à moi. Parce que le reste ici, j'avais déjà oublié. Ici, je suis dans la merde, j'ai plus de repères. Ma vie, elle est là-bas ».

Dans cette attente faite d'incertitude, de marginalité où plus rien ne serait comme « avant », les émigrés retracent leur parcours et donnent sens à cette expérience. Quel regard

rétrospectif portent-ils sur leurs histoires ? Comment reformulent-ils leur projet de vie au regard de cette expérience migratoire ?

« Chacun son expérience »

L'épreuve qu'ils ont traversée marque leur devenir. Alain parle d'une « étape de la vie ». Pour transcender cet échec, les émigrés rencontrés le transforment en expérience, ils s'assignent des objectifs et estiment avoir franchi des étapes. Ils reviennent sur ce temps d'avant, un passé souvent idéalisé, du moins nostalgique. Ils semblent parfois essayer de « remonter le temps » illusoirement comme pour nier ce présent qui tourne sur lui-même et paraît dans l'impasse. Ils n'ont pas tous la même maîtrise de leur avenir mais ils « cherchent » tous quelque chose.

Pour **Henri**, c'est « une expérience extraordinaire » : « je suis blindé (…), je vais commander » dit-il.

« Bon, je ne suis pas retombé dans la délinquance, heureusement. Moi… même, je parle même de… Tu sais comment je parle de mon histoire, c'est pas de la délinquance, hein. Moi, j'aidais des gens à blanchir leur argent, c'est tout. J'avais l'intelligence de pouvoir organiser certains trucs, c'est tout. Moi, je n'ai jamais vendu de la came, je n'ai jamais braqué, je ne connais pas tout ça. Moi, je faisais du…, dans la tête, quoi. Et tout le monde le fait ça donc bon… Même Chirac, c'est un voleur, tout le monde le sait. (…) Je suis rentré au bled… et ça même, je pense que c'est la meilleure chose qui me soit arrivé depuis que je suis né ! Parce que mon système, c'était la fuite en avant. (…) Après, je me suis remis en question. Donc j'ai repris ma vie en main. Et là, c'est le truc dont je suis le plus fier. Tu sais, moi j'ai toujours voulu faire mes études. J'ai toujours voulu, même quand j'étais en France, même quand je faisais mes conneries. Et quand je suis revenu là… parce que mon père, c'est un monsieur qui a fait ses études à Grenoble, hein. Peut-être qu'il est mort trop tôt… Et moi, dans ma tête, je me suis dit mon père a eu une licence, moi je veux avoir plus que lui ! Je pense que mon père m'a envoyé trop tôt en France. Et là, je parle vraiment solennellement. Mon père m'aurait envoyé peut-être en licence, j'ai ma licence et tout, il m'envoie, je te jure je serais agrégé ! Mais je suis arrivé et tout ça bon… Tu sais, Paris, c'est pas une ville facile… quand tu es à Paname, tout ça. Paris ! Paris ! Je me rappelle le premier jour, je rentre dans le RER et tout ça… Je sais pas comment ça s'ouvre et tout… C'était un peu spectaculaire pour moi, je t'assure. Maintenant si on me disait que « tu vas à quel moment ? », je dirais « j'ai ma licence, envoyez moi en France »… Mais pas au bac là, tu es gamin, on t'envoie en France. (…) C'est une expérience extraordinaire, une expérience de vie terrible ce que j'ai vécu, parce que je ne regrette pas ce que j'ai vécu. Je paierais même pour revivre ce que j'ai vécu. Pendant trois ans j'étais sur une autre planète : fric, bains douche, Yannick Noah… Je me sentais intouchable. Ouais, je te jure. Parce qu'aujourd'hui là, je suis blindé pour… dans cette république… parce qu'y'a la troisième république qui va arriver là. Moi, je vais commander »

Joël maintenant sait ce qu'il lui faut pour « être en paix » :

« Mon expérience ne peut être l'expérience d'un autre. Chacun a son don, sa chance. On peut naître le même jour, on n'a pas la même chance. Chacun sa chance, c'est tout ! La réussite est partout. Quand je suis arrivé, j'ai vu ce qui me manquait. Quand tu es en situation irrégulière, c'est difficile de vivre. Alors que maintenant si je monte avec un contrat provisoire, et j'arrive avec mon contrat, et… j'aurais un salaire à la fin du mois et je pourrais avoir un logement et tout et tout… Je serais en paix »

Pour **Chantal,** « c'est invivable », « c'est la catastrophe », « c'est la folie totale » :

« Je suis revenue comme un nouveau-né. J'ai quand même 47 ans, maintenant ! Ma vieillesse, que je devrais me reposer, être bien, c'est maintenant moi je redeviens comme une petite fille qui commence à vivre à 10 ans, à 15 ans qui attend tout de ses parents. Donc c'est case départ où je me trouve là. Si j'avais les finances, vous m'auriez déjà trouvé en train de travailler ! Ce que je souhaitais, je croyais réaliser quelque chose, travailler avant, que je prouve quelque chose au lieu qu'on s'en sorte de cette manière. Mais c'est ce blocage-là. Les finances… Quand moi, je demande conseil, on me dit « mais toi, tu rêves ! Tu es en Afrique maintenant ! Tu n'es plus en Europe ! » et tout le monde m'a lâché. (…) Ce n'est que les marchés-là que ça donne. Parce que je ne peux pas aller dans un bureau pour dire secrétaire ou machin là, non ! Ce n'est pas ce que je cherche. Moi, le commerce, c'est dans le sang ! Mais par contre, si moi-même j'avais de l'argent pour faire mon propre commerce, je peux vendre des vivres, je peux faire un petit restaurant, je prépare très bien, je connais bien la cuisine européenne, africaine… Je peux ouvrir mon petit truc à moi. »

Aujourd'hui **Olivier** « regrette » : il aurait pu fuir

« Mon avenir, c'était quoi ? C'était trouvé un bon job, en CDI, comme tout le monde… M'installer, me marier, c'est tout. Si j'étais Dieu et que je savais que ça devenait dur de revenir comme ça, je ne serais jamais rentré ! C'est une trahison ! C'est une trahison ! Je serais parti en Allemagne. Tu vois, si j'étais parti en Allemagne après tous ces problèmes, elle [sa copine] pouvait me rejoindre en Allemagne, on se mariait ! Oh, cette histoire, tout ce que j'ai perdu ! ».

Junior veut revenir à son « autre vie » : là-bas, il avait des projets

« C'était toute ma vie, déjà…. Tu sais, je cherchais pas des millions mais pour avoir au moins de quoi payer tous les mois, quoi. Tu sais, pour avoir au moins mes 1000 euros par mois pour pouvoir m'occuper des deux petites. Parce qu'eux, ils ne comprennent pas que tu as une autre vie maintenant. (…) En plus moi, j'avais des projets bétons avec des potes et puis j'avais aussi trouver du boulot… »

Suite à ce parcours rompu, les personnes rencontrées n'expriment finalement qu'un souhait : « faire ce que j'ai envie de faire » nous dit **Chantal**. **Georges**, quant à lui, nous révèle l'ambivalence de la position d'émigré-immigré. C'est finalement une revendication de liberté de mouvements et de circulations qui transparaît dans les discours.

« Avoir la possibilité d'aller et venir »

Dans l'ambivalence et la marginalité de leur situation au Cameroun, certains repères de leur quotidien d'avant, d'en France leur font des défauts ou simplement sont investis de nostalgie : « Paname » pour **Henri**, un « chéquier » que **Junior** « n'a même pas ici », le « on est voisin ! » de **Georges**, ou tout simplement dans la conversion quotidienne des prix camerounais en euros et notamment des salaires ici « dérisoires » au point qu'on ne peut pas « faire une fraction ». Cette expérience de l'ailleurs marque leur quotidien d'après expulsion, parfois avec désillusion et amertume : « tout ça a gâté ma relation avec ma femme » dit **Olivier**.

Mais cette rupture brutale du parcours nous révèle également la complexité des appartenances, des liens qui se font et se défont selon les contextes dans lesquels ils s'inscrivent. L'ambiguïté des rapports de l'émigré-immigré expulsé avec son pays natal et son

pays d'immigration transparaît dans le discours de Georges. Selon l'investissement de son discours dans les contextes d'émigration et d'immigration, dans le temps de l'après et de l'avant expulsion, apparaissent les « sédimentations » d'une construction de soi dans son rapport aux autres :

« Quand on vient d'arriver [en France] on a la nostalgie du pays [Cameroun]. On a tendance à appeler des amis, des frères et tout. Bon ben après j'ai eu ma copine, il fallait maintenant qu'on essaye, elle aussi sans papier…, que j'essaye de subvenir à ses besoins, aux miens… Après y'a eu des enfants donc en fait j'avais une vie à gérer ici [France] au lieu de m'occuper de tout ce qui arrivait là-bas [Cameroun] ».
« Une fois monté dans l'avion, bon ben…, ils ont espéré que bon… et ils m'ont demandé est-ce que je veux rentrer. Je leur ai fait comprendre que, en fait, le Cameroun, c'est mon pays… Je suis né au Cameroun, j'ai passé 26 ans là-dedans donc je ne vois pas pourquoi partir… Je, c'est vrai que j'ai la nostalgie de laisser mes enfants et ma concubine mais c'est mon pays donc ils ont jugé utile de me laisser, c'est-à-dire de me détacher. Je me suis dit pourquoi ? ».
« Il faut déjà que je sache dans mon fors intérieur que je suis rentré pour rester définitivement. Parce que moi, j'ai encore le projet de rentrer. (…) Disons que même s'il va falloir que je m'adapte, ça ne sera pas aussitôt… Parce que quand j'écoute mes filles au téléphone, j'ai du mal, j'ai tendance à… Cinq ans après… Si je savais, je pouvais les abandonner avant ! Et aujourd'hui je ne pourrais pas avoir des remords… Si jamais l'occasion se présente, je repars… Aujourd'hui elle [sa concubine], elle est résidente. Elle, elle a la possibilité de vivre en France. Pourquoi je dois rester ici ? »
« Le Cameroun, c'est ma patrie, bien sûr ! Ici, on ne va jamais me demander de papier, on ne va pas me traiter d'homme de couleur. Je ne vais pas emprunter le bus et une mémé va se lever parce que je suis de couleur.. j'ai tout vu là-bas ! Ca ne donne pas l'envie de rester. Le problème, c'est quoi ? En fait d'avoir la possibilité de venir et repartir quand je veux ».

Seule cette circulation rêvée permet de dépasser le cadre contraignant imposé par la souveraineté des Etats et de redonner sens au projet formulé par l'immigré-émigré rapatrié dans son pays natal. C'est à la lumière de ces rapports ambigus que les immigrés-émigrés expulsés retracent leurs parcours déviés et « changent de mémoire » (Halbwachs) pour s'inscrire quotidiennement, ici et là-bas, selon les liens qui les unissent ou les séparent des pays d'émigration et d'immigration.

« *Vivre, c'est s'orienter, c'est aménager et délimiter un champ de présence au monde selon certaines dimensions et certaines frontières. Et de même que nous avons toujours et partout des frontières, nous sommes nous aussi une frontière* » d'après Simmel. Aussi leur inscription dans la société natale nous dévoile-t-elle, outre la frontière géographique qui les sépare d'en France, la frontière « *à l'intérieur de la société* » qui les éloignent de ce que l'on qualifie de « retour au pays natal ». L'ambivalence de leur « *investissement dans une ligne de l'espace* » fait apparaître la délimitation d'un « *champ de présence au monde* » conditionnée par la volonté de revenir sur l'échec d'un projet de vie et par la nécessité de le remettre en œuvre jusqu'à sa « réussite ». C'est dans une quête de reconnaissance des « autres » que les immigrés-émigrés expulsés orientent leur devenir. Pour échapper à cette mort sociale, il faut nécessairement « reprendre le retour ».

Conclusion

C'est à l'analyse de la nature particulière de ce « retour forcé » et au contenu que les immigrés-émigrés expulsés lui attribuent que nous nous sommes attachés. Le contenu subjectif de l'expulsion formulé dans les récits de vie recueillis au Cameroun présente ce « retour » comme un départ forcé du pays d'immigration, c'est-à-dire un exil contraint au pays natal traversé par la volonté d'un « retour » au pays d'immigration.

Exclus de France, les immigrés-émigrés rencontrés dans le temps de l'après-expulsion sont disqualifiés et marginalisés à la suite de leur « retour imposé » au Cameroun. Pour reprendre le retour au pays d'immigration, ils ont recours à différentes pratiques relatives à ce qu'Alain Morice qualifiait de « transit dans l'impasse »[150]. De « retour au pays », les immigrés-émigrés retournés de force interrogent, par ailleurs, la construction d'une figure dont le statut est imposé par l'extérieur et qui cristallise la pensée d'Etat.

Au « devoir de retour » imposé par le pays d'immigration, et naturellement orienté vers le pays natal, les immigrés-émigrés expulsés de notre étude proposent une autre lecture des normes de l'espace social : ils nous montrent la fragilité des frontières catégorielles. En effet, leur « régularité » sociale délégitime les sanctions juridiques et esquisse d'autres types d'usage du territoire. Nous avons vu que la définition légitime des divisions du monde social instaurée par la loi est remise en cause dans les discours et les pratiques des émigrés retournés de force. Dès lors, les frontières intérieures érigées par le « *consensus sur la souveraineté nationale* »[151] ne seraient que le produit d'une imposition arbitraire, c'est-à-dire « *un état antérieur du rapport de force dans le champ des luttes pour la délimitation légitime* »[152]. Illégitime au regard des règles de droit, « l'expulsé » semblerait « légitimement » exclus de la sphère sociale, confiné dans le traitement juridique des étrangers pour ensuite être « naturellement » reconduit dans son pays natal.

Enjeu récent des politiques européennes de « gestion des flux migratoires », l'expulsion des étrangers interroge la notion de « retour au pays ». Notion problématique, le « retour » doit nécessairement être situé, c'est-à-dire défini selon le sens donné par les acteurs impliqués, et en premier lieu l'immigré-émigré expulsé. Dans un contexte où l'on assiste à « *la multiplication des formes de mobilités* »[153], il convient d'analyser cette « migration de retour » à l'aune des logiques étatiques qui définissent la liberté de circuler, et plus encore, de comprendre les logiques individuelles qui orientent les pratiques qu'opposent les émigrés expulsés à cette situation. C'est un « retour dédoublé » que décrivent les récits de vie recueillis au Cameroun : au « retour forcé au pays natal » mis en œuvre par le pays

---

[150] Morice Alain, « Ni immigrés, ni clandestins : au Maroc et ailleurs, vocabulaire et pratiques du « transit » dans l'impasse », Colloque international « Immigration, Transit et Rétention : le Maghreb à l'épreuve des circulations transsahariennes », novembre 2006, Marseille.

[151] Cordeiro Albano, « Une conception alternative de l'immigration en Europe », p. 235-248, in Fassin Didier, Morice Alain, Quiminal Catherine (dir.), *Les lois de l'inhospitalité, les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans papiers*, 1997, La découverte, 278 p.

[152] Bourdieu Pierre, « L'identité et la représentation. Eléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », p. 63-72, in Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n° 35 « L'identité », novembre 1980.

[153] Rallu Jean-Louis, « L'étude des migrations de retour : Données de recensement, d'enquête et de fichiers », in CEPED-POPINTER (Actes de l'Atelier international), *Migrations internationales de retour dans la perspective des pays du Sud*, Avril 2004 ; Nogent-sur-Marne.

d'immigration répond le « retour au pays d'immigration » mis en œuvre par l'émigré-immigré expulsé. Nous l'avons qualifié de « double retour » en nous appuyant sur les théories sociologiques développées par Sayad et sur les analyses d'Alain Morice. Et nous suivons, par ailleurs, cet auteur quand il écrit : « *la nécessaire déconstruction des catégories courantes doit rester modeste et critique : ni certitudes, ni évidences. Elle s'impose particulièrement dans le cas présent où, sous le prétexte déclaré de parvenir à une « maîtrise » des flux migratoires, c'est la maîtrise même de la sémantique qui risque de nous être confisquée par les politiques que commentent les médias* »[154]. Il convient dès lors de s'intéresser au sens donné à ces catégories par les principaux intéressés, à savoir les immigrés-émigrés, et de mettre en perspective leurs discours avec d'autres « migrations de retour » analysées dans la recherche en migrations internationales.

La recherche en migrations internationales semble généralement distinguer l'étude des « migrations forcées » de celle des migrations dites « de retour ». Expulsés de France, les immigrés-émigrés semblent « assignés à résidence ». Ce « retour forcé au pays », tel qu'il est vécu par les émigrés que nous avons rencontrés, pourrait sans doute être réexaminé au regard de « *l'impossible retour des réfugiés* »[155] et des différents « programmes d'aide au retour » mis en œuvre par le Haut Commissariat aux Réfugiés. A titre d'exemple, dans une « *note sur des considérations de base à propos du rapatriement des Afghans réfugiés dans des pays non limitrophes de l'Afghanistan, datée du 10 juillet 2002* »[156], le HCR déclare :

> « L'option d'un rapatriement volontaire et/ou le retrait des demandes d'asile se traduirait par un décongestionnement des systèmes d'asile dans un certain nombre de pays et permettrait d'éviter le traitement d'un grand nombre de demandes, particulièrement celles liées au régime des talibans, pour lesquelles la protection internationale n'est plus pertinente ».

L'objectif du HCR est ici clairement affiché : il s'agit de « rapatrier » les étrangers pour « décongestionner les systèmes d'asile ». Cette rhétorique rappelle la logique du « retour forcé », les «aides au retour » visant à « gérer les flux migratoires », « maîtriser l'immigration ». En effet, selon A. Sayad : « *l'incitation au retour, surtout si elle se fait insistante, risque d'être reçue et comprise pour ce qu'elle est objectivement, c'est-à-dire une expulsion à peine déguisée et, par la suite, comme un acte d'hostilité à l'encontre du pays d'émigration* »[157]. Les personnes enquêtées expriment la difficulté d'être « réadmis » dans le pays natal.

Marginalisés au Cameroun, les émigrés expulsés illustrent la « faute » et la « trahison » qu'est l'émigration selon Sayad. Si l'expulsion peut être considérée comme une mise à mort symbolique de leur vie sociale d'immigrés, l'après expulsion telle qu'elle nous est présentée dans les récits de vie recueillis continue d'être vécue comme une condamnation. L'« irrégularité » juridique peut être contournée tandis que le rejet social des « autres » annihile. Dès lors, l'inexistence juridique au pays d'immigration paraît préférable à la position peu enviable de parias qu'occupent les « retournés de force » au sein de la société natale.

---

[154] Voir note 150, ibid.

[155] Hofnunf Thomas, « *L'impossible retour des réfugiés* », Le Monde diplomatique, septembre 1998. Le journaliste, correspondant à Zagreb puis à Sarajevo de 1996 à 1998, écrit : « *Nombre de réfugiés qui résident en Allemagne, en Yougoslavie ou en Croatie, voire des déplacés qui ont trouvé refuge à Sarajevo ou à Tuzla, rechignent à regagner des zones dévastées* ». Les programmes mis en œuvre par le HCR les ont « aider » à regagner ces « zones dévastées ». Voir : http://www.monde-diplomatique.fr/1998/09/HOFNUNG/10935

[156] Voir : http://web.amnesty.org/library/index/fraasa110142002

[157] Sayad A., *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Editions Raisons d'agir, p. 187.

« Partis pour mieux revenir » (Olivier), ils vivent dans l'illusion d'un « retour », dans l'attente d'un nouveau départ.

Etre expulsé, c'est en effet « être au pied du départ » (Alain), se « retrouver à la case départ » (Chantal) et chercher à « rentrer pour retrouver sa vie antérieure » (Georges). Le « double retour » interroge ce projet de « départ » et sa mise en oeuvre, « *l'acte migratoire* » (Sayad). C'est ce que nous avons tenté de montrer dans ce travail en nous appuyant sur les discours des immigrés-émigrés expulsés et en parcourant l'ensemble de leurs trajectoires migratoires. Une des personnes enquêtées a « trouvé l'occasion » de repartir au bout de plusieurs mois. Les autres « cherchent », parfois depuis plusieurs années, et scrutent les portes de sorties. « Je pars même maintenant… je pars si… s'ils ouvrent les voies, je pars tout de suite ! » déclare Junior.

« Partir si… », c'est pour l'émigré expulsé affronter la logique de fermetures des frontières mais également tenter de briser le tabou qui entoure ce « retour au pays » pour le sublimer. L'analyse de cette entreprise du départ laisse apparaître les difficultés rencontrées et les limites de notre terrain. Outre le temps insuffisant consacré aux enquêtes de terrain, notre étude des démarches aussi bien officielles qu'officieuses entreprises par les émigrés pour revenir en France reste lacunaire. Par ailleurs, les rapports des émigrés avec l'entourage en France et au Cameroun n'ont pas pu faire l'objet d'une analyse approfondie en raison du tabou qui caractérise la situation des émigrés expulsés. De plus, cette intrusion dans la vie des familles nous paraît délicate d'un point de vue aussi bien éthique que pragmatique. Insuffisamment restituée dans ce mémoire, l'étude du contexte migratoire camerounais est par trop partielle pour saisir les impératifs moraux et symboliques attachés au projet migratoire, et la construction de ce tabou dans les représentations collectives.

Notre projet est de poursuivre nos travaux sur le « savoir-faire » migratoire et sur la prise de « risques » liée à l'entreprise migratoire en nous situant du point de vue des immigrés-émigrés expulsés et de « retour au pays d'immigration ». L'enjeu est double : il s'agit de comprendre l'entreprise du retour en immigration, les stratégies et les pratiques déployées pour « revenir » mais également de poursuivre la réflexion sur les frontières sociales, politiques mais aussi identitaires telles qu'elles sont perçues et ré-interrogées par ces immigrés-émigrés qui bravent les lois et les frontières. En effet, ce « retour en immigration » questionne la « liberté de circulation » au regard des politiques actuelles de fermetures de frontières et dans un monde où la construction d'« espaces interdits » contribue, en retour, à la création d'impasses, d'espaces de refoulement et de transit. Quelle lecture font-ils de leurs parcours migratoires au regard de leur situation actuelle et de leur inscription dans l'espace social ? A l'aune de leurs expériences migratoires et de leurs pratiques quel discours opposent-ils à celui de la protection des frontières ?

Bibliographie

BALIBAR E., CHEMILLIER-GENDREAU M., COSTA-LASCOUX J., TERRAY E., (1999), *Sans-papiers: l'archaïsme fatal*, Editions La Découverte.

BERTAUX R., (1996), *Pauvres et marginaux dans la société française*.

BOUILLON Florence, F. M., TALLIO Virginie (2005), *Terrains sensibles, Expériences actuelles de l'anthropologie*, Centre d'Etudes africaines, EHESS.

BOURDIEU P. (dir.), (1993), *La misère du monde*, Seuil.

CASTLE Stephen, (2005), « *The political economy of forced migration in the new global order* », Séminaire Céri- Sciencespo

CEPED-POPINTER (Actes de l'Atelier international), *Migrations internationales de retour dans la perspective des pays du Sud*, Avril 2004 ; Nogent-sur-Marne.

CIMADE, (2006), *Votre voisin n'a pas de papiers, paroles d'étrangers*, Editions La Fabrique.

CISSE, M. (1999). *Paroles de sans-papiers*.

COSLOVI L., PIPERNO F., PASTORE F. (dir.), (2005), *Forced return and then ? Analysis of the impact of the expulsion of different categories of migrants. A comparative study of Albania, Morocco and Nigeria*, Final research report produced for the ALNIMA project (2002/HLWG/26), Centro Studi di Politica Internazionale.

COSTA-LASCOUX J. et WEIL P., (1992), *Logiques d'Etats et immigrations*, Editions Kimé.

DAUM C., *Développement des pays d'origine et flux migratoires : La nécessaire déconnexion*, Hommes et migrations, n°1214, 1998, p. 58-72.
DAUM C., *Aides au retour volontaires et réinsertion au Mali : un bilan critique*, Hommes et Migrations, n°1239, 2002, p. 40-48.

ENGBERSEN G., « Sans papiers, les stratégies de séjour des immigrés clandestins » p.26-38, in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* n°129, « Délits d'immigration », septembre 1999, 93 p.

FASSIN D., MORICE A., QUIMINAL C., (1997), *Les lois de l'inhospitalité : les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, La Découverte.

FISCHER N., (2007), "Entre urgence et contrôle. Eléments d'analyse du dispositif contemporain de rétention administrative pour les étrangers en instance d'éloignement du territoire", *TERRA-Ed., Coll. "Esquisses"*, février 2007

GENNEP VAN A., (1909). *Les rites de passage, étude systématique des rites de la porte et du seuil, de l'hospitalité, de l'adoption, de la grossesse et de l'accouchement, de la naissance, de l'enfance, de la puberté, de l'initiation, de l'ordination, du couronnement, des fiançailles et du mariage, des saisons, etc.*, Librairie critique Emile Nourry.

GHOSH, B. (2000), *Return migration : journey of hope or despair?*

GISTI, (2005), *Guide de l'entrée et de séjour des étrangers*.

GOFFMAN E., (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne, 1. la présentation de soi*, Editions de Minuit.

GOFFMAN E., (1974), *Les rites d'interactions*, Editions de Minuit.
GOFFMAN E., (1975), *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, Editions de Minuit.
GOFFMAN E., (1991), *Les cadres de l'expérience*, Paris, Editions de Minuit.

GOGUEL D'ALLONDANS T., (2002), *Rites de passages, rites d'initiation : lectures d'Arnold Van Gennep*, Presses de l'Université de Laval.

GRIMBERG L. et R. (1982), *Psychanalyse du migrant et de l'exilé*, CIE.

HILY M.-A., LEFEBVRE M.-L. (1999), *Identité collective et altérité, Diversité des espaces / spécificités des pratiques*, L'Harmattan.
HILY M.-A., (2006), « Revenir, rester ou circuler », p. 261-266, in BERTHOMIERE W. et CHIVALLON C., *Les diasporas dans le monde contemporain*, Karhtala-MSHA, 419 p.

JANKELEVITCH, V. (1974), *L'irréversible et la nostalgie*, Flammarion.

LEFORT F., M. N. (1984), *Emigré dans mon pays. Des jeunes enfants de migrants racontent leurs expériences de retour en Algérie*.

LAACHER S., (2007), *Le peuple des clandestins*, Calmann-Lévy.
LAACHER S., (2002), *Après Sangatte*, La dispute.

LAHLOU M., MOUBCHIR B., K. SAIDI, EL MAATAOUI S., « *Enquête auprès de migrants marocains expulsés d'Italie* », in *Critique économique*, n°16 « La nouvelle question migratoire. Cas du Maroc », LAHLOU M. (dir.), Eté-automne 2005, p. 163-180.

LEGER F., (1989), *La pensée de Georg Simmel, Contribution à l'histoire des idées au début du XXe siècle*, Editions Kimé.

LESDAIN, S. B. d. (1999). *Femmes camerounaises en région parisienne, Trajectoires migratoires et réseaux d'approvisionnement*.

MALAQUAIS D., (2001), « Arts de feyre au Cameroun », in *Politique africaine*, n° 82, juin 2001 et, (texte intégral) *Anatomie d'une arnaque : « feyman » et « feymania » au Cameroun*, Les Etudes du Ceri (Sciences Po.), n° 77, juin 2001.

MORICE, A. (2006), *Ni immigrés ni clandestins : au Maroc et ailleurs, vocabulaire et pratiques du "transit" dans l'impasse*. Colloque international "Immigration, transit et rétention : le Maghreb à l'épreuve des circulations transsahariennes", Marseille.

MOULIER BOUTANG Yann, SILBERMAN R. (1986), *Economie politique des migrations clandestines de main-d'œuvre. Comparaisons internationales et exemple français.*

NAIR S. (1994), *Lettre à Charles Pasqua de la part de ceux qui ne sont pas bien nés*.

NEVEU C. (1995), *Nations, frontières et immigration en Europe*, L'Harmattan - CIEMI.

OLIVIER DE SARDAN J.P., « La politique du terrain », *Enquête*, Les terrains de l'enquête, 1995.

PALIDDA S. (1996), *Délits d'immigration, la construction sociale de la déviance et de la criminalité parmi les immigrés en Europe*, Commission Européenne.

PAUGAM, S. (1991), *La disqualification sociale, essai sur la nouvelle pauvreté*, PUF.
PERRIN-Martin, J.-P. (1996), *La rétention*. (référence éditions ?)

POUTIGNAT P. et STREIFF-FENART J., (1995), *Théories de l'ethnicité,* suivi de *Groupes ethniques et leurs frontières* de F. Barth, PUF.

QUIMINAL C., *Retours contraints, retours construits des émigrés Maliens*, Hommes et Migrations, n°1236, p. 35-43.

REA A., (1998), *Immigration et racisme en Europe*, Editions complexes.

REY A., (2005), *Le Dictionnaire culturel en langue française*, Le Robert.

ROSNY de E., (2002) « L'Afrique des migrations : les échappées de la jeunesse de Douala », *Études* 2002/5, Tome 396, p. 623-633.

SAYAD A., (1999), *La double absence, des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil.
SAYAD A., (2006), *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité, 1. L'illusion du provisoire*, Raisons d'Agir.

SCHÜTZ A. (2003). *L'Etranger, un essai de psychologie sociale,* suivi de *L'Homme qui rentre au pays*, Editions Allia.

SERAPHIN G., (2000), *Vivre à Douala, L'imaginaire et l'action dans une ville africaine en crise*, L'Harmattan.

SIMMEL G., (1989), *Philosophie de la modernité, La femme, la ville, l'individualisme*, Payot.
SIMMEL G., (1999), *Sociologie, Etudes sur les formes de la socialisation*, PUF.

XIBERRAS, M. (1993). *Théories de l'exclusion*, Librairie Meridiens Klincksieck.

- Revues

- *Critique internationale* : n°19

- *Plein Droit* : n°20, 27, 50, 55, 58,60, 62.

- *Revue Européenne des Migrations Internationales* : vol 9, n°1, 1993 / vol 17, n°1, 2001.

- *Revue Pluriel* : n° 1-9

- *Terrain : n° 38*

- *Vacarme* : n° 35, 37

- Documents relatifs aux politiques migratoires : rapports, allocutions et textes juridiques

EUROPE

- *Vingt principes directeurs sur le retour forcé*, adopté lors de la 925e réunion des Délégués des Ministres, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et commenté par le Comité Ad hoc d'Experts sur les aspects juridiques de l'asile territorial, des réfugiés et des apatrides (CAHAR).

- Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen relatif à une politique communautaire en matière de retour des personnes en séjour irrégulier, le 14.10.2002, COM(2002) 564 final.

- Proposition de directive du Parlement et du Conseil relative aux normes et procédures applicables dans les Etats Membres au retour des ressortissants des pays tiers en séjour irrégulier, 1.9.2005, COM (2005) 39.

- Décision du Conseil du 29 avril 2004 relative à l'organisation de vols communs pour l'éloignement, à partir du territoire de deux États membres ou plus, de ressortissants de pays tiers faisant l'objet de mesures d'éloignement sur le territoire de deux États membres ou plus, Décision 2004/573/CE.

- Proposition de règlement du Parlement et du Conseil concernant le système d'information sur les visas (SIV) et l'échange des données entre les Etats Membres sur les visas de court séjour, 28.12.2004, COM (2004) 835/ final.

- Proposition de Règlement du Conseil portant modification du règlement (CE) n° 2424/2001 relatif au développement du système d'information de Schengen de deuxième génération (SIS II), COM/2006/0383 final - CNS 2006/0125 */.

FRANCE

- Circulaire du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de la Justice du 21 février 2006 relatives « aux conditions de l'interpellation d'un étranger en situation irrégulière, garde à vue de l'étranger en situation irrégulière et réponses pénales », Circulaire NOR : JUSD062002C et CRIM.06.5/EI- 21.02.

- Circulaire interministérielle du 19 septembre 2005 relative au programme expérimental d'aide au retour volontaire pour les étrangers en situation irrégulière, DPM/ACI3/2005/423.

- Conditions d'examen des demandes d'admission au séjour déposées par des ressortissants étrangers en situation irrégulière dans le cadre des dispositions du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, NOR : INT/D/05/00097/C.

- Sénat, Rapport n° 202 (2001-2002) de Mme Paulette Brisepierre au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant la ratification de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres

- Rapport d'information sur la mise en application de la loi n°2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité par Mariani T., n° 2922, Assemblée Nationale.

- Rapport de commission d'enquête n°300, (2005-2006) « Immigration clandestine : une réalité inacceptable, une réponse ferme, juste et humaine », tome 1, déposé au Sénat le 6 avril 2006

- « *Les orientations de la politique d'immigration* », Troisième rapport établi en application de l'article L. 111-10 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, Secrétariat général du Comité Interministériel de contrôle de l'immigration, Rapport au Parlement, décembre 2006.

- Première conférence préfectorale et consulaire sur l'immigration, Allocution du Ministre d'Etat, de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, M. Nicolas Sarkozy, Marseille, 11 juillet 2005.

- Troisième rencontre préfectorale et consulaire sur l'immigration, Allocution du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, M. Nicolas Sarkozy, à Marseille, le 5 mars 2007